



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.80
6 janvier 1989

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 80e SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 décembre 1988, à 15 heures

Président : M. CABRAL (Vice-Président) (Guinée-Bissau)
puis : M. DLAMINI (Vice-Président) (Swaziland)
M. CAPUTO (Président) (Argentine)
M. ESSY (Vice-Président) (Côte d'Ivoire)

Question de Palestine [37] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapports du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/43/35)
- b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272 et A/43/691)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.50 à A/43/L.52)

M. AL-RAWOS (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux de transmettre à l'Assemblée les salutations du Sultan et du peuple d'Oman et leurs vœux de succès pour ces réunions.

Le Sultanat d'Oman préconise le principe du dialogue et du règlement des conflits régionaux par les voies pacifiques.

Cette année, il a été possible de trouver des solutions à nombre de problèmes internationaux et régionaux. La question de Palestine est l'une des plus importantes questions dont nous ayons à traiter. Elle affecte les peuples non seulement du Moyen-Orient mais du monde entier. C'est également l'un des plus importants points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui est examiné chaque année. En fait, elle constitue la question de fond que les Nations Unies ont à connaître depuis leur création.

Compte tenu en particulier de la décision catégorique prise par le Conseil national palestinien à Alger et l'accueil favorable qu'elle a reçu de la communauté internationale, la situation internationale est plus favorable que jamais pour trouver promptement une solution juste et durable à la question de Palestine.

Au nom du Sultanat d'Oman, je saisis l'occasion pour saluer le discours historique prononcé hier ici par le leader palestinien, M. Yasser Arafat. Le discours contient les éléments essentiels devant permettre d'instaurer une paix juste dans le cadre de frontières sûres pour toutes les parties intéressées.

M. Al-Rawos (Oman)

Le vote, à une écrasante majorité, des pays du monde d'envoyer la session de l'Assemblée générale à Genève pour discuter de la question de Palestine est une preuve, s'il en faut, de l'appui international pour la question de Palestine.

Ce qu'il faudrait souligner, au cours de cette réunion, c'est l'apparition de nouvelles données pour ce qui est de la lutte palestinienne. La communauté internationale doit prendre ces données en considération afin de convoquer le plus rapidement possible la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

La première de ces données, c'est l'apparition de l'intifada, du soulèvement pacifique d'un peuple sans défense, qui utilise les pierres contre l'occupation, qui aspire à un avenir meilleur à l'instar des autres peuples vivant dans la paix et jouissant de leur indépendance. Il y a par ailleurs le nouveau mode de pensée politique qui a résulté des réunions du Conseil national palestinien : l'OLP a accepté la tenue de cette conférence de paix sur le Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que des autres résolutions sur le même sujet adoptées par les Nations Unies. Voilà qui rend la position palestinienne à l'égard de la tenue de cette conférence beaucoup plus claire et beaucoup plus précise que par le passé. Les parties en cause sont désormais rassurées quant au sérieux de la partie arabe et de son désir authentique d'aboutir à une paix juste et durable dans la région.

En ce qui concerne les résolutions adoptées par le Conseil national palestinien au cours de la réunion d'Alger, le sultanat d'Oman y voit le signe du désir de ses frères palestiniens de prendre des mesures positives pour créer un climat propice à la tenue de cette conférence de paix. Le sultanat d'Oman appuie sans réserve lesdites décisions et résolutions et, ce faisant, il reconnaît l'Etat palestinien indépendant, conformément au droit international concrétisé par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cet Etat a l'autorité sociale et juridique nécessaire pour protéger les droits de l'homme et les droits du peuple palestinien dans les circonstances actuelles, et plus particulièrement depuis que la Jordanie a mis un terme à ses relations juridiques et administratives avec la Rive occidentale.

Israël persiste à refuser ces solutions pacifiques et poursuit sa politique arbitraire contre le peuple palestinien désarmé. Ce que nous voyons dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes

M. Al-Rawos (Oman)

affectant les droits de l'homme des populations dans les territoires arabes occupés montre bien qu'Israël poursuit sa politique de la poigne de fer contre le peuple palestinien désarmé, violant ainsi toutes les normes et tous les droits internationaux, la Convention de Genève de 1949, notamment. Le rapport du Comité est un document international apportant la preuve des pratiques épouvantables auxquelles recourt Israël contre les civils désarmés de la Palestine occupée.

Il y a quelques jours, la communauté internationale a célébré le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes certains que c'est là un pas de plus pour affirmer les droits légitimes du peuple palestinien, à savoir son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

Par le biais des Nations Unies et de l'Assemblée générale, nous lançons un appel au monde entier pour qu'il intensifie ses efforts en réponse à l'initiative palestinienne et pour qu'il oeuvre à la réalisation d'une paix fondée sur la justice, l'équité et les résolutions des Nations Unies, afin que les peuples du Moyen-Orient puissent vivre dans la stabilité et la paix, comme les autres peuples à travers le monde.

M. SALIH (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Ce m'est un grand honneur de prendre la parole pour la deuxième fois à l'Assemblée générale au cours de sa présente session qui reprend ses débats au siège européen de l'Organisation mondiale, et pour la première fois dans des circonstances exceptionnelles qui ont empêché l'Assemblée de poursuivre ses travaux au Siège. La raison en est que le pays hôte n'a pas rapporté sa décision de refuser à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), l'accès aux Nations Unies.

Notre réunion ici à Genève traduit le consensus de la communauté internationale qui insiste pour entendre le point de vue palestinien, tel qu'il est exposé dans la déclaration de M. Yasser Arafat, leader palestinien. Les résolutions adoptées en novembre dernier par l'Assemblée générale ont prouvé à l'évidence la solidarité qui s'est manifestée au sein de la communauté internationale, son engagement à respecter les accords internationaux, et son souci de s'acquitter de ses obligations. L'Assemblée générale a dit combien elle était indignée de la décision du pays hôte et combien elle la regrettait.

M. Salih (Soudan)

Mais ce qui est plus important, c'est que la lutte des peuples aspirant à l'émancipation et à la liberté, quels que soient l'agression et le racisme, soit couronnée de succès. L'Organisation de libération de la Palestine aura bientôt 25 ans et elle a connu un meurtre après l'autre dans les territoires occupés. Les représentants du peuple palestinien ont désormais pris l'initiative du dialogue politique, inscrivant ce dialogue dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances internationales et régionales. Dans l'arène internationale, ils ont toujours tendu le rameau d'olivier et préféré la paix en dépit de tous les obstacles mis sur leur chemin. Les efforts de l'Organisation de libération de la Palestine et sa persévérance face aux innombrables difficultés n'ont jamais failli car le peuple palestinien, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des territoires occupés, lui fait confiance. Le peuple palestinien a exprimé sa confiance en l'OLP, son seul représentant légitime, et qui a pris la direction de l'intifada depuis plus d'un an, cette intifada qui a étonné le monde et qui a levé le voile sur ce qu'essayaient de dissimuler les forces de l'agression et du racisme pour faire croire à l'opinion publique que le peuple palestinien s'était résigné à son sort. Puis est venue la révolution des pierres, la révolution des enfants palestiniens dont la seule arme était leur foi en leur lutte sacrée et nécessaire. Cette intifada a ébranlé toutes les stratégies et fait sortir l'opinion internationale de la torpeur où l'avait plongée ceux qui s'efforcent par tous les moyens de priver le peuple palestinien de sa liberté et de sa dignité. Puis les manifestations ont pris de l'ampleur, trouvant leur cristallisation dans les résolutions adoptées en novembre dernier, à Alger, par le Conseil national palestinien.

M. Salih (Soudan)

Comme l'a dit M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dans sa déclaration historique prononcée ici devant ce rassemblement international, ces résolutions représentent un tournant important, en même temps qu'une évolution positive, sans précédent, dans l'histoire de la révolution palestinienne, et se fondent sur les droits naturels et historiques du peuple palestinien et sur la légitimité internationale. La déclaration politique faite par le Conseil national palestinien a été une initiative de paix de la part de l'OLP, reconnaissant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et mentionnant également l'importance de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

L'Assemblée générale a examiné la question de Palestine pendant plusieurs sessions. L'origine et l'ampleur de cette question sont maintenant claires et la communauté internationale en est pleinement consciente. A plusieurs reprises, l'Assemblée générale a adopté des résolutions qui se trouvent maintenant dans les documents de l'Organisation internationale. La reconnaissance immédiate de l'Etat palestinien naissant réaffirme la conviction de la communauté internationale quant à la légitimité et au caractère juste de la cause palestinienne et montre la présence d'éléments qui permettent de créer un Etat, car il y a un peuple, le peuple palestinien, qui n'est pas simplement constitué de réfugiés. C'est pourquoi l'assujettissement de la bande de Gaza ou de la Rive occidentale est devenu illogique et inacceptable dans le cadre international actuel. Par conséquent, l'occupation militaire israélienne ne peut mettre fin à la souveraineté d'origine ni ne peut donner naissance à une nouvelle souveraineté. L'occupation israélienne et ses effets sont purement d'ordre administratif et provisoire. Les résolutions du Conseil national palestinien représentent une initiative nouvelle et sincère qui est à même de créer un climat plus favorable et de meilleures conditions aux plans régional et international. Cela permettrait alors de faire progresser les efforts destinés à parvenir à un règlement pacifique de cette question qui menace depuis longtemps la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, il appartient à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de faire pression sur la machine militaire israélienne, pour la forcer à accepter la formule optimale permettant de résoudre ce problème, grâce notamment à la prompte convocation de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des

M. Salih (Soudan)

Nations Unies et avec la participation de l'Etat palestinien sur un pied d'égalité avec les autres parties concernées.

Il appartient à la prochaine administration américaine d'approcher de manière nouvelle cette question et de tenir compte de l'initiative prise par le peuple palestinien, telle qu'elle figure dans les résolutions du Conseil national palestinien. Par conséquent, nous exhortons le Gouvernement américain à étudier le dossier de la question de Palestine en tenant compte de tous les éléments et nous invitons les Etats-Unis à jouer son rôle de superpuissance en entamant un nouveau dialogue sérieux avec l'Organisation de libération de la Palestine, à tout faire pour réaliser la paix et aboutir à un règlement global, juste et durable de cette question.

La position du peuple et du Gouvernement du Soudan appuyant la lutte juste et légitime du peuple palestinien est claire et constante depuis 1947. Nous avons accordé un soutien sans réserve à l'OLP et nous l'avons reconnue comme seul représentant légitime dans toutes les instances politiques et économiques, régionales et internationales. Cette reconnaissance traduit notre engagement politique envers le peuple de Palestine. Nous avons appuyé le soulèvement palestinien, soulèvement qui persiste toujours dans les territoires occupés. Cette reconnaissance montre notre conviction dans les droits légitimes du peuple palestinien. Ce soulèvement béni exprime le rejet total de l'occupation et de la domination israélienne et les aspirations du peuple palestinien pour la paix et la liberté. Il ne fait aucun doute que l'intifada des pierres a fait entrer la question de Palestine dans une nouvelle phase, dont l'objectif est l'établissement d'un Etat palestinien. De même, Khartoum a été l'une des premières capitales à reconnaître l'Etat palestinien indépendant et à porter au niveau d'ambassade sa représentation auprès de cet Etat.

En conclusion, nous voudrions inviter instamment la communauté internationale à appuyer les résolutions prises par l'Assemblée générale au cours de la présente session qui prévoient la tenue d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Cela permettrait aux membres permanents du Conseil de sécurité et à toutes les parties au différend, y compris l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien, de participer à la conférence sur un pied d'égalité. Ainsi, la conférence devrait avoir pleins pouvoirs et agir efficacement aux fins de parvenir à un règlement global et

M. Salih (Soudan)

équitable du conflit fondé sur le retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens occupés, y compris la sainte Jérusalem, et de tous les territoires arabes qu'il occupe et sur le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine et du Moyen-Orient. A cet égard, nous demandons à nouveau que soit créé un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité, avec la participation des membres permanents du Conseil, pour adopter les mesures nécessaires eu égard à la convocation d'une conférence le plus tôt possible. Nous sommes favorables à la supervision internationale directe et immédiate des Nations Unies des territoires arabes palestiniens occupés de la Rive occidentale et de Gaza.

M. Salih (Soudan)

Par conséquent, comme cela a été dit dans la déclaration faite hier par M. Arafat au nom de l'Organisation de libération de la Palestine, il y a là une offre qui permettrait de créer les conditions nécessaires à la préparation d'une conférence internationale sur la paix. Cela protégerait également les citoyens palestiniens contre les expulsions, la répression, le terrorisme et le déplacement - autant de politiques pratiquées par Israël.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : L'examen du point intitulé "Question de Palestine" par l'Assemblée générale des Nations Unies revêt en cette occasion des caractéristiques toutes particulières, non seulement en raison des circonstances qui nous ont menés à tenir le débat ici, mais également en raison des événements récents qui ont une incidence directe sur la question.

Au cours de l'année écoulée, le soulèvement de la population palestinienne sur la Rive occidentale du Jourdain et à Gaza a prouvé à la communauté internationale que la situation du peuple palestinien constitue sans aucun doute le coeur même du conflit du Moyen-Orient. Ce problème ne pourra être réglé si les aspirations justes et légitimes du peuple palestinien ne sont pas reconnues et satisfaites. Il sera impossible de parvenir à une paix définitive dans la région tant que l'on ne corrigera pas cette situation injuste qui affecte les droits fondamentaux de millions de Palestiniens et qui, si elle se maintenait, ne ferait qu'engendrer un plus grand ressentiment et plus de violence entre deux communautés qui doivent trouver une formule pour coexister dans la paix.

Dans ce contexte, mon pays attribue une importance toute particulière aux déclarations faites par les représentants du peuple palestinien qui reconnaissent le droit de l'Etat d'Israël à l'existence et condamnent l'emploi de méthodes terroristes pour parvenir à leurs objectifs. Ces déclarations positives qui viennent s'ajouter aux décisions prises par le Conseil national palestinien lors de sa réunion du mois de novembre à Alger établissent un cadre de modération et de réalisme dont on doit tirer parti dans la recherche de solutions à apporter au problème du Moyen-Orient, solutions qui doivent convenir à toutes les parties en jeu et être acceptables pour toutes ces parties.

Selon nous, le rejet du terrorisme sous toutes ses formes revêt une importance particulière. Nous sommes convaincus que c'est par des moyens politiques qu'on réalise les objectifs politiques.

M. Daza (Chili)

Cette année, à la différence des années passées, l'Assemblée générale des Nations Unies a débuté dans un climat d'optimisme. Nos espoirs de paix ont trouvé des possibilités concrètes d'être réalisés grâce au règlement de différents conflits internationaux qui ont préoccupé notre organisation pendant de longues années.

Il existe un nouveau climat qui doit aussi imprégner la situation au Moyen-Orient, qui est une région qui préoccupe tout particulièrement le Chili qui a accueilli sur sa terre des hommes et des femmes des deux communautés en conflit.

Nous aimerions en cette occasion souligner également une autre notion. Le cours des derniers événements a contribué à renforcer le rôle des Nations Unies dans leur fonction principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous soutenons que dans le conflit du Moyen-Orient, les Nations Unies doivent jouer un rôle prépondérant, notamment par le truchement du Conseil de sécurité et du Secrétaire général.

Fidèle à son attachement traditionnel au principe du règlement pacifique des différends internationaux, le Chili a toujours appuyé toute initiative visant à rechercher un règlement négocié du conflit du Moyen-Orient.

Dans ce cadre, j'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer le point de vue du Chili, à savoir que la solution du problème du peuple palestinien et, par conséquent, dans une grande mesure, du conflit du Moyen-Orient, peut être trouvée dans l'application totale et effective des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Conformément aux dispositions de ces résolutions, le règlement doit être obtenu grâce à un accord qui implique le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, à la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination grâce à la création d'un Etat souverain et à la garantie du droit de tous les Etats de la région, y compris l'Etat d'Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Enfin, j'aimerais ajouter que nous savons que ce n'est pas une tâche aisée et qu'il subsiste encore un nombre considérable d'obstacles à surmonter avant d'atteindre ces objectifs. Néanmoins, les nombreux descendants du peuple arabe et du peuple juif qui, tout au long des années, se sont établis dans mon pays et qui ont apporté une contribution précieuse à son développement et à son progrès nous ont prouvé, à nous Chiliens, leur sagesse, leur esprit civique et leur détermination de faire face à l'adversité et de la surmonter. Nous sommes certains

M. Daza (Chili)

que leurs frères du Moyen-Orient feront preuve des mêmes qualités dans la réalisation du noble objectif d'une paix juste et durable dans la région.

M. KLESTIL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Après avoir écouté hier l'importante déclaration politique du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), je regrette d'autant plus que ce message empreint de conciliation n'ait pu être présenté à la communauté internationale au Siège des Nations Unies à New York.

La "Question de Palestine" est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis le début même de notre organisation et nous rappelle tristement notre échec commun : nous ne sommes pas parvenus à un règlement juste et durable de ce problème.

M. Klestil (Autriche)

Déjà dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, l'une des plus importantes résolutions sur la question de Palestine, il est dit clairement que :
"la situation actuelle de la Palestine est de nature à nuire au bien général et aux relations amicales entre les nations;"

La question de Palestine est au coeur des activités de l'ONU depuis lors. Les Nations Unies ont tenu des sessions extraordinaires, des sessions extraordinaires d'urgence, des conférences et des colloques sur la question de Palestine. A ce jour, cependant, la question de Palestine n'a pu - pour des raisons connues de tous - être réglée.

Après des décennies qui n'ont apporté aucun changement fondamental, les 12 derniers mois ont été témoins de nouveaux événements importants qui soulignent l'urgence de trouver une solution politique juste et durable à cette question cruciale du problème du Moyen-Orient. Le 9 décembre 1987 a marqué le début de l'intifada, le soulèvement de la population palestinienne sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, qui jusqu'à présent continue d'être le facteur dominant de l'ordre du jour politique au Moyen-Orient.

L'intifada résulte directement de l'impasse où se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Elle montre que même 20 ans d'occupation ne peuvent entamer les aspirations d'un peuple.

L'Autriche a toujours reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit à son propre Etat. De plus, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, mon pays reconnaît en l'OLP le seul représentant du peuple palestinien. Il n'est donc que logique que nous nous félicitons de la décision, adoptée par le Conseil national palestinien le 15 novembre 1988, de proclamer la création d'un Etat palestinien. A cet égard, je voudrais déclarer ce qui suit : l'Autriche reconnaît cette proclamation comme l'exercice du droit à l'autodétermination par le représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine.

Le communiqué politique et la Déclaration d'indépendance d'Alger sont liés à la reconnaissance implicite d'Israël et sont considérés par l'Autriche comme un pas positif dans la recherche d'une solution du conflit. La décision d'Alger est une preuve de l'attitude responsable de l'OLP. Nous avons par ailleurs noté avec satisfaction la récente déclaration faite à Stockholm par le Président Arafat. Il faut espérer que cette évolution positive suscitera une réponse encourageante de la part des autres parties au conflit du Moyen-Orient.

M. Klestil (Autriche)

Il s'agit là d'une occasion unique, qui doit être saisie afin d'entamer un processus de paix, comme l'a si clairement déclaré le Président Arafat dans son discours d'hier. Le fait que des membres de la communauté juive ont réagi favorablement nous donne une raison d'espérer que ce message sera plus largement entendu dans le proche avenir. L'initiative de paix présentée hier à l'Assemblée générale par le Président du Comité exécutif de l'OLP constituerait la base d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Qu'il me soit permis de mentionner spécifiquement dans ce contexte le fait que l'OLP rechercherait un règlement global entre parties concernées dans le conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) afin de garantir le droit de tous de vivre en paix et dans la sécurité.

Nous pensons également qu'il est encourageant que le Président Arafat condamne le terrorisme sous toutes ses formes et souligne sa détermination de lutter pour le droit des Palestiniens à l'autodétermination par des moyens pacifiques dans le cadre de la conférence internationale, sous les auspices de l'ONU et conformément à sa charte et à ses résolutions.

L'Autriche partage le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient :

"... la session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan dans le processus diplomatique." (A/43/867, par. 37)

La décision adoptée à Alger offre de nouvelles possibilités de progresser vers la paix et cette occasion doit être saisie. Si tel n'est pas le cas, l'élan en faveur de la paix sera à nouveau perdu. Il est grand temps que les parties concernées profitent de cette nouvelle occasion et manifestent leur volonté d'entamer des pourparlers entre elles.

Quinze ans après son adoption à l'unanimité, nous commencerions alors à mettre en oeuvre les dispositions cruciales de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. La résolution demande l'ouverture de négociations entre les parties concernées en vue de l'instauration d'une paix juste et durable sous des auspices appropriés. Selon nous, les "parties concernées" évoquées dans la résolution comprennent l'OLP. La situation devra être revue dès qu'un gouvernement palestinien sera créé, qui agira au nom de la population palestinienne de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

M. Klestil (Autriche)

Il n'y a qu'un seul moyen de sortir de la dangereuse spirale actuelle de violence et de répression dans les territoires occupés : respecter le droit international et se conformer aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. En conséquence, nous estimons que la référence faite hier par le Président Arafat à ces résolutions qui, notamment, reconnaissent le droit de tous les Etats, y compris Israël, d'exister dans des frontières sûres et internationalement reconnues constitue un pas important vers une solution pacifique du conflit.

L'Autriche a toujours prôné la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les autres parties concernées. L'Autriche continue de croire que cette conférence est le seul moyen pouvant permettre d'aboutir à une solution juste et pacifique de l'un des conflits les plus tragiques et les plus longs de notre temps. Etant donné le progrès accompli récemment par les Nations Unies vers des solutions politiques d'un certain nombre de conflits régionaux, nous espérons que les parties au conflit du Moyen-Orient conviendront maintenant du principe de tenir une telle conférence afin que les Nations Unies puissent être chargées de son organisation.

Le Président du Comité exécutif de l'OLP non seulement a fait catégoriquement référence à ces importantes résolutions du Conseil de sécurité mais il a également tendu la main, dans une offre de paix et de réconciliation, avec - selon ses propres mots - "un rameau d'olivier". Espérons que cet appel solennel ne restera pas sans réponse.

M. VACEK (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici d'une manière inhabituelle pour examiner l'un des points les plus critiques de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, que l'on peut sans hésitation qualifier de session fructueuse.

Cependant, une horrible cicatrice marquera à tout jamais la quarante-troisième session : le refus du pays hôte des Nations Unies de laisser venir M. Yasser Arafat, le plus haut représentant du peuple palestinien et de l'Etat palestinien nouvellement proclamé, prononcer une déclaration de principe au Siège même de l'Organisation.

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

D'autre part, si la question de Palestine fait depuis peu la une des journaux, ce n'est pas seulement parce que le pays hôte a failli à ses obligations. La raison en est essentiellement cette manifestation spontanée de mécontentement de la population palestinienne des territoires qu'Israël occupe par la force.

Depuis un an, le soulèvement massif des Palestiniens a pris des proportions considérables, ce qui montre bien que le statu quo est insupportable au Moyen-Orient. Il révèle aussi combien il est intolérable que le sort du peuple palestinien ne soit toujours pas réglé. Le soulèvement palestinien et l'attitude d'Israël, qui essaie de l'étouffer par la force, sont le facteur le plus important, qui met au premier plan la question d'un règlement d'ensemble au Moyen-Orient et sert en même temps de catalyseur aux efforts internationaux pour trouver une solution viable à la crise du Moyen-Orient.

L'Organisation a adopté des dizaines de résolutions affirmant les droits nationaux inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui leur soit propre, et décrivant sans la moindre ambiguïté les fondements d'une solution juste de la question palestinienne. Si Israël a toujours été en mesure de rejeter ces résolutions, la situation est telle aujourd'hui qu'elle peut véritablement influencer le processus de règlement. Récemment, la communauté internationale a été témoin de progrès réels vers l'élimination de nombreux autres foyers de tension de par le monde. Et il faut bien dire que dans de nombreux cas les Nations Unies ont joué un rôle déterminant à cet égard. La proclamation d'un Etat palestinien indépendant est une étape importante qui, non seulement crée de nouvelles conditions plus favorables à la réalisation des droits des Palestiniens, mais en fait d'ores et déjà partie.

Nul doute que les Membres de l'Organisation comprennent combien il est nécessaire que ce processus se poursuive. Chacun s'accorde à reconnaître qu'une solution juste de la question palestinienne s'impose sans retard. Les Nations Unies ont une responsabilité historique considérable à l'égard du peuple palestinien dont le destin tragique afflige l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-orient à laquelle participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité et les parties intéressées, dont les représentants de la Palestine et d'Israël, représente une extraordinaire occasion, sinon la seule s'offrant à nous. La convocation de cette conférence est de plus en plus probable, en raison entre autres de l'approbation, par le Conseil national

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

palestinien, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) exigeant la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats du Moyen-Orient - à condition, bien sûr, que l'autre partie réagisse à cette manifestation de réalisme d'une façon tout aussi réaliste. Parallèlement, nous savons que les relations entre Israël et les Palestiniens sont extrêmement compliquées. Les dizaines d'années de méfiance et de haine mutuelles sont difficiles à oublier et la solution ne sera sans doute pas aisée. Pourtant il existe un espoir réel.

La République socialiste tchécoslovaque a fait connaître en maintes occasions déjà sa position à l'égard de la réalisation des droits du peuple palestinien. La dernière fois, c'était à l'Assemblée générale, au début du mois dernier, lorsque la Tchécoslovaquie a coparrainé la résolution 43/21 dénonçant les mesures prises par Israël pour réprimer le soulèvement du peuple palestinien. La Tchécoslovaquie, qui a toujours appuyé la juste lutte menée par le peuple arabe de Palestine pour exercer ses droits légitimes, a bien entendu reconnu la proclamation de l'Etat de Palestine. Nous y voyons une composante essentielle d'un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Cette décision est pleinement en harmonie avec la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qui prévoit la création aussi bien d'un Etat palestinien que d'un Etat israélien.

Afin de promouvoir le processus de règlement pacifique des crises et de permettre la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, une conférence internationale modèle sur le Moyen-Orient, au niveau non gouvernemental, a eu lieu la semaine dernière à Prague sur l'initiative de représentants éminents des milieux scientifiques et de la vie publique tchécoslovaques. Près de 50 personnalités venues des pays directement impliqués dans le conflit, notamment dans les rangs palestiniens et israéliens, de pays membres permanents du Conseil de sécurité, d'Etats membres du Mouvement des pays non alignés et d'organisations internationales, ont participé à la conférence.

La réunion de Prague a clairement confirmé qu'il était possible de régler ce conflit régional par la négociation, dans le cadre d'une conférence internationale réunie sous les auspices des Nations Unies. Sur ce point essentiel, un accord sans équivoque s'est dégagé parmi tous les participants lors des entretiens de Prague. Les participants ont exprimé cette opinion dans une lettre qu'ils ont envoyée au Secrétaire général des Nations Unies, lequel a, de son côté, envoyé à la conférence un message accueilli avec le plus vif intérêt.

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

Il convient de relever le caractère constructif et sérieux des discussions, tout à fait conforme au nouveau mode de pensée politique qui fait son chemin à l'égard de la solution des problèmes régionaux comme des problèmes mondiaux. Nous accordons une attention toute particulière à un échange de vues ouvert entre les participants venus d'Israël et les représentants des Palestiniens. Nous pensons que les résultats des délibérations de la conférence internationale modèle de Prague sur le Moyen-Orient représentent un potentiel intellectuel et politique précieux susceptible de contribuer réellement aux efforts entrepris, par les Nations Unies notamment, pour trouver une solution au conflit du Moyen-Orient grâce à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Les résultats de cette conférence ont réaffirmé la nécessité, pour toutes les parties impliquées dans le conflit, de faire preuve de volonté politique. Le Conseil national palestinien a déjà fait sa part, comme l'a prouvé une fois encore M. Yasser Arafat, Président de l'OLP, à travers son allocution constructive, réaliste et responsable, que nous avons accueillie avec un vif intérêt, que nous comprenons et que nous appuyons.

Il appartient maintenant à Israël - dont la position inflexible a empêché de progresser dans le règlement de la situation au Moyen-Orient - de décider enfin comment il veut assurer son existence future dans la communauté des nations du Moyen-Orient et garantir la paix et la sécurité pour son propre développement. Le choix est évident : soit rendre sa politique et sa façon de voir les choses plus réalistes pour l'autre partie, soit abandonner sa politique de force et d'oppression et montrer qu'il est prêt à trouver une solution politique. Si Israël ne répond pas à l'appel urgent qui lui est lancé, cela signifiera qu'il agit contre les intérêts fondamentaux, non seulement des Palestiniens, mais aussi du peuple israélien, qu'il ajoute encore à la tension dans la région et dans le monde et qu'il empoisonne les relations internationales, menaçant par là même la paix régionale et la paix mondiale.

M. TALHI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de saluer les efforts que vous déployez sincèrement pour que les travaux de cette session se déroulent de la façon la plus exemplaire.

J'ai également le plaisir d'exprimer la haute considération dans laquelle nous tenons le peuple suisse pour son hospitalité. Nous remercions également le Gouvernement suisse pour les mesures qu'il a prises pour que notre débat sur cette question importante se passe dans les meilleures conditions.

Je voudrais également rendre hommage à l'attitude courageuse de tous les pays qui ont refusé l'attitude illégale du pays hôte - le pays où est situé le Siège des Nations Unies, et qui ont appuyé le droit et la justice. Je remercie tous les pays qui ont voté en faveur d'une résolution très significative à cet égard. Le déplacement de l'Assemblée générale à Genève constitue un premier pas vers le transfert du Siège principal de l'Organisation des Nations Unies en un endroit où il sera aisé aux dirigeants du monde d'exprimer leurs points de vue, loin de l'hégémonie et des pressions exercées par les Etats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui, nous tenons nos assises ici, loin du Siège des Nations Unies. Nous sommes venus à cette magnifique ville mais contraints, et peut-être s'agit-il là de la première fois où les représentants du monde sont obligés de quitter le siège d'une organisation internationale parce que le pays hôte leur refuse d'écouter quelqu'un parler de sa cause, d'écouter le représentant d'un peuple qui vit un drame qui menace non seulement une région mais bien la paix et la stabilité du monde, une cause qui remonte à plus d'un demi-siècle et dont les effets ont dépassé tout ce que peut supporter la conscience humaine. Le résultat, jusqu'à maintenant, a été plusieurs guerres, des centaines de milliers de martyrs, de morts, de blessés et des millions d'exilés et de réfugiés, ainsi que l'occupation, la destruction, la violence et la violation des frontières d'autrui.

Depuis son origine, cette cause n'a pas varié dans sa nature. Il s'agit toujours d'occupation, d'expansionnisme, d'assassinat, d'exil et de souffrance. Il s'agit d'une cause qui s'est aggravée jour après jour au point qu'elle menace aujourd'hui une région qui symbolise le monde entier dans son histoire, dans ses religions, une région qui est le berceau de la civilisation du monde. Le

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

danger inhérent à cette situation menace tous les jours d'une conflagration plus vaste et plus dévastatrice. Si nous regardons seulement les événements de la dernière année, que constatons-nous? Des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes sans défense, affrontant une méchante machine militaire qui ne cherche qu'à tuer et à détruire, au mépris de toutes les valeurs, et au-delà de toutes considérations. Des soldats armés jusqu'aux dents qui n'hésitent pas à s'abattre sur un individu désarmé pour briser ses membres avec sadisme. Il s'agit d'une opération préméditée d'extermination. Le monde entier en souffre : on dénonce, on condamne, mais cela ne fait qu'encourager l'entité sioniste dans la poursuite de ses méthodes inhumaines.

De plus, le pays hôte trouve qu'il serait un luxe d'accorder à celui qui veut défendre sa cause la possibilité de parler, de se plaindre et d'évoquer le drame de son peuple. Et même lorsque tous les pays du monde réunis le lui ont demandé, ce pays a refusé de revenir à la raison. Il est question d'un peuple qui se fait exterminer, de pays victimes du terrorisme, de l'agression, de l'expansionnisme et de l'occupation, et d'une région qui bouillonne et qui connaît des affrontements où la paix est menacée comme elle ne l'a jamais été dans le monde. Malgré cela, le pays hôte ose s'opposer à la volonté internationale et refuse à un homme de parler.

Voyez quel danger menace ce monde où l'incohérence d'une grande puissance est arrivée à ce stade. Peut-être est-ce en cela même que nous trouvons les origines de la question dont nous débattons aujourd'hui. La cause qui menace la paix dans notre monde est bien la même : mépris d'une grande puissance des valeurs, de la morale, du droit international, de ses obligations internationales, bref, de l'homme tout court. Qu'est-ce qui attend l'humanité si elle ne se ressaisit pas? Comme l'a dit Dieu dans son livre sacré, tout potentat entêté finit par être vaincu. En effet, tout despotisme, toute injustice, tout mépris de l'homme finit par être défait par le droit, la justice et le bien.

Nous sommes venus pour la cause palestinienne et nous ne pouvons y penser, avec son cortège de souffrances, d'injustices, sans nous rappeler qu'à l'origine il y avait l'attitude de certains Etats hégémoniques qui se sont opposés au droit et qui ont dénié et renié tout ce que le monde estime et respecte. Pourquoi remonter loin dans l'histoire?

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

Au début de ce siècle ceux qui n'avaient aucun titre de propriété sur la Palestine ont donné ce pays à ceux qui ne le méritent pas et ce en leur livrant la terre de Palestine au détriment du peuple arabe palestinien. La Grande-Bretagne colonialiste en Palestine avait promis à un mouvement raciste qui est né en même temps que d'autres mouvements racistes en Europe de lui donner la Palestine comme patrie. La Grande-Bretagne est allée jusqu'au bout de cette promesse.

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

Ils sont venus de toutes les parties du monde dans ce pays, quelle que soit leur nationalité ou leur origine ethnique. Les arguments n'ont pas manqué. Parfois, ils ont dit que c'était pour compenser une injustice historique; parfois ils ont invoqué le droit divin; la religion et l'histoire ont été déformées; parfois ils ont dit qu'il s'agissait d'une terra nullus, terre sans maître; parfois ils ont dit qu'ils s'agissait d'une terre sans peuple pour un peuple sans terre. Ainsi, ceux qui n'avaient aucun droit de propriété ont usurpé la terre de Palestine aux dépens des propriétaires légitimes. Lorsque le Royaume-Uni a réussi à faire passer sa politique, la situation a provoqué l'affrontement. Lorsqu'en 1947, la situation a été examinée à l'Assemblée générale, l'injustice a été consacrée dans la résolution 181 (II). Ce faisant, la communauté internationale a fait de l'injustice un acte totalement malfaisant. Et cela a été fait par une organisation dans laquelle l'humanité, comme le dit avec éloquence la Charte, a placé de grands espoirs. Malheureusement, en ce qui concerne la question de Palestine, ces espoirs ne sont toujours pas réalisés. Je n'insisterai pas sur les détails.

La Déclaration Balfour était le début du complot injuste. En 1947, comme je l'ai dit, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale a consacré l'injustice. Un peuple a été privé de sa terre et condamné à l'exil, persécuté et attaqué de toute part. Lorsque le Royaume-Uni, grande puissance, a quitté la Palestine, une autre grande puissance est arrivée et a appliqué d'autres méthodes. Elle a aidé et encouragé l'expulsion des Palestiniens en fournissant de l'argent, des armes et d'autres formes d'appui et en empêchant l'Organisation internationale de proclamer la vérité et d'appliquer le droit. Elle fait la sourde oreille pour ne pas entendre la vérité et pour que même ceux qui souffrent ne soient pas entendus. En bref, elle a aidé à chasser un peuple de sa terre et a même privé le peuple palestinien de son droit de résister. Aujourd'hui, non seulement ce peuple se voit refuser le droit de parler, mais le monde se voit refuser le droit de l'entendre.

Est-il pire crime que chasser un peuple de son pays? Et s'agissant de chasser les gens de leur pays, voici ce qu'a dit le Dieu tout-puissant dans son livre saint :

"Dieu ne vous empêche pas, à l'égard de ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, de leur faire la charité et d'être, envers eux, à la balance. Oui, Dieu aime ceux qui traitent à la balance.

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

Rien d'autre : Dieu vous empêche, à l'égard de ceux qui vous ont combattus pour la religion et chassés de vos demeures et ont prêté leurs dos à votre expulsion, de les prendre pour patrons. Et ceux qui les prennent pour patrons, alors c'est eux les prévaricateurs." (Le Coran, LX : 8-9)

Nous sommes confrontés à une agression continue qui vise non seulement une région mais toute une communauté humaine; un groupe humain tout entier. Il suffit de regarder les arguments qui sont avancés et les plans qui sont élaborés. Comment peut-on permettre à l'entité sioniste de posséder la capacité nucléaire sans la moindre protestation, sans même un avertissement? Comment peut-on permettre à l'entité sioniste de stocker des armes chimiques sans qu'on dise rien dans les instances internationales, simplement parce qu'il s'agit de l'entité sioniste? Certains pays arabes ont acquis des missiles défensifs, et certains ont protesté contre cela. Cependant, ces mêmes personnes continuent de fournir des fonds et d'appuyer l'entité sioniste qui menace d'autres pays. Sans aide extérieure, elle ne pourrait même pas nourrir son propre peuple. Alors, que signifie l'alliance stratégique entre l'entité sioniste et les Etats-Unis d'Amérique?

A ce propos, il y a quelques jours, l'embargo sur la fourniture de bombes-grappes a été levé. Elle peut maintenant en recevoir.

On entend beaucoup parler de "frontières sûres". Comment peut-on parler de frontières sûres lorsque l'entité sioniste invoque des "droits divins"? De nombreuses questions peuvent être posées, et les réponses ne sont pas difficiles à trouver. La vérité est que le monde a souvent protesté devant cette assemblée, mais l'agresseur l'a ignoré. Il a répondu en continuant à mépriser l'Organisation et en poursuivant sa politique d'agression.

Maintenant, nous sommes dans une situation d'intifada, un soulèvement dans lequel les civils font face à la machine de guerre la plus sophistiquée du monde. Une armée d'enfants fait face à la machine militaire avec leurs mains nues et des pierres. Des femmes et des enfants sont tués. Cela n'est pas passé inaperçu. L'humanité a exprimé sa position dans les résolutions 605 (1987), 607 (1987) et 608 (1987) du Conseil de sécurité et dans les résolutions de l'Assemblée générale, dont la dernière a été adoptée au début du mois dernier.

Quelle a été l'attitude de l'entité sioniste et des Etats-Unis? Je crois que je ne trouverai jamais les mots pour décrire leur ignorance et leur mépris des valeurs humaines fondamentales.

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

Il y a trois éléments fondamentaux dans les pratiques d'Israël : premièrement, toute entité fondée sur l'injustice ne peut avoir aucune valeur en droit; deuxièmement, nous avons affaire ici à une question de colonialisme et de peuplement raciste. En fait, ce qui se passe maintenant en Palestine, c'est exactement ce qui s'est passé en Rhodésie et ce qui se passe en Afrique du Sud. Cela affecte non seulement les territoires palestiniens occupés mais une race entière et son existence même. Troisièmement, étant donné que cette politique de colonisation par la création de colonies de peuplement bénéficie du plein appui des Etats-Unis dans toutes ses pratiques, les Etats-Unis eux-mêmes sont devenus un agresseur - en réalité, le principal agresseur.

M. Talhi (Jamahiriya arabe libyenne)

Depuis plus de 40 ans, cette question est traitée par les Nations Unies et, depuis 40 ans, tout le monde parle de paix, alors que l'agresseur poursuit sa politique d'gression, d'expansionnisme, d'occupation et d'extermination. Tels sont les faits.

Devant ces faits, mon pays, la Jamahiriya arabe libyenne, estime que la communauté internationale a une grande responsabilité morale, celle d'appuyer, par tous les moyens, le peuple arabe de Palestine pour qu'il recouvre sa terre et ses droits; celle aussi d'appuyer son droit légitime à lutter et à établir son Etat sur toutes ses terres.

Mon pays estime que l'idée d'une conférence internationale de paix est une autre manoeuvre pour perpétuer cette injustice historique et pour éliminer à tout jamais la cause palestinienne, particulièrement si les Etats-Unis d'Amérique jouent un rôle important à cette conférence. Mon pays qui a été l'une des victimes de la politique des colonies de peuplement croit fermement que Dieu n'abandonne personne, que l'injustice, quelle que soit sa durée, finit par disparaître et que les pays qui luttent finiront par triompher.

En cette assemblée, je ne peux que transmettre nos salutations au peuple arabe frère de Palestine qui entame la seconde année de son soulèvement. Nous savons que seule la persévérance dans sa lutte par les moyens et les méthodes de son choix, lui permettra de gagner le respect du monde et la reconnaissance de tous ses droits légitimes. L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière concernant cette question et le moment est venu d'assumer ses responsabilités si elle veut garder sa crédibilité et son efficacité.

Je sais que certains de mes frères ici présents sont peut-être gênés par mes paroles. Je sais que d'autres ne peuvent s'empêcher de sourire et ont hâte de dénoncer ce que j'ai dit. Mais il ne faut pas avoir peur de dire la vérité. Nous estimons que la franchise n'est pas un crime, même si l'agresseur peut le considérer ainsi.

Je prie le Dieu tout-puissant en toute sincérité que sera démenti l'auteur de cet adage : "Ce qui a été arraché par la force ne peut être repris que par la force."

M. WINTER (République démocratique allemande) : L'Assemblée générale des Nations Unies a débattu, à plusieurs reprises, de la question de Palestine. La grande majorité des Etats Membres s'est prononcée, à plusieurs reprises, en faveur de la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et d'un règlement global, juste et durable du conflit au Proche-Orient, mais, malgré tout, les souffrances, et donc la lutte, du peuple palestinien pour ses droits inaliénables persistent.

C'est au débat actuel sur la Palestine que se nouent des espoirs particuliers qu'il y aura des progrès dans la recherche d'une solution à l'un des conflits régionaux les plus complexes et les plus longs, qui constitue en même temps une des plus grandes menaces pour la sécurité internationale.

Les tendances vers le mieux dans les relations internationales encouragent ceux qui s'engagent, par des moyens politiques, en faveur d'un règlement juste des différends internationaux dans l'intérêt de toutes les parties, dans l'intérêt de la sécurité régionale et de la paix internationale. L'Organisation de libération de la Palestine n'a laissé aucun doute qu'elle fait partie de ces forces.

Pour cette raison, la tentative d'empêcher la participation au débat du représentant dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine, Yasser Arafat, en violation de l'Accord de Siège conclu entre les Etats-Unis et l'ONU, est d'autant plus difficile à comprendre. Etant donné le rôle de plus en plus important de l'Organisation mondiale dans le règlement des conflits régionaux, une telle tentative n'est pas censée favoriser le processus de paix au Proche-Orient. Aussi, la République démocratique allemande se félicite-t-elle de la grande unanimité et de la détermination de l'Assemblée générale des Nations Unies à soutenir la recherche de solutions constructives au Proche-Orient par le dialogue politique entre toutes les parties intéressées et à permettre à Yasser Arafat de participer au débat.

C'est avec une grande attention et une grande sympathie que nous avons suivi l'exposé de Yasser Arafat. Il est l'expression éloquente de l'aspiration du mouvement palestinien à une solution juste de la question de Palestine, à la paix et à la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples de la région.

M. Winter (RDA)

La République démocratique allemande s'est félicitée des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien d'Alger. Elle a reconnu aux termes du droit international l'Etat palestinien proclamé. Cette décision est en conformité avec la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle correspond au haut niveau des relations entre la RDA et l'OLP. La RDA, fidèle au principe du règlement des conflits par des moyens uniquement pacifiques, dans quelque région et entre quelques Etats ou peuples que ce soit, a donc hautement apprécié les décisions prises à Alger. D'après nous, les décisions d'Alger stimulent l'ouverture du processus envisagé d'un règlement juste et durable du conflit au Proche-Orient.

M. Winter (RDA)

Le réalisme et la bonne volonté qui en émanent rencontrent une grande résonance favorable. Il importe de rappeler la déclaration faite par l'OLP qu'une solution du conflit doit respecter les intérêts légitimes de tous les Etats et peuples de la région. Tous ceux qui s'y opposent sont maintenant appelés à concourir aux efforts constructifs d'un règlement, ce qui vaut notamment pour Israël. Plus que jamais, il faut prendre conscience de la nécessité que toutes les parties se rencontrent à mi-chemin, animées de bonnes intentions et oeuvrent pour l'équilibre des intérêts.

Les développements les plus récents ont montré une fois de plus le grand soutien dont bénéficie l'OLP parmi la population palestinienne dans les territoires occupés. Ses activités internationales dans nombre de pays, telles que le voyage de Yasser Arafat à Strasbourg et le dialogue mené à Stockholm grâce aux bons offices du Gouvernement suédois prouvent le grand engagement politique de l'OLP à l'égard de son peuple ainsi que pour la paix dans la région et dans le monde entier. Elle assume ainsi la haute responsabilité qui lui incombe en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

En discutant de la question de Palestine, on ne peut ignorer toute une série de changements positifs et encourageants pour les peuples se manifestant dans les relations internationales et lors du règlement des conflits. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre le monde plus sûr, mais cependant un tournant de la confrontation vers la détente se dessine. Les propositions faites par le Secrétaire général Gorbatchev à New York imprimeront de nouvelles impulsions importantes à ce processus, propositions qui encouragent à progresser sur la voie ouverte avec la conclusion entre l'URSS et les Etats-Unis du premier accord de véritable désarmement sur l'élimination des missiles intermédiaires nucléaires. L'influence positive d'une telle politique sur la paix se traduit aussi par des progrès dans le règlement de nombre de conflits régionaux, compliqués, longs et sanglants. Des évolutions encore inimaginables il y a peu de temps se sont mises en branle.

La volonté d'entente politique ainsi que le respect et la reconnaissance des intérêts réciproques constituent la condition fondamentale pour des solutions politiques. Pour matérialiser ces maximes, on doit être prêt au dialogue et au compromis, agir avec réalisme et avec poids et mesure. En présence de cette situation, l'action reconnue et de plus en plus efficace de l'ONU, notamment celle de son secrétaire général, donne beaucoup d'espoir. La poursuite de ce développement positif exige le soutien de tous les Etats, notamment celui des parties au conflit et des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

M. Winter (RDA)

Les développements positifs engagés dans les relations internationales ne peuvent être poursuivis avec succès que si aucune région n'est exclue. C'est pour cela que les développements encourageants ont attiré l'attention des Etats et de l'opinion mondiale davantage sur des problèmes où les progrès ne se sont pas produits jusqu'ici, tel que le conflit au Proche-Orient avec son problème principal : la question de Palestine, non résolue depuis plus de 40 ans. Il faut des actions pour obtenir un règlement qui soit en conformité avec la Charte des Nations Unies. Depuis des générations, le peuple palestinien souffre de l'agression, de l'occupation, de la terreur et de l'expulsion. Le droit des peuples à l'autodétermination, garanti par la Charte, lui est refusé après comme avant. Le soulèvement palestinien massif, l'intifada, qui dure depuis un an est une démonstration éloquente que même 20 ans d'occupation n'ont pas pu briser ou effacer la volonté de paix et de liberté du peuple palestinien. La jeune génération tout particulièrement ne s'accommode pas de cette situation contraire au droit international. La manière d'agir d'Israël dans les territoires palestiniens occupés a provoqué à juste titre l'indignation de l'opinion publique de tous les pays. Quiconque mise sur le facteur temps ou croit à une reconnaissance petit à petit du statu quo n'a pas compris les signes du temps.

Nous partageons la constatation faite par le Secrétaire général des Nations Unies dans le rapport sur la situation au Proche-Orient :

"Les violences et les souffrances que connaissent les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ne s'apaisent nullement et appellent un progrès sur le front diplomatique. Le maintien de l'occupation de ces territoires est et demeurera inacceptable pour leurs habitants. Il faut donc trouver une solution politique qui satisfasse à la fois les droits politiques légitimes du peuple palestinien et le droit qu'a Israël, comme les autres Etats de la région, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force." (A/43/691, par. 6)

L'emploi de la force armée contre le peuple palestinien ne peut pas aboutir à la paix. Il faut des négociations entre partenaires égaux et des négociations sur la base des résolutions des Nations Unies, le dialogue constructif, c'est-à-dire l'action commune en faveur d'un avenir sûr de tous les Etats et peuples de la région. Celui qui le refuse doit se poser la question de savoir s'il est vraiment

M. Winter (RDA)

intéressé par la paix dont ont besoin le peuple palestinien, les Etats arabes et, pas en dernier lieu, Israël. Elle est nécessaire pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Si la volonté de s'entendre existe, on trouvera aussi les moyens susceptibles de la matérialiser et de convenir des arrangements. La RDA estime qu'une conférence internationale de la paix au Proche-Orient, sous les auspices de l'ONU, serait la meilleure voie pour régler ce long conflit extrêmement complexe de manière globale, juste et durable.

Dès maintenant, des mesures concrètes s'imposent pour sa convocation. C'est pourquoi il paraît opportun que le Conseil de sécurité prépare une solution négociée.

M. Winter (RDA)

La convocation d'une telle conférence demandée aussi par la majorité des pays membres de l'ONU, de la Ligue arabe et du Mouvement des non-alignés, gagne de plus en plus de terrain parce qu'elle permettrait de réunir à la table des négociations, sur un pied d'égalité, les parties directement intéressées, à savoir les Etats arabes, le peuple palestinien représenté par l'OLP, Israël et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU; d'intégrer l'ONU et de profiter de son expérience et de son prestige dans l'intérêt d'un règlement pacifique; de tenir compte de la diversité et de l'interdépendance de tous les problèmes de la région et de trouver une solution constructive en conformité avec les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, y compris la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination de même que le respect du droit à l'existence d'Israël.

La RDA se félicite de l'initiative palestinienne pour la paix, que le Président du Comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, a annoncée hier. Elle a largement ouvert une porte afin d'obtenir la paix pour tous les Etats et tous les peuples de cette région.

En tant que membre du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien, la RDA apporte sa contribution en vue de faire mieux comprendre la nécessité d'arriver à une solution politique et d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU concernant le Proche-Orient et la Palestine. Ce fut un grand honneur et un privilège pour la République démocratique allemande que le quatrième Séminaire régional européen sur la question de Palestine ait eu lieu en avril dernier dans notre capitale. Le Séminaire régional a contribué à mieux faire comprendre la question de Palestine à l'opinion européenne.

Notre solidarité avec la lutte du peuple palestinien est inébranlable. Elle se reflète dans les activités multiformes engagées par certains mouvements sociaux de la RDA à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris l'aide matérielle, comme l'octroi de bourses de formation et d'études, les soins médicaux ou l'accueil d'enfants palestiniens dans les camps de vacances. Nous avons continué les envois de biens et de produits de première nécessité provenant de dons de la population de la RDA.

A l'avenir aussi le peuple palestinien peut compter sur la solidarité de la RDA dans son action pour le droit et la justice.

M. OULD SIDIYA (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à nouveau de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous rendons hommage à la manière exemplaire dont vous guidez nos travaux. Nous tenons aussi à vous féliciter et à féliciter l'Assemblée générale de l'attitude très ferme adoptée pour sauvegarder le droit des dirigeants palestiniens d'exprimer leur point de vue sur une question vitale : la question de Palestine.

La résolution par laquelle le débat de l'Assemblée générale sur la question de Palestine a été déplacé de New York à Genève constitue une victoire pour la justice, la solidarité et la légitimité internationale. C'est une manifestation de l'appui très ferme des membres de la communauté internationale pour la lutte du peuple palestinien.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude au Gouvernement helvétique dont les efforts nous permettent de tenir cette réunion dans les meilleures conditions possibles.

Notre débat a lieu à un moment où, sur la scène palestinienne, se déroulent des événements d'une vaste portée, tant pour l'avenir du peuple palestinien que pour la paix et la stabilité dans la région du Moyen-Orient. Ces jours-ci plus particulièrement, les masses palestiniennes célèbrent le premier anniversaire de leur glorieux soulèvement contre l'occupation israélienne, cette intifada qui peut être considérée comme l'un des exemples les plus marquants de la résistance et du sacrifice. Aujourd'hui, plus d'un an depuis qu'a commencé cette lutte héroïque, certains faits s'affirment désormais au monde.

L'intifada a prouvé que le peuple palestinien rejetait catégoriquement l'occupation israélienne et la politique expansionniste d'Israël. Elle a montré que le peuple palestinien est résolu à recouvrer ses droits usurpés en dépit des tentatives de le déplacer et de l'opprimer. L'intifada a permis par ailleurs de jeter la lumière sur l'horrible réalité de la répression pratiquée par Israël dans les territoires arabes occupés. Elle a montré que ce sont les forces sionistes d'occupation, et non pas les masses palestiniennes, qui se livrent à la violence et au terrorisme.

M. Ould Sidiya (Mauritanie)

L'intifada s'est ralliée autour de ses dirigeants, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire. L'intifada et les masses se sont conformées aux directives quotidiennes de leurs dirigeants, prouvant ainsi que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'entité qui incarne l'unité nationale des Palestiniens.

En affirmant ces réalités fondamentales, l'intifada a oeuvré à la promotion de la cause palestinienne. On comprend mieux maintenant la justesse de cette cause. C'est ainsi que tous les Etats et tous les peuples du monde appuient davantage cette cause et y accordent plus d'attention. En revanche, l'isolement d'Israël est devenu plus apparent et ses pratiques criminelles condamnées toujours un peu plus.

Si le peuple palestinien, par l'intermédiaire de l'intifada, a montré qu'il était résolu à obtenir sa liberté et son indépendance quels que soient les sacrifices qu'il lui faut consentir, il a en même temps affirmé sa volonté de participer de manière sérieuse et responsable au processus de paix au Moyen-Orient.

M. Ould Sidiya (Mauritanie)

En témoigne le Conseil national palestinien, qui a tenu sa dix-neuvième session extraordinaire à Alger, du 12 au 15 novembre 1988. En fait, les résolutions adoptées par cette session affirment incontestablement l'attachement des dirigeants palestiniens à la légitimité internationale et leur volonté d'aboutir à un règlement pacifique du différend arabo-israélien sur la base de la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son sol national, et sur la base du retrait d'Israël des territoires arabes occupés, selon les principes de la Charte des Nations Unies et conformément aux dispositions des résolutions des Nations Unies comme aux principes et aux normes du droit international.

Le Conseil national palestinien a adopté un cadre qui a été approuvé par notre organisation pour parvenir à une solution globale et durable du conflit du Moyen-Orient. Il s'agit de réunir une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que de toutes les parties au différend, sur un pied d'égalité, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien.

Par conséquent, il n'est pas surprenant que la communauté internationale ait appuyé les résolutions courageuses adoptées par le Conseil national de la Palestine. La proclamation d'un Etat palestinien indépendant sur le sol de la Palestine ayant Jérusalem pour capitale a reçu un vaste appui international. Depuis qu'il a été proclamé, l'Etat indépendant palestinien a été reconnu par des dizaines d'Etats et d'autres le reconnaissent chaque jour. Cela témoigne de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple arabe palestinien et de l'appui qu'elle accorde à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur ses terres.

La Mauritanie est fière quant à elle d'avoir été l'un des premiers Etats à reconnaître l'Etat palestinien indépendant, le jour même où il a été proclamé. Cela correspond du reste à la position très ferme que nous avons adoptée et qui vise à appuyer les choix des dirigeants palestiniens afin que les Palestiniens puissent recouvrer leurs droits usurpés et concrétiser leurs aspirations légitimes.

Nous avons entendu au début de nos travaux le message qui nous a été adressé par le peuple palestinien en lutte par l'entremise de son envoyé spécial, M. Yasser Arafat. C'était un message de paix et de bonne volonté, un message qui tient

M. Ould Sidiya (Mauritanie)

compte du droit international; pourtant, chaque jour nous recevons des messages des autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés. Il s'agit de messages de terrorisme, de meurtre, d'oppression, d'assassinats, un message de mépris pour l'organisation internationale, un message qui viole ses normes et principes. La communauté internationale, telle que représentée par les Nations Unies, doit très fermement assumer ses responsabilités et appuyer la cause de la justice en s'opposant à toute violation des droits de l'homme, de telle sorte que la stabilité puisse en fin de compte l'emporter dans la région du Moyen-Orient. Avant de conclure cette brève intervention, je voudrais féliciter chaleureusement et remercier vivement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que sa présidente, la représentante du Sénégal, pour le travail excellent accompli par ce comité dans l'intérêt du peuple palestinien et de sa juste cause.

M. PEÑALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Nous voici à Genève, en proie à deux sentiments : nous sommes à la fois préoccupés et satisfaits. Ma délégation est tout particulièrement préoccupée par les raisons qui nous ont contraints à nous réunir ici à Genève pour examiner le point 37 de notre ordre du jour, en l'occurrence le refus du pays hôte de permettre au représentant d'un mouvement doté d'un statut d'observateur à l'Organisation de s'adresser à elle. La situation créée par le refus à M. Yasser Arafat de l'accès au Siège des Nations Unies à New York est extrêmement inquiétante pour deux raisons : premièrement, ce refus complique une situation déjà délicate et polarisée, ce qui ne fait qu'entraver une solution juste et durable du problème; et deuxièmement, le refus du pays hôte revient à faire fi de l'Accord signé entre le pays hôte et les Nations Unies.*

Par ailleurs, nous sommes satisfaits d'avoir pu accueillir et écouter le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, à un moment où notre organisation a fait naître de nouveaux espoirs de solution pacifique de la question de Palestine. La coexistence pacifique entre les peuples, ainsi que l'amitié entre les nations, fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et du principe de l'autodétermination des peuples, constituent la base même de la Charte des Nations Unies. Pour ce qui

* M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

M. Peñalosa (Colombie)

est de la question de Palestine, ces principes ont été à l'origine de la résolution 181 (II) qui prévoit clairement la création de deux Etats, l'un arabe, l'autre juif, et établit le droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres.

M. Peñalosa (Colombie)

La Colombie s'est félicitée de la position adoptée par le Conseil national palestinien, réaffirmant l'attachement de ce peuple aux buts et aux principes des Nations Unies. Elle condamne également la menace ou l'emploi de la force, la violence et le terrorisme, et elle est partisan du règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques. C'est avec satisfaction que nous avons constaté que ces principes ont été réaffirmés dans les déclarations faites par M. Arafat à Stockholm la semaine dernière, et notamment dans celles qu'il a faites hier devant l'Assemblée générale, au cours desquelles, faisant preuve d'un réalisme et d'un courage que nous applaudissons, il a invité toutes les parties au conflit, et notamment Israël, à forger la paix dans la région dans la dignité, la liberté et la sécurité, pour tous les Etats, sous les auspices des Nations Unies.

La Colombie a toujours pensé que tout règlement de la situation du Moyen-Orient, si lourde de menaces, exige que l'on revienne à l'esprit et à la lettre de la résolution 242 (1967) qui, 21 ans après son adoption, constitue encore une bonne base de départ pour la paix dans la région.

Depuis la création des Nations Unies, la Colombie a toujours défendu une position d'équilibre et d'équité face au problème du Moyen-Orient. La résolution dont je viens de parler implique la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, le retrait des forces armées israéliennes de tous les territoires occupés, qu'il soit mis fin à toutes les situations de belligérence, et le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région ainsi que leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

Depuis qu'elle a été proposée, nous avons appuyé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, fondée sur la résolution 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le fait d'avoir renvoyé indéfiniment la conférence a engendré d'importantes difficultés pour tous les pays de la région. Cessons de surseoir indéfiniment à cette conférence sous prétexte que nous ne pouvons pas croire dans la bonne foi de l'autre partie. Faisons la preuve de cette bonne foi autour de la table de négociation.

M. Pefalosa (Colombie)

L'exigence d'une solution juste mérite l'attention du monde. Notre pays estime que toute action positive et constructive qui émane de l'une quelconque des deux parties en conflit doit être accueillie avec un sentiment sincère de bonne foi. Nous sommes convaincus que la voie du dialogue menant à la paix est longue et difficile, mais tout obstacle éliminé doit être considéré comme un progrès réel et ne doit pas être rejeté de façon abrupte, car les gestes et les actes de confiance en entraîneront inévitablement d'autres. Il y a déjà eu trop de sang et de souffrance. Nous espérons que les parties au conflit préféreront la négociation à la violence, la modération à l'extrémisme, la réponse constructive au rejet abrupt. Ce sont là tous nos vœux.

Ce sont maintenant les Nations Unies qui doivent contribuer à faire naître un climat propice à la création rapide de l'Etat palestinien dans les territoires occupés et créer les conditions propices au développement harmonieux des deux nations qui, pendant des siècles, ont cohabité sur ce même territoire.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : La recherche de la paix au Moyen-Orient a été une caractéristique constante de la politique des Etats-Unis. Les efforts américains ont aidé à réaliser le dégagement des forces, les accords entre Israël et l'Egypte et entre Israël et la Syrie. Les efforts américains ont favorisé les accords de Camp David et le Traité de paix entre l'Egypte et Israël. Les Etats-Unis demeurent un partenaire actif, attaché à la recherche d'un règlement global réalisé grâce à des négociations.

En aidant les parties qui le souhaitent à négocier leurs divergences, les Etats-Unis ont toujours gardé à l'esprit une réalité simple mais constante, à savoir qu'aucune partie extérieure ne saurait vouloir plus la paix et en avoir plus besoin que les parties elles-mêmes. Ainsi, les Etats-Unis se sont toujours opposés aux efforts visant à imposer des solutions de l'extérieur, s'attachant en revanche à faire agir les parties elles-mêmes concernant des questions critiques impliquées dans les négociations. C'est pour ces raisons que les Etats-Unis voteront contre les projets de résolution présentés au cours du présent débat.

S'efforçant de faire avancer les perspectives de négociations menant à un règlement global, cette année les Etats-Unis ont proposé tout un ensemble de mesures qui constituent les conditions fondamentales d'un processus positif d'accommodement.

M. Walters (Etats-Unis)

L'objectif est un règlement global du conflit arabo-israélien grâce à des négociations. Il n'y a d'autre voie que des négociations directes entre les parties concernées. Les parties aux négociations doivent accepter de négocier les unes avec les autres. Une conférence internationale peut être utile dans la mesure où elle aide à ouvrir et à appuyer des négociations directes, mais elle ne doit pas préjuger des négociations directes ni se substituer à elles.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a créé la base du processus de négociation dans ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Chaque partie peut avoir d'autres positions et d'autres préférences qu'elles souhaitent présenter aux négociations, qui soient compatibles avec les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), mais aucune ne peut limiter ni rejeter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base des négociations.

Les négociations doivent se dérouler dans une atmosphère libre de terrorisme, de violence et d'intimidation.

Voilà des principes très utiles et durables qui doivent être au coeur des efforts visant à régler le différend. En outre, il devrait y avoir une période transitoire entre le statu quo et un règlement définitif. La période transitoire aidera à renforcer la confiance des parties en cause dans l'efficacité des négociations. Ainsi les parties auront-elles le temps de s'adapter à une situation nouvelle, ce qui leur permettra de modifier leurs attitudes les unes vis-à-vis des autres, peu à peu, grâce à un accord librement négocié.

Le mouvement vers la paix commence par le mouvement des parties. Chaque partie doit adopter des politiques constructives visant un progrès réaliste et pragmatique vers la paix.

Pour Israël, le choix est clair, même s'il est difficile. Afin d'obtenir la sécurité qu'il mérite et demande, Israël doit admettre la nécessité de se retirer des territoires occupés ainsi que la nécessité de tenir compte des droits politiques palestiniens légitimes. La portée et les modalités de ces questions doivent être élaborées au cours des négociations mais il faut les aborder de front.*

* Le Président assume la présidence.

M. Walters (Etats-Unis)

Pour les Palestiniens, le choix est également clair et tout aussi difficile. Afin d'obtenir les droits politiques légitimes dont ils ont besoin et qu'ils méritent, les Palestiniens devront tenir compte, dans leurs exigences, de la réalité de l'existence d'Israël et de ses besoins de sécurité, et il faudra qu'ils se livrent à des négociations avec Israël.

Pour les autres Arabes, les choix sont également importants. La Jordanie, la Syrie et le Liban ont un conflit avec Israël qu'ils doivent résoudre grâce à des négociations. Leur conflit ne pourra être résolu autrement. D'autres Etats arabes peuvent aider en envoyant des signes d'acceptation et de réconciliation à Israël. Ils doivent parler à Israël. L'absence de dialogue signifie la persistance de l'impasse.

Pour les parties extérieures au conflit, l'encouragement et l'appui sont des éléments nécessaires. Un rôle pour les parties extérieures dans le processus de paix n'est pas un droit; il doit se mériter. Il est temps que l'Union soviétique rétablisse des relations diplomatiques complètes avec Israël. Il est temps que la République populaire de Chine reconnaisse Israël. Les parties ont besoin de soutien pour se rencontrer, et la communauté internationale peut fournir ce soutien.

Ces éléments fondamentaux d'un processus de paix fructueux peuvent être encouragés grâce à des accommodements et à la réconciliation entre Israéliens et Palestiniens. Ce n'est pas une tâche facile à accomplir. Il est très difficile aux parties de surmonter leurs préjugés et d'apprendre à se connaître. Il est parfois tout aussi difficile à la communauté internationale de mettre de côté des préférences et des intérêts politiques et d'accepter une ligne de conduite réaliste en vue d'un règlement global. Mais la communauté internationale doit faire entendre une voix empreinte de réalisme et de pragmatisme.

Nous devons dire aux parties que leur différend peut être résolu. Nous devons leur dire que nous sommes las de ce conflit et de leur refus de faire des compromis équitables. Nous devons leur dire que le moment est venu de reconnaître qu'un règlement négocié s'impose.

Canalisons donc l'énergie consacrée à ce débat dans une direction positive et réaliste. Des résolutions déséquilibrées ne sont pas la réponse. Des déclarations unilatérales ne sont pas la réponse.

La réponse se trouve dans l'engagement en faveur d'une paix globale. La réponse se trouve dans les négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La réponse est la renonciation à la violence et

M. Walters (Etats-Unis)

au terrorisme. Mon gouvernement se tient prêt, comme toujours, à favoriser le mouvement en avant dans la recherche de la paix.

M. DAH (Burkina Faso) : Le Burkina Faso apprécie de façon positive la disponibilité dont ont fait montre les autorités helvétiques en favorisant la tenue à Genève de la plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre rencontre consacrée à la question de Palestine requiert, au moment où la colombe de la paix sème les rameaux d'olivier à travers notre planète, que le premier responsable politique de l'une des parties à un conflit qui n'a que trop duré puisse exposer ses vues. La Suisse, par son acte autorisant M. Arafat à se rendre à Genève pour participer aux débats qui le concernent au premier chef, manifeste de la sorte son désir de contribuer à la recherche de la paix dans cette région du Moyen-Orient; partant, la Suisse, fidèle à sa tradition de neutralité et d'hospitalité, traduit dans les faits le but que poursuit inlassablement notre organisation mondiale qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

A l'instar de la Suisse, le Burkina Faso, petit pays situé au sud du Sahara, dont le peuple laborieux est plein de courage, joint sa voix au concert des nations éprises de paix. Conscient du danger que court notre monde infecté d'un conflit qui s'éternise et qui, à tout moment, peut prendre des proportions incalculables, mon pays s'interroge sur le comportement de la nation, la plus puissante de cette terre, qui détient en plus la clef du conflit israélo-palestinien.

Cette nation nous a habitués à une profession de foi en la liberté, en la démocratie et en la paix. C'est au nom de celles-ci que, par deux fois au cours de ce siècle, ce grand pays intervint en Europe pour aider à arrêter la tyrannie au profit de la paix et de la justice. Son militantisme envers la cause de la liberté et de la paix y était si fort que le sacrifice de ses fils qui versèrent leur sang marque encore notre monde jusqu'à nos jours. Cela impose considération.

Ma délégation estime dès lors que, de par leur position de leadership de facto du monde, les Etats-Unis d'Amérique doivent faire prévaloir le droit. Certes, le refus d'accorder un visa au Président de l'exécutif de l'OLP constitue, très certainement, un acte de souveraineté des Etats-Unis. Mais il n'en demeure pas moins vrai que l'acte reste critiquable au regard de leurs obligations internationales en tant que pays hôte du Siège des Nations Unies.

Le Burkina Faso s'interroge, dis-je, sur l'attitude qui consiste à prendre fait et cause de façon intransigeante pour l'une des parties au conflit tout en proclamant la volonté d'aider à trouver une solution définitive au même conflit.

M. Dah (Burkina Faso)

L'origine de la question de la Palestine qui se pose aujourd'hui remonte au temps où la Palestine relevait de la responsabilité de la Société des Nations, précurseur des Nations Unies. Un rapide rappel nous restitue la question dans son contexte géopolitique.

En effet, ce pays a été placé sous mandat et le pacte de la Société des Nations prévoyait la prise en considération des vœux des communautés palestiniennes en place. Pourtant, rien n'a été accompli dans le sens souhaité. Bref, peut-être convient-il ici de mentionner également l'engagement britannique envers l'organisation sioniste à favoriser l'établissement d'un foyer national juif en Palestine, pays avec lequel les dirigeants sionistes revendiquaient un lien historique, leurs ancêtres y ayant vécu 2 000 ans avant la diaspora. Il s'agit évidemment de la Déclaration de Lord Balfour de 1917 qui a marqué ainsi le début du chemin de croix du peuple palestinien.

Aussi peut-on retenir que la population autochtone descendant d'ancêtres ayant également occupé la Palestine depuis près de deux millénaires considère que l'établissement de ce foyer national juif sur sa terre violait ses droits naturels et inaliénables. Deux vérités historiques que corrobore la tradition qui veut qu'Abraham soit l'ancêtre commun des Juifs et des Arabes.

Par ailleurs, la population indigène, c'est-à-dire palestinienne, estimait que l'implantation juive était contraire aux promesses d'indépendance que les puissances alliées avaient faites aux dirigeants arabes en échange de leur soutien pendant la guerre.

Somme toute, en février 1947, la complexité de la situation internationale, avec notamment le drame des Juifs rescapés des camps nazis, la création de la Ligue des Etats arabes, les campagnes terroristes de l'Irgoun et de la Haganah en Palestine, obligeait la Grande-Bretagne à remettre la question palestinienne entre les mains de l'Organisation des Nations Unies.

Arrivé à son terme, le mandat anglais se jouait alors dans la confusion et dans la guerre de 1948. Les accords d'armistice qui ont suivi n'ont pas mis fin à la contestation par les Arabes du droit d'Israël à l'existence et au désir des populations exilées de retourner chez elles et de recouvrer leurs biens. A l'heure actuelle, les choses ont changé et beaucoup changé. Hier, nous avons écouté l'allocution du Président de l'exécutif de l'OLP qui nous donne une lueur d'espoir de paix et de détermination politique.

M. Dah (Burkina Faso)

Le changement dont il est question présente deux dimensions ou phases. En premier lieu, il y a celle qui amène les Juifs à l'arrogance et à l'intransigeance. Dans la société israélienne, la violence a acquis, avec la répression, droit de cité. La majorité des Israéliens s'en accommode. Or nous savons que tous les actes de terrorisme - ce mot désigné de façon atténuée violence - qui ont frappé et qui frappent l'imagination des hommes ont été et sont ou des actions offensives ou des actions défensives. S'ils font partie d'une stratégie offensive, l'expérience a montré depuis longtemps qu'ils sont toujours voués à l'échec.

Le terrorisme offensif que pratique l'Etat d'Israël - il n'existe pas de mot mieux approprié - ce terrorisme-là, que pratique Israël avec ses militaires, ses propres armes contre les populations des terres occupées, fait honte à notre civilisation. L'échec est donc inévitable tout comme le génocide prescrit et exécuté par le nazisme a été vaincu.

Si, au contraire, les actes dits de terrorisme font partie d'une stratégie défensive, l'expérience montre que ces actes peuvent espérer quelques succès. De ce point de vue, la victoire, selon Guy Debord, sera pour ceux qui auront su faire le désordre sans l'aimer. L'intifada est une juste réaction à l'agression d'Israël que sont les spoliations des terres arabes.

Dans la seconde phase qui vient d'être envisagée lors des assises du Conseil national palestinien, le réalisme, la flexibilité et la modération ont prévalu. Les rôles sont ainsi inversés et les Palestiniens se reconvertissent en vue de gagner la victoire. Ses prémisses sont précisément les décisions historiques du Conseil national palestinien qui ne prennent que plus de relief, car l'instance suprême de l'OLP entérine la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies comme fondement de la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient et adopte un nouveau comportement courageux admettant la coexistence pacifique.

Aujourd'hui, c'est Israël qui oppose des refus en cascade, à savoir "non" à la conférence internationale, "non" aux pourparlers avec l'OLP, "non" à la restitution du moindre pouce des territoires conquis en 1967 et "non" à un Etat palestinien. Telle a été la plate-forme qui a permis, semble-t-il, à M. Shamir de gagner les dernières élections. Le Gouvernement burkinabe espère profondément que l'esprit d'hostilité de la majorité du peuple israélien sera abandonné tantôt et les dirigeants feront alors preuve de pragmatisme.

M. Dah (Burkina Faso)

Ma délégation fait cette prière que l'on a coutume d'entendre en Afrique :
"Que la paix règne dans le monde, que laalebasse s'accorde avec le pot. Que les bêtes s'accordent et que toute mauvaise parole soit chassée dans la brousse."

Cette évocation exprime par l'image le rêve de paix. Celle-ci requiert la bonne volonté des parties et leur engagement à parvenir à un compromis, car la paix, elle seule, assure la sauvegarde du respect de la personne humaine quant au fond et dans un environnement sain.

Le gouvernement de mon pays qui a toujours soutenu l'existence des deux Etats en Palestine reste favorable à la convocation d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient. Bien entendu, il reconnaît d'ores et déjà l'Etat de Palestine qui vient d'être créé.

En outre, le Burkina Faso lance un appel aux grandes puissances, notamment les Etats-Unis et l'Union soviétique, pour qu'elles exercent leurs pressions en vue d'amener Israël à prendre la main tendue de l'OLP. Le rejet de celle-ci signifie à l'évidence l'échec de la voie de la modération. Peut-on imaginer ce qui s'ensuivra? Peut-on simplement penser que les Palestiniens se contenteraient d'attendre, alors que les Israéliens ne leur laissent aucune perspective?

La présence de ma délégation à Genève témoigne de l'intérêt que mon pays porte à la question palestinienne et du désir de mon gouvernement de prendre part à toute manifestation de nature à promouvoir la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Le prix Nobel de la paix 1988, qui a été décerné aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, est une illustration magnifique et une justification de l'existence de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, mon pays apporte son total appui au rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et votera en faveur des projets de résolution subséquents.

M. SULAIMAN (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président Yasser Arafat de l'allocation importante et intéressante qu'il a prononcée hier devant l'Assemblée générale. Il a offert une possibilité unique de paix. Sa déclaration passionnée ne peut être ignorée.

Nous nous réunissons à Genève dans des circonstances infortunées. En temps normal ce débat aurait eu lieu au Siège des Nations Unies, à New York. Nous regrettons que les Etats-Unis aient refusé d'accorder un visa au Président de

M. Sulaiman (Brunéi Darussalam)

l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le Président Arafat est la clef du débat de cette question parce qu'il représente le peuple palestinien, le peuple le plus directement concerné par la question. Le refus de lui accorder un visa est une violation manifeste de l'Accord de Siège signé entre les Etats-Unis et les Nations Unies. Ce n'est pas là un bon précédent. Si une telle décision devait se répéter, les Nations Unies ne seraient plus en mesure de s'acquitter comme il convient de leurs fonctions et risqueraient de perdre de leur efficacité en tant qu'organe international.

Brunéi Darussalam a toujours appuyé fermement l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous pensons qu'il est essentiel que l'OLP soit entendue et qu'elle soit autorisée à participer au débat sur cette question. L'allocation faite hier par M. Arafat nous l'a prouvé.

La question de Palestine qui figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1947 est pratiquement aussi ancienne que les Nations Unies. Cela nous montre que ce problème est véritablement urgent. Cependant, les meilleures chances de régler ce problème se sont fait jour récemment lorsque les dirigeants du peuple palestinien ont franchi ce pas hardi consistant à accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de ce pas courageux. C'est un pas en avant dans la bonne direction. Les dirigeants du peuple palestinien ont montré qu'ils pouvaient adopter une attitude souple. Ils ont exprimé un sincère désir de paix - une paix qui leur échappe depuis 40 longues années. Ils ont parcouru un long chemin dans leur recherche de paix. Ils sont même allés jusqu'à abandonner certains de leurs principes les plus chers. Néanmoins, il est décevant et déplorable de voir que cette noble et bonne intention, cette véritable offre de paix a été accueillie avec scepticisme. Au lieu de réagir favorablement, Israël a choisi la voie de l'affrontement. Israël a préféré renforcer sa mainmise aussi bien sur Gaza que sur la Rive occidentale. Israël n'a pas su répondre à ce pas hardi vers la paix fait par l'OLP.

La décision du Conseil national palestinien prise récemment à Alger doit être abordée avec sérieux. Elle a été chaleureusement appuyée par la communauté internationale. Elle constitue une démarche réaliste à l'égard d'une solution pacifique au problème. La déclaration d'un Etat palestinien indépendant est probablement le pas le plus important sur la voie d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le monde a l'obligation morale et le devoir de donner sa chance à

M. Sulaiman (Brunéi Darussalam)

l'OLP. Nous saluons ce nouvel Etat de Palestine et nous le reconnaissons. Les Palestiniens doivent avoir une patrie permanente, comme prévu en 1947 par l'Assemblée générale. Israël et ses alliés doivent comprendre que le problème palestinien ne peut être réglé que par des moyens pacifiques. C'est ce que 40 années de combat ont amplement prouvé, comme l'ont démontré le Président Arafat et le Conseil national palestinien.

M. Sulaiman (Brunéi Darussalam)

Nous avons salué la Déclaration d'Alger. C'est un document de paix, un document historique. Elle offre une chance réaliste et viable de garantir la paix et la stabilité de la région. Ma délégation appuie la convocation d'une conférence internationale à laquelle toutes les parties impliquées, y compris l'OLP, pourraient participer sur un pied d'égalité. Pour nous, c'est la seule façon de régler le problème. Israël doit avoir compris maintenant que le recours à la force ne saurait régler le problème. Cela fait 40 longues années qu'il essaie et le prix à payer a été très lourd pour les deux parties. Les mesures qu'il a prises pour réprimer l'intifada - le soulèvement héroïque du peuple de Palestine dans les territoires occupés - n'ont pas seulement suscité plus de colère; elles ont fortifié la lutte contre l'agression. Les massacres répétés de civils innocents - femmes et enfants - n'ont pas découragé le peuple palestinien. Au contraire, ils n'ont fait que renforcer leur détermination et leur désir de continuer à se battre pour leur droit inaliénable à une patrie.

Dans le contexte des Nations Unies, ma délégation a relevé que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait fait un certain nombre de recommandations destinées notamment à permettre au peuple palestinien d'obtenir et d'exercer ses droits en Palestine, dont son appel au Conseil de sécurité afin que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent pour convoquer une conférence internationale de paix. Je tiens à dire ici publiquement combien ma délégation remercie Mme Diallo, Ambassadrice du Sénégal, Présidente du Comité spécial, ainsi que tous les autres membres, qui ne ménagent aucun effort pour s'acquitter du mandat que leur a confié l'Assemblée générale.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale a débuté en septembre dans l'optimisme, car la paix était en vue dans de nombreuses régions, augurant bien de l'avenir, un avenir de paix. Conservons ce dynamisme. Ma délégation en appelle à tous les Membres pour qu'ils fassent pression sur Israël afin que ce pays accepte les propositions de paix de l'OLP. C'est là une occasion unique qu'Israël ne peut se permettre de laisser passer. Il se peut qu'elle ne se représente pas à l'avenir.

Les déclarations récentes de la direction de l'OLP à Stockholm ainsi que l'allocution historique que le Président Arafat a faite hier devant l'Assemblée générale, renonçant au terrorisme sous toutes ses formes, ont montré à l'évidence

M. Sulaiman (Brunéi Darussalam)

la sincérité de l'OLP. En faisant face aux deux problèmes fondamentaux, l'OLP a unilatéralement éliminé les principaux obstacles à la paix au Moyen-Orient. C'est là un pas de géant, une étape positive dans le processus de paix. Mais le problème fondamental, c'est de rendre sa dignité et sa terre au peuple palestinien, c'est laisser ce dernier décider de son avenir dans un Etat de Palestine qui lui soit propre. Il ne saurait y avoir d'autre voie. Nous avons pour obligation de trouver une solution pacifique au problème. A cet égard, le Brunéi Darussalam s'associe à tous ceux qui ont lancé un appel aux Membres des Nations Unies afin qu'ils continuent de ne ménager aucun effort pour arriver à cet objectif.

M. DIARITE (Mali) : Il y a des questions que l'on ne peut aborder sans évoquer l'histoire parce que, bien souvent, l'histoire nous aide non seulement à comprendre le présent, mais aussi à nous organiser pour l'avenir.

La question de Palestine est l'une de celles-ci. En nous réunissant à Genève pour débattre de cette question, nous ne pouvons nous empêcher de penser en ce moment précis à la Société des Nations (SDN), et plus précisément au régime de mandat auquel elle a soumis la Palestine. Il convient en effet de se rappeler qu'à la fin de la première guerre mondiale la Palestine comptait parmi les différents territoires arabes qui avaient précédemment été sous domination ottomane et dont la Société des Nations avait fait des territoires sous mandat. A l'exception de la Palestine, tous ces territoires sous mandat, dont l'indépendance avait été provisoirement reconnue, devinrent des Etats entièrement indépendants, comme prévu à l'article 22 des dispositions du Pacte de la SDN relatives à ces territoires.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur toutes ces péripéties puisqu'elles sont suffisamment connues.

Ma délégation n'a pas non plus l'intention de faire le procès de la SDN; elle voudrait seulement situer des faits historiques. En effet, ce régime du mandat instauré par la SDN est à l'origine du problème palestinien, et cette organisation s'est éteinte sans pouvoir le résoudre.

L'ONU, qui a hérité de ce problème, s'est tout de suite attelée à lui rechercher une solution. Dès sa deuxième session, en 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 181 (II), a recommandé le partage de la Palestine et la création de deux Etats : l'un arabe et l'autre juif. L'ONU a ainsi une responsabilité historique à laquelle elle ne saurait se soustraire.

M. Diakite (Mali)

Le transfert de l'Assemblée générale ici, à Genève, et les événements qui ont motivé ce transfert ont montré combien l'opinion publique internationale est sensible au problème palestinien. Ils ont également montré le soutien grandissant de la communauté internationale à la cause palestinienne. Ces événements ont enfin montré combien est grande l'audience de l'OLP, seul et unique représentant du peuple palestinien.

La décision prise en 1974 par l'Assemblée générale d'associer l'Organisation de libération de la Palestine à ses délibérations repose sur la conviction profonde que cette organisation est l'incarnation de la volonté du peuple palestinien et que le problème palestinien ne saurait être discuté sans la participation effective de l'OLP.

Pendant longtemps, on a essayé d'occulter la question de Palestine en faisant croire que le problème du Moyen-Orient peut être résolu sans référence à cette question. Mais les faits, dans leur succession et enchaînement, ont montré que le noeud du problème du Moyen-Orient est la question de Palestine et qu'en conséquence on ne pourrait instaurer une paix durable dans cette région sans le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux inaliénables, notamment le retour dans son pays et l'établissement d'un Etat souverain et indépendant.

C'est pour aider le peuple palestinien à exercer ces droits que l'Assemblée générale a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le Mali est membre. La participation de mon pays aux travaux de ce comité repose sur des principes intangibles.

M. Diakite (Mali)

Ces principes puisent leur racine dans la longue et riche histoire de mon pays qui a forgé l'éthique du peuple malien, une éthique qui rejette toute forme de domination et d'oppression des peuples et commande le soutien à la lutte des peuples pour recouvrer leur liberté et leur indépendance.

Depuis sa création, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien étudie chaque année et recommande à l'Assemblée générale un programme dont la mise en oeuvre doit permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits nationaux.

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit accroître sa détermination et déployer des efforts intenses pour aider le peuple palestinien dans son juste combat.

Cette impérieuse nécessité n'a pas échappé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, car le programme qu'il recommande cette année à l'Assemblée générale dans son rapport figurant au document A/43/35 contient des actions spécifiques concrètes, complémentaires et intégrées dans une stratégie dont la mise en oeuvre effective permettra sans nul doute à la communauté internationale d'accomplir un pas décisif vers la recherche d'une solution juste et définitive au problème palestinien. C'est pourquoi ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale accordera une attention particulière au rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'année 1988 marque un tournant important dans la vie du peuple palestinien. Elle a montré que l'intifada, loin d'être un soulèvement éphémère, est en réalité un mouvement populaire de révolte contre le déni des droits du peuple palestinien et contre l'occupation de son territoire. Et pour reprendre les termes de la déclaration d'Alger du Conseil national palestinien :

"le grand soulèvement palestinien constitue l'épisode le plus marquant de l'histoire de la révolution contemporaine du peuple palestinien".

En effet, le soulèvement populaire dans les territoires occupés et sa poursuite, en dépit de la répression, traduisent la détermination du peuple palestinien d'arracher ses droits nationaux.

La politique de la poigne de fer, les massacres, les emprisonnements ne viendront jamais à bout de la détermination du peuple palestinien parce qu'un peuple qui se bat pour sa liberté et son indépendance est un peuple invincible.

M. Diakite (Mali)

La communauté internationale se doit de saisir le sens de l'intifada dans toute sa plénitude. Saisir le sens de l'intifada, ce n'est pas frémir avec compassion en regardant sur les écrans de télévision les images de ces enfants qui, dans les territoires occupés, répondent aux balles par des pierres, ou celles de ces femmes qui affrontent les chars les mains nues. Saisir le sens de l'intifada, ce n'est pas non plus l'évocation avec une certaine pitié de la mémoire des martyrs palestiniens. Afficher de bons sentiments face au drame que vit le peuple palestinien ne suffit pas pour se donner bonne conscience. Saisir le sens de l'intifada, c'est comprendre que le peuple palestinien, qui a longtemps souffert de l'occupation étrangère, est plus que jamais résolu à s'en débarrasser. Enfin, saisir l'intifada, c'est comprendre que le peuple palestinien qui a longtemps erré, ballotté par les vicissitudes de l'histoire, est décidé à retourner sur sa terre.

C'est de cette volonté que découle la proclamation du 15 novembre dernier, à Alger, de l'Etat palestinien. Cet événement sans précédent dans l'histoire de ce peuple martyr constitue une étape importante vers la paix. La proclamation de l'Etat palestinien est conforme au droit naturel de tout peuple à disposer de lui-même sur sa terre natale, la terre qui a façonné son identité et sa nature. Elle se justifie au regard du Pacte de la Société des Nations, du Traité de Lausanne de 1923 et de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en commençant par la résolution 181 (II). Voilà pourquoi mon pays, le Mali, a reconnu l'Etat palestinien dès sa proclamation. La proclamation de l'Etat palestinien constitue un événement majeur très significatif dans la lutte du peuple palestinien.

La communauté internationale se doit de soutenir la déclaration d'indépendance de la Palestine, puisque cette proclamation est conforme au programme d'action pour la réalisation des droits du peuple palestinien adopté à l'issue de la Conférence de Genève sur la question de Palestine tenue du 29 août au 7 septembre 1983. Le programme d'action de cette conférence recommande en effet d'aider le peuple palestinien à créer un Etat palestinien souverain et indépendant.

La Conférence de Genève à laquelle je faisais allusion tout à l'heure a marqué aussi un tournant dans les efforts de la communauté internationale visant à trouver une solution au problème palestinien. C'est dans la déclaration adoptée par cette conférence que se trouve l'idée de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. L'idée de cette

M. Diakite (Mali)

conférence repose sur une analyse approfondie et exhaustive de la situation au Moyen-Orient. Cette analyse a révélé que le problème de la région n'est pas un problème bilatéral : il constitue un problème international au sens plein du terme. Elle a aussi révélé que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité principale vis-à-vis de ce problème et qu'en conséquence il ne saurait être traité en dehors du cadre de l'ONU.

En recommandant la convocation sous les auspices des Nations Unies d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, la Conférence de Genève a fait oeuvre d'une analyse profonde de la situation dans la région.

L'Assemblée générale a fait sienne l'idée de la convocation de cette conférence et s'est engagée à la réaliser. Mais des obstacles se dressent sur la voie de la convocation de cette conférence et ces obstacles doivent être levés dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Tenter de reculer cette conférence, c'est reculer l'échéance de la paix au Moyen-Orient.

Le 15 novembre dernier, à Alger, les dirigeants palestiniens ont donné au monde entier la preuve de leur maturité politique. Les deux documents d'Alger, la déclaration politique et la déclaration d'indépendance traduisent la volonté de paix du peuple palestinien. Le processus de paix ainsi engagé doit nécessairement être encouragé et soutenu. Le moment est donc venu d'écarter les préjugés et la méfiance. L'important message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), est assez révélateur à cet effet. La reconnaissance des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et les engagements pris par le Conseil national palestinien à Alger constituent, de l'avis de ma délégation, des approches réalistes et courageuses.

Compte tenu de cette évolution positive, nous lançons un appel à tous les Etats, en particulier à ceux qui assument une responsabilité spéciale dans le maintien de la paix, pour qu'ils saisissent l'occasion qui nous est offerte pour favoriser le dialogue entre les parties au conflit, notamment entre Israël et le nouvel Etat palestinien.

Nous vivons dans un monde en pleine mutation, un monde marqué depuis quelques mois par le dialogue et la détente politique. Cette atmosphère qui prévaut dans les relations internationales doit guider tous les Etats, grands et petits, dans la recherche de la paix.

M. AL-THANI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, en m'adressant à cette instance internationale en cette occasion historique je voudrais, tout d'abord, vous remercier pour tout le travail difficile que vous avez réalisé pour tenir ces réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève. Cela traduit de votre part et de la part de la communauté internationale un très vif souhait d'entendre la voix du peuple palestinien représenté par son leader M. Yasser Arafat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général des Nations Unies et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser ces réunions en si peu de temps.

Cette mesure était inévitable après la décision regrettable prise par le pays hôte d'empêcher la communauté internationale d'entendre la voix du peuple palestinien. Nous sommes heureux de constater que la communauté internationale a exprimé à l'unanimité qu'elle tient à donner la possibilité à ce peuple en lutte d'exprimer ses points de vue et sa position en faveur de la paix et de la stabilité dans une région sensible dont la sécurité est liée à la paix et à la sécurité internationales.

Le comportement du pays hôte était en violation flagrante avec les engagements internationaux qu'il a pris envers les Nations Unies et a été un mépris manifeste à l'égard des principes du droit international qui sont des principes que nous espérons voir respectés, notamment par les grandes puissances. Nous espérons que ce comportement ne se reproduira plus, car il menacerait sérieusement l'Organisation internationale et les relations entre les Etats et les organismes internationaux d'une façon qui pourrait gravement compromettre la communauté internationale.

Pendant l'intervalle de temps qui a séparé la dernière session de l'Assemblée de la présente session, nous avons été témoins de deux événements historiques importants qui auront des incidences positives sur la question de Palestine et sur le règlement pacifique de cette question. Premièrement, l'intifada du peuple héroïque palestinien dans les territoires occupés qui vient juste d'entrer dans sa deuxième année; deuxièmement, les décisions prises par le Conseil national de Palestine à Alger au cours du mois dernier.

L'intifada a entamé sa deuxième année avec une plus grande résistance et une plus forte détermination pour obtenir la victoire. Toutes les tentatives israéliennes visant à réprimer l'intifada ont été déjouées et tous les efforts

M. Al-Thani (Qatar)

visant à éteindre la flamme ont échoué. Cette intifada n'est pas une simple réaction contre les pratiques sionistes. Elle constitue en fait le résultat de la lutte historique persistante du peuple palestinien depuis les premiers jours de l'invasion et de l'occupation sionistes. La résistance en tant que droit légitime est l'expression du rejet de l'occupation par un peuple en lutte.

Pendant longtemps, le mouvement sioniste a essayé par les médias de donner au monde l'impression erronée que le peuple palestinien s'était soumis à l'occupation et qu'il avait cessé de résister; il a été jusqu'à renier l'existence même des Palestiniens. Puis l'intifada est arrivée et a replacé ces événements dans leur perspective véritable. La volonté de tant de Palestiniens de consentir des sacrifices et le martyre ont montré non seulement que le peuple palestinien existe réellement mais aussi qu'il rejette totalement l'occupation et qu'il est résolu à lutter contre l'occupation pour réaliser son but ultime qui est d'exercer son droit à la liberté, à l'indépendance sur son propre territoire et dans sa patrie.

La manière dont s'est déroulée l'intifada et son envergure confirment on ne peut plus justement les droits et les aspirations des Palestiniens. L'intifada est l'aboutissement d'une expérience amère et de leur longue lutte inlassable pour réaliser leurs objectifs légitimes, une lutte qui bénéficie maintenant de l'appui de toute la communauté internationale.

Je passe maintenant au deuxième événement majeur qui s'est produit. Il s'agit des décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger le 15 novembre 1988 et de la proclamation d'un Etat palestinien indépendant fondé sur le droit international et sur les résolutions pertinentes des Nations Unies.

La Déclaration d'Alger est l'expression de l'esprit de la Charte des Nations Unies qui prévoit le droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Les décisions historiques prises à Alger préconisent l'équité, la justice et la paix. La communauté internationale se doit donc de les appuyer.

La déclaration faite hier par le Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, devant l'Assemblée générale confirme encore une fois que ces décisions visent à réaliser une paix juste et globale et devraient donc dissiper tous les doutes injustifiés que certains milieux avaient essayé de propager pour entraver le processus de paix qui a maintenant été déclenché. M. Arafat a été explicite en présentant l'initiative de paix palestinienne. Premièrement, il a demandé que soit convoqué un comité préparatoire pour la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient

M. Al-Thani (Qatar)

qui se tiendra sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies; deuxièmement, que les territoires arabes palestiniens soient placés sous le contrôle provisoire des Nations Unies; troisièmement, que des forces internationales de paix soient déployées dans la région pour assurer la protection et la sécurité du peuple palestinien jusqu'au règlement global de la question, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

La proclamation de l'Etat palestinien, qui a été faite au cours de la réunion du Conseil national de Palestine qui s'est tenue à Alger et le nombre croissant d'Etats qui reconnaissent cet Etat prouvent indubitablement que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat sur son propre territoire est devenu un des éléments fondamentaux qui font maintenant partie de la vie internationale contemporaine. Toute idée qui tendrait à l'empêcher serait illusoire. Les représentants du peuple palestinien ont montré qu'ils sont déterminés à obtenir la paix en se fondant sur le droit et la justice. Ils ont déclaré qu'ils étaient prêts à participer à la conférence internationale qui doit se tenir sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, de même qu'avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité. Ainsi, ils ont réaffirmé leur foi dans les Nations Unies et ont fait preuve de leur forte conviction selon laquelle les Nations Unies sont capables de résoudre les problèmes internationaux par des moyens pacifiques.

Le rejet de cette initiative par Israël et par ses alliés équivaut à faire fi de manière explicite et claire de l'Organisation internationale et de ses décisions. Nous ne pouvons qu'espérer que ces parties reviendront sur leur décision afin de renforcer la crédibilité de l'Organisation et assurer la paix et la justice dans le monde. Le Qatar, qui a reconnu l'Etat de Palestine avec la Ville sainte de Jérusalem comme sa capitale, réaffirme qu'il appuyera toujours la justice, le droit et la paix partout dans le monde. Il réaffirme également qu'il continue d'appuyer et d'être solidaire avec le peuple frère palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

M. POPOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La discussion de la question de Palestine, dans le cadre de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, se déroule dans des conditions d'espoir renouvelé d'un règlement pacifique et politique à la question du Moyen-Orient. Les circonstances qui ont fait que la discussion de cette question fondamentale de notre ordre du jour doive se dérouler hors du Siège des Nations Unies sont bien connues. Il est inutile de faire des observations supplémentaires. Il suffit de rappeler que cette mesure non constructive et illégale des Etats-Unis a été explicitement désavouée par la communauté internationale dans son ensemble. En outre, ces circonstances ont fourni une fois encore aux nations du monde la possibilité d'appuyer totalement et sans réserve la juste cause du peuple palestinien.

Il est grand temps pour chacun de comprendre clairement qu'aucun pouvoir ni aucun obstacle ne parviendra à arrêter le peuple arabe de Palestine dans son désir de liberté et d'indépendance nationale. Cela a été brillamment réaffirmé par le soulèvement héroïque de la population palestinienne dans les territoires occupés, qui dure depuis un an et se poursuit intensément. Il est indubitable que ce soulèvement continuera jusqu'à ce que règne au Moyen-Orient la paix si longtemps attendue et si désirée. La lutte résolue du peuple palestinien pour mettre en oeuvre ses droits nationaux légitimes s'est gagnée l'appui et le respect accrus des peuples du monde et a renforcé la confiance en la justesse de sa cause.

A cet égard, il n'est guère utile de rappeler que, en particulier au cours des dernières années, nous avons tous assisté à l'émergence d'un consensus international exceptionnellement vaste et presque total sur les principes et le mécanisme de règlement du problème de Palestine. Cette évolution est reflétée dans de nombreuses résolutions et décisions adoptées par les Nations Unies. Elle bénéficie de l'appui actif des pays socialistes, du Mouvement des non-alignés et de l'opinion publique mondiale, de même que de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies. En fait, la communauté internationale est convaincue depuis longtemps qu'un règlement durable et juste du conflit arabo-israélien ne pourra être réalisé que si chaque peuple au Moyen-Orient est assuré de pouvoir exercer son droit inaliénable à l'existence indépendante et à un développement libre.

M. Popov (Bulgarie)

Il est généralement reconnu que cette absence continue de solution au problème de Palestine est la principale cause de la situation explosive qui règne au Moyen-Orient depuis 40 ans et, à défaut d'y trouver une solution, on ne peut envisager que la paix régnera dans cette région du monde. Toute tentative visant à contourner le problème à remplacer sa solution par des arrangements séparés ne tenant pas compte des intérêts du peuple palestinien, ne fera que resserrer davantage le noeud du problème et bloquer le processus de règlement au Moyen-Orient.

La proclamation du 15 novembre dernier par le Conseil national palestinien d'un Etat indépendant de Palestine est devenue l'expression catégorique de la volonté inébranlable du peuple palestinien de créer son propre Etat. Les décisions du Conseil national palestinien soulignent que l'Etat est créé conformément aux droits naturels et historiques du peuple palestinien. En évaluant l'importance de cette déclaration politique, on ne doit pas négliger les éléments constructifs : la proclamation d'un Etat palestinien indépendant conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prévoit deux Etats en Palestine - un Etat arabe et un Etat juif; la reconnaissance des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de pair avec l'application du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, en tant que base pour la convocation d'une conférence internationale en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient; et le rejet du terrorisme sous toutes ses formes.

La démarche réaliste et modérée adoptée par le Conseil national palestinien a été confirmée à la fois dans la déclaration faite le 7 décembre 1988 à Stockholm et dans l'allocution éloquente et constructive prononcée hier par le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

La République populaire de Bulgarie a salué et appuyé activement les décisions historiques du Conseil national palestinien. Evaluant favorablement la démarche réaliste et constructive du leadership de la lutte palestinienne, la délégation bulgare estime que, dans leur totalité, les décisions du Conseil national palestinien contribuent sensiblement au processus d'un règlement politique juste de la situation au Moyen-Orient. Compte tenu de tout ce que je viens de dire et partant de sa propre position de principe, la République populaire de Bulgarie a officiellement reconnu le 25 novembre dernier l'Etat indépendant de Palestine. Nous nous félicitons du vaste appui international accordé à la proclamation de l'Etat palestinien.

M. Popov (Bulgarie)

Les décisions historiques du Conseil national palestinien, adoptées lors de sa session tenue à Alger, renforcent notre conviction qu'il existe de véritables possibilités de règlement du conflit au Moyen-Orient dans un proche avenir. Il faut déployer tous les efforts possibles pour éliminer ce foyer dangereux de tension internationale. Pour atteindre cet objectif, l'Organisation mondiale a été invitée à jouer un rôle primordial, rôle dicté par la responsabilité particulière de l'Organisation s'agissant du destin du peuple palestinien et de la réalisation d'une paix juste dans cette région du monde. Cela est dû au fait que les dernières années ont été marquées par une évolution satisfaisante, voire remarquable, à savoir le rôle et le prestige croissants de l'Organisation des Nations Unies dans sa participation de plus en plus active et fructueuse au règlement de certains des foyers de tension internationale les plus explosifs et les plus dangereux.

Nous sommes encouragés dans notre conviction, à savoir que la réalisation d'un règlement politique au conflit du Moyen-Orient est possible, grâce aux changements positifs dans le climat politique international et aux progrès réalisés dans les efforts déployés en vue du règlement d'autres conflits régionaux.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la nouvelle initiative palestinienne annoncée hier par le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat. Nous pensons qu'il est grand temps pour le leadership israélien de serrer la main qui lui est tendue et de coopérer au processus de paix, ce qui servirait pleinement les intérêts fondamentaux les mieux compris du peuple d'Israël lui-même.

M. Popov (Bulgarie)

C'est pourquoi mon pays suit avec un vif intérêt les processus entamés au Moyen-Orient. Ma délégation espère qu'ils conduiront au règlement de ce problème brûlant, ouvrant ainsi une nouvelle voie, une nouvelle page brillante dans l'histoire tragique du peuple palestinien.

Il ne fait aucun doute que la manière fondamentale de mettre en pratique l'application de cet objectif noble et humain est de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties intéressées, y compris les représentants de l'Etat nouvellement créé de Palestine.

Pour terminer, j'ajouterai que la République populaire de Bulgarie a foi en la juste cause du peuple arabe de Palestine et qu'elle est convaincue qu'il obtiendra ses droits.

M. AL-ERYANI (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la République arabe du Yémen, de son président, de son gouvernement et de son peuple, j'adresse au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, et au Président et au Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, nos remerciements pour les énormes efforts qu'ils ont faits en vue d'assurer le succès de ces importantes séances dans la ville de Genève, sous les auspices du Gouvernement suisse et de son noble peuple. Tout au long des siècles, la Suisse a été le phare de la liberté; elle a offert un abri à des centaines et à des milliers de personnes persécutées et chassées de leurs foyers. Nous exprimons nos sincères remerciements au Gouvernement et au peuple suisses.

La communauté internationale, composée de peuples très divers et de gouvernements qui préconisent des politiques différentes, a été unanime, comme jamais dans le passé, dans la décision qu'elle a prise de tenir ces séances de l'Assemblée générale hors du Siègne. Sans aucun doute, l'Assemblée a recouvré son prestige international en adoptant la décision historique de transférer la tenue de ces séances du Siègne de l'Organisation à Genève afin que notre compagnon d'armes, M. Yasser Arafat, puisse parler devant l'Assemblée et expliquer sa juste cause. Ainsi les mots de justice et de paix qu'il a répétés ont pu être entendus dans le monde entier. Seuls ceux qui sont arrogants et entêtés peuvent rester sourds à ces mots.

M. Al-Eryani (Yémen)

Cette décision historique a été adoptée après que l'Administration américaine a adopté cette décision honteuse de refuser au compagnon d'armes Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), un visa d'entrée aux Etats-Unis pour lui permettre de se rendre au Siège des Nations Unies. L'Administration américaine a pris cette décision en dépit des textes juridiques contraignants.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, nous sommes particulièrement heureux de voir que l'ère de l'arrogance a disparu à jamais et que le mot de justice ne pourra plus être méconnu en raison d'un caprice égoïste.

Le monde a entendu hier le discours historique du Président du Comité exécutif de l'OLP, dans lequel il a demandé à la communauté internationale de l'aider à porter avant qu'il ne se flétrisse le rameau d'olivier vers la terre de paix. Nous ne pouvons donc que demander à ceux qui doutent de la sincérité des intentions d'aller vers une paix juste et durable pour toutes les parties au conflit du Moyen-Orient - une paix garantie par la communauté internationale - d'entendre ces mots. Quelqu'un peut-il vraiment penser qu'elles soient préjudiciables ou qu'elles puissent porter tort à l'une quelconque des parties? Nous ne croyons pas qu'un pays de la communauté internationale ou un Membre de l'Organisation puisse penser ainsi. Est-ce possible? A moins que nous ayons perdu confiance en notre organisation internationale, notre humanité, notre justice et en la sincérité du comportement de nos fils?

Nous ne pouvons que dire à ceux qui essaient de semer le doute qu'ils sont condamnés par l'humanité lorsqu'ils montrent du mépris pour la sagesse, la justice et les justes résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et ses organes. Toutes sortes de prétextes sont invoqués. Divers documents ont été invoqués comme prétexte par ceux qui ne souhaitent pas sincèrement la paix. Cependant la communauté internationale ne peut abandonner ses procédures traditionnelles simplement parce qu'une virgule, un adverbe, un mot n'est pas du goût de ceux qui s'en servent comme prétextes. Ils mettent en dérision la sagesse de cette organisation dont ils sont pourtant un des pionniers et un de ceux qui ont créé, soutenu et protégé cette entité.

Nous voulons dire aux Etats-Unis et à tous ceux qui sont dans son orbite et recourent à divers subterfuges qu'en ne reconnaissant pas le peuple palestinien et ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance ils ne protègent pas même Israël.

M. Al-Eryani (Yémen)

La société juive qui est née en Palestine se distingue par la mentalité de ghetto qui a marqué des générations successives, depuis leur établissement au Moyen Age dans des villes européennes où elles ont été victimes aux mains des Européens des plus horribles formes d'oppression et d'injustice.*

* M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Eryani (Yémen)

Aujourd'hui, nous voyons l'Etat juif, dont les dirigeants sont formés à la Mossad, faire des choses que même les bourreaux du nazisme et du fascisme n'auraient pas faites. L'intifada populaire en Palestine occupée a montré combien était erronée la notion selon laquelle Israël avait été créé pour servir de refuge à un groupe d'opprimés aspirant à la liberté et à la justice. Il y a un monde de différence entre cette entité d'oppression qui s'en prend à des femmes et à des enfants et l'image que les imposteurs voudraient donner d'Israël : une oasis de paix et de justice au Moyen-Orient.

Comment pourrions-nous les croire quand ils disent vouloir se protéger du terrorisme palestinien alors que nous les voyons enterrer les gens vivants?

Le peuple palestinien en lutte a fait savoir qu'il refusait l'occupation lorsqu'a commencé l'intifada, il y a un an. L'Organisation de libération de la Palestine a appelé à la paix quand, il y a un mois, le Conseil national palestinien a proclamé l'Etat de Palestine fondé sur le droit international, au côté d'un Etat juif, conformément à la résolution 181 (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale. Le Conseil national palestinien a affirmé qu'il accepte les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Hier, notre frère Yasser Arafat a, du haut de cette tribune, soulevé les questions suivantes. Est-ce que l'OLP n'a pas pris elle-même l'initiative de demander l'adoption de résolutions pour mettre fin au conflit arabo-israélien? Est-ce que l'OLP n'a pas souscrit à la déclaration faite en 1977 par Cyrus Vance et Andreï Gromyko? Est-ce qu'elle n'a pas accepté de participer à la conférence de Genève conformément à la décision égypto-américaine de 1977? N'a-t-elle pas adopté le projet de paix arabe de Fès? N'a-t-elle pas appuyé les propositions de paix de Brejnev concernant le Moyen-Orient?

Le Président de l'OLP a affirmé que cet Etat palestinien était tout à fait prêt à s'asseoir à la table de négociations, conformément à toutes ces initiatives, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

On ne voit pas comment cela pourrait aboutir à la destruction d'un Etat Membre de l'Organisation, à moins que cet Etat ne redoute la paix et la justice, déteste la liberté et se dérobe à la légalité. Tel est l'Etat d'Israël, un Etat qui trouve parmi nous des partisans qui le confortent dans sa politique destructive, ne se rendant pas compte qu'ainsi ils courent à leur propre ruine.

M. Al-Eryani (Yémen)

Je voudrais dire au nom de la République arabe du Yémen qu'ici même s'offre à nous aujourd'hui une chance unique d'avoir une parole de justice et de paix, d'adopter des décisions justes, pour œuvrer pour le droit et la justice, afin de garantir les droits de toutes les parties au conflit. Si nous laissons passer cette chance, le monde verra le rameau d'olivier se flétrir et des incendies s'allumer car un jour il faudra bien que le droit, la justice et l'égalité triomphent de l'oppression et de l'injustice. Ce jour-là, l'opresseur s'avisera de son propre pétrin. Que la paix soit avec ceux qui ont emprunté la voie de la paix et du bien!

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais tout d'abord dire combien nous nous félicitons qu'une discussion intense et fructueuse sur la question de Palestine se déroule en séance plénière avec la participation de M. Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Depuis le début de l'année, des solutions aux principaux conflits dans le monde semblent se dessiner grâce aux efforts tant du Secrétaire général que des pays intéressés. S'il est vrai que le problème de la paix au Moyen-Orient est considéré comme le plus ardu parmi les grands conflits, je tiens à attirer l'attention sur le fait que d'importants changements sont intervenus dans la situation au Moyen-Orient, surtout en ce qui concerne la question de Palestine. Au nombre de ces changements, il faut citer l'intifada dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ainsi que la récente réunion du Conseil national palestinien.

Nous avons écouté avec le plus vif intérêt l'intervention de M. Yasser Arafat, Président de l'OLP. Nous avons été frappés par son sérieux et par sa volonté de paix. Il a expliqué la position fondamentale de l'OLP sur la question de Palestine au regard de la dernière session du Conseil national palestinien.

Le Gouvernement japonais accorde une grande importance à l'attitude positive de l'OLP, qui devrait contribuer à amener la paix au Moyen-Orient. Le Gouvernement japonais se félicite de l'importante étape vers la paix que constitue l'appel lancé par M. Arafat pour que toutes les parties en cause arrivent à un règlement d'ensemble du conflit arabo-israélien :

"dans le cadre de la conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de façon à garantir l'égalité et l'équilibre des intérêts et, tout particulièrement, le

M. Hatano (Japon)

droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance nationale, ainsi que le respect du droit de toutes les parties au conflit ... à exister dans la paix et la sécurité." (A/43/PV.78, p. 36)

Il convient de souligner que l'intifada, qui entre maintenant dans sa seconde année, a eu un grand impact sur la question de Palestine et qu'elle a déterminé la nouvelle approche esquissée hier dans l'intervention de M. Arafat.

Il y aura un an ce mois-ci que l'intifada a commencé. Qui aurait pu imaginer en décembre dernier que la violence n'aurait pas été réprimée et qu'elle aurait un tel impact sur la situation politique de la région? Il n'est pas exagéré de dire, en effet, que la décision de la Jordanie de changer de politique sur la Rive occidentale et les événements survenus lors de la récente session du Conseil national palestinien sont, du moins en partie, le fruit de ce soulèvement. En montrant au monde que la politique de la force et de la répression ne permet même pas d'assurer le calme dans la région, les Palestiniens des territoires occupés nous ont fait comprendre à quel point était urgente une paix négociée. De plus, le soulèvement a renforcé le peuple palestinien dans son identité, le convainquant de son droit à l'autodétermination.

M. Hatano (Japon)

Selon diverses nouvelles, nous avons compté plus de 300 victimes pendant la première année de l'intifada et plus de 5 000 Palestiniens sont encore détenus. Il est déplorable à nos yeux qu'Israël, au grand mépris des résolutions 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité, continue de prétendre que la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre ne s'applique pas à la situation qui prévaut dans les territoires occupés. Nous trouvons également déplorable le refus d'Israël de reconsidérer sa position sur la déportation des Palestiniens. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport en date du 21 janvier 1988, Israël doit se faire à l'idée que la quatrième Convention de Genève est applicable de jure dans les territoires occupés et y protège la population civile.

Qui plus est, je souhaite réaffirmer que mon gouvernement condamne l'emploi excessif de la force par les autorités israéliennes contre les civils palestiniens, y compris l'utilisation de balles de plastique et la détention arbitraire de civils.

Le Japon reconnaît que la question de Palestine est au coeur même du problème de paix au Moyen-Orient et pense qu'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient devrait être réalisée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même. C'est pourquoi le Gouvernement japonais a dit que la paix au Moyen-Orient devait être fondée sur les trois principes suivants : le retrait d'Israël de tous les territoires occupés à la suite de la guerre de 1967; deuxièmement, la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence; troisièmement, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même, y compris son droit à établir un Etat indépendant.

Il va sans dire que pour arriver à la paix en fonction de ces principes il faut oeuvrer non pas par l'emploi unilatéral de la force mais par des négociations entre les parties concernées, en prenant pleinement en considération les aspirations de chacune de ces parties, y compris les Palestiniens, et les besoins légitimes de sécurité de tous les Etats de la région.

C'est dans cette optique que le Japon a toujours appuyé la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient le plus tôt possible et a engagé tous les pays concernés à convoquer une telle conférence. Le Japon estime également que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui représente le

M. Hatano (Japon)

peuple palestinien, est l'une des parties directement concernées par la question de Palestine et que sa participation à la conférence internationale, sous une forme ou sous une autre, devrait être garantie.

Le Ministre des affaires étrangères, M. Uno, a énoncé ce principe lors des pourparlers qu'il a eus avec les dirigeants de la Syrie, de la Jordanie, de l'Egypte et d'Israël lorsqu'il s'est rendu dans ces pays en juin dernier. M. Uno a fait ce voyage pour préciser la position fondamentale du Japon sur la question de la paix au Moyen-Orient mais aussi pour inciter chacun des pays concernés à adopter une attitude réaliste et souple pour qu'une conférence internationale puisse être convoquée en vue de résoudre la question de façon pacifique.

L'évolution récente des événements du côté palestinien, telle qu'exposée dans la déclaration politique du Conseil national palestinien, nous permet d'espérer qu'un progrès est possible dans ce sens. Je tiens à ajouter que le séjour au Japon de M. Kaddoumi, chef du département politique de l'OLP, immédiatement avant la convocation de la réunion du Conseil national palestinien à Alger le mois dernier, s'est révélée extrêmement utile et a permis d'explorer les diverses façons de faire progresser le processus de paix.

Outre ces efforts politiques, nous ne saurions oublier qu'en ce moment même, alors que nous discutons à Genève, beaucoup de Palestiniens connaissent un sort peu enviable dans des camps de réfugiés. Il faut faire des efforts pour trouver une solution politique au problème palestinien, mais il ne faut pas, ce faisant, oublier les besoins humanitaires et l'obligation de la communauté internationale d'aider les réfugiés palestiniens et les habitants palestiniens en détresse dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale. A cet égard, le Japon persévéra dans ses efforts pour aider le peuple palestinien par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et je puis annoncer dès maintenant que le Japon a récemment créé un fonds de développement nippono-palestinien dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec une contribution japonaise pour l'exercice en cours.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'écho des voix qui se sont élevées au cours de ce débat sur la question de Palestine a fait ressortir éloquemment que le désir d'une prompt solution à la question de la paix au Moyen-Orient, surtout de la question de Palestine, s'est déjà transformé en une plate-forme commune pour l'opinion publique internationale.

M. Hatano (Japon)

Il existe malheureusement des divergences d'opinion entre les parties concernées sur la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, mais je demande instamment à toutes les parties d'utiliser au mieux cette réunion plénière de Genève qui constitue une occasion inestimable de trouver un terrain d'entente qui permette la convocation d'une conférence internationale.

Je partage pleinement l'opinion émise par le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar; je pense aussi que, suite à la session du Conseil national palestinien, ont surgi de nouvelles occasions de progresser vers la paix, et j'espère sincèrement que l'on pourra bientôt faire de la paix au Moyen-Orient une réalité grâce à la prompte convocation d'une conférence internationale, sans perdre un seul instant pour profiter de l'évolution récente de la situation.

M. INGLES (Philippines) (interprétation de l'anglais) : La délégation des Philippines tient à renouveler ses félicitations au moment où l'Assemblée générale poursuit son travail dans cette belle ville de Genève. Cette ville a été témoin de réalisations marquantes dans le domaine du règlement de conflits majeurs. Nous espérons que cet esprit de Genève imprénera notre examen de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit le plus tragique qui ait affligé les Nations Unies, presque depuis leur fondation.

Le problème de Palestine est tragique à bien des égards. Les Nations Unies, incarnation de la conscience universelle, ont été la première victime de cette tragédie.

M. Ingles (Philippines)

On a dit que les Nations Unies n'ont pas été capables de régler leurs affaires comme il convient à New York parce que le pays hôte n'a pas honoré les Accords de Siège. Malgré cela, nous nous sommes réunis ici aujourd'hui pour poursuivre notre travail et pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est le but principal de l'Organisation des Nations Unies.

Je puis affirmer sans crainte d'être contredit que le problème de la Palestine a mis en cause l'efficacité même de l'Organisation des Nations Unies et a soulevé la question de savoir s'il est possible d'appliquer la Charte et de quelle manière, et si elle pouvait être applicable à notre époque.

Le problème de la Palestine nous amène à mettre l'accent sur la nécessité de donner corps aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous avons célébré le quarantième anniversaire samedi dernier, le 10 décembre. Les Palestiniens ont ainsi vécu pendant 40 ans sans pouvoir jouir de leur droit de propriété ni de leur droit de retourner dans leurs foyers, du droit à l'autodétermination et du droit d'accéder à la souveraineté et à l'indépendance. Une génération de palestiniens a souffert sous le joug de l'occupation israélienne parce que leur droit essentiel à l'autodétermination a été violé. Le peuple palestinien a souffert d'autres violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le rapport du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de cette année fait état de violations continuelles, par les autorités israéliennes, de la quasi-totalité des droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, tel que le droit à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et à la liberté d'expression, le droit d'association et le droit à l'éducation. Dans toute l'histoire de l'humanité, il n'y a que très peu de cas où les conditions humaines aient été plus tragiques. Ce qui nous attriste le plus, c'est la situation des jeunes qui, au cours de leur jeune existence, n'ont rien connu d'autres que l'occupation, la guerre, l'humiliation, l'oppression, la douleur et la souffrance. Comme le montre le rapport du Comité et comme le monde a pu le voir par la télévision, des jeunes enfants, des écoliers ont été abattus, mutilés ou frappés à mort.

Est-ce que c'est ainsi qu'il convient de réagir contre ce que le Représentant permanent d'Israël en exercice lui-même reconnaît être des "frondes, des briques et des pierres" lancées par ces enfants? Les enfants palestiniens sont-ils la proie

M. Ingles (Philippines)

révée pour l'armée d'occupation israélienne? Est-ce que les israéliens ont le droit de tuer les enfants palestiniens sans qu'il y ait un jugement en application du droit israélien ou du droit des nations? Est-ce qu'Israël ne se sent pas lié par la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre?

Ce qui doit être fait est très clair. Nous l'avons dit clairement, année après année, dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme. Il s'agit principalement du retrait des forces israéliennes des territoires occupés pour établir des frontières internationalement reconnues; de l'exercice par les Palestiniens de leur droit naturel à l'autodétermination et de la création d'un Etat palestinien indépendant; de la reconnaissance du droit des Palestiniens de retourner dans leur patrie et d'exercer librement et pleinement les droits de l'homme inaliénables qui sont incarnés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les Philippines ont voté pour la résolution 181 (II), sur le Gouvernement futur de la Palestine qui a été adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947, prévoyant la création en Palestine d'un Etat arabe et d'un Etat juif et l'internationalisation de la ville de Jérusalem. En fait, les Philippines ont été l'un des cinq membres élus à la Commission des Nations Unies créée par l'Assemblée générale le même jour pour mettre en oeuvre ce qu'on a appelé le Plan de partage avec Union économique. Etant donné la déclaration selon laquelle le Royaume-Uni, en tant que mandataire de la Société des Nations, devait avoir terminé l'évacuation de la Palestine le 1er août 1948, la Commission avait pour tâche d'achever l'établissement des Conseils provisoires de gouvernement pour les Etats arabe et juif au cours des deux mois qui devaient suivre.

En tant que membre du Conseil de tutelle, nous avons également participé, au nom de la délégation philippine, à la rédaction du statut de la ville internationale de Jérusalem en tant que corpus separatum administré par le Conseil de tutelle.

M. Ingles (Philippines)

Malheureusement, tous ces plans très complexes, qui étaient le résultat d'une étude longue et méticuleuse, ont échoué lorsque Israël a proclamé son indépendance dans une zone qui avait été attribuée à l'Etat juif et a annexé unilatéralement la partie orientale de Jérusalem en tant que capitale. Les Arabes de la Palestine avaient initialement rejeté la résolution de l'Assemblée générale, car elle mutilait leur patrie, mais ils acceptent maintenant la création d'un Etat indépendant dans la zone qui leur avait été réservée, comme d'ailleurs Israël a proclamé un Etat indépendant dans la zone qui avait été réservée à l'Etat juif.

Le peuple palestinien a compris que, sans son propre Etat indépendant, il restera étranger dans sa propre patrie. Israël et les autres Etats doivent comprendre qu'il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient si les droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, des Arabes de Palestine ne sont pas dûment reconnus.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il est surprenant de constater qu'Israël, qui est le produit de l'autodétermination, prive les Arabes palestiniens de ce même droit à l'autodétermination dans la partie de la Palestine qui leur avait été attribuée par l'Assemblée générale. Après avoir invoqué la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale comme base de sa déclaration d'indépendance, Israël rejette maintenant avec mépris cette même résolution en la considérant comme désuète.

La délégation des Philippines a appuyé la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974 qui reconnaît l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien ayant le droit de participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur. Dans le cadre de cette résolution, la délégation des Philippines a appuyé le droit du Président Arafat de recevoir le même privilège pour intervenir devant la Commission des droits de l'homme le 19 février de cette année, comme cela lui avait été accordé en 1974 par l'Assemblée générale.

Depuis 1967, les Philippines ont fait cause commune avec la communauté internationale en préconisant le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés et l'application du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous considérons l'occupation israélienne des territoires arabes de la Palestine comme une agression constante, et qui, en outre, se poursuit en violation des dispositions de la quatrième Convention de

M. Ingles (Philippines)

Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. A l'instar de la communauté internationale, les Philippines ont invité en vain Israël à se soumettre aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 605 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité.

Les Philippines déplorent l'escalade de la violence et les violations croissantes des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés par Israël sur la Rive occidentale, dans la partie orientale de Jérusalem, dans la bande de Gaza, dans les hauteurs du Golan et au Sud-Liban.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli la déclaration faite hier par le Président du Comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, qui a présenté l'initiative de paix de l'OLP et qui a montré qu'il était prêt à négocier sur un pied d'égalité avec Israël. C'est une mesure réaliste et constructive qui s'inscrit dans cette recherche longue et ardue d'une solution politique au problème palestinien. L'OLP a été amenée à reconnaître explicitement et sans aucune équivoque les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. De même, nous approuvons la renonciation catégorique du Président Arafat au terrorisme sous toutes ses formes, notamment le terrorisme d'Etat. A notre avis, ces assurances répondent parfaitement aux deux conditions préalables énoncées par les Etats-Unis et Israël pour des négociations directes entre Israël et l'OLP.

Normalement, toutes négociations devraient commencer sans aucune condition préalable, car cette condition devrait faire l'objet de négociations. Etant donné que le Président Arafat et l'OLP ont manifesté leur bonne volonté et sont disposés à satisfaire les conditions préalables unilatéralement énoncées par l'autre partie, il reste maintenant à l'autre partie de faire de même en renonçant à la poursuite de l'agression contre le peuple palestinien. Comme on le dit, il faut deux parties pour négocier sérieusement. Pourtant c'est Israël qui proteste maintenant contre toute condition préalable à ces négociations sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Nous nous félicitons de la déclaration politique du Conseil national palestinien, faite le 15 novembre à Alger, ainsi que de l'interprétation faite par le Président Arafat dans le communiqué de Stockholm en date du 7 décembre 1988.

M. Ingles (Philippines)

C'est pourquoi nous faisons entièrement nôtre la recommandation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir que le Comité recommande

"... à l'Assemblée générale de demander à nouveau à tous les Etats, et notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité, de déployer des efforts concrets et constructifs supplémentaires en vue de sa convocation et de la constitution de son comité préparatoire, conformément à la résolution 41/43 D de l'Assemblée; et de renouveler le mandat du Secrétaire général, en consultation avec le Conseil de sécurité, afin qu'il poursuive ses efforts en vue de la convocation de la conférence." (A/43/35, par. 146)

Nous espérons que cela marquera le début de négociations significatives auxquelles participeront les parties intéressées en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui garantisse l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël et la Palestine. Comme par le passé, les Philippines apporteront leur concours à tous les efforts en faveur de la paix et du progrès au Moyen-Orient.

M. Ingles (Philippines)

Les Philippines notent avec optimisme le rapport encourageant du Secrétaire général dans lequel il est dit que tous les membres du Conseil de sécurité jugent maintenant souhaitable de réunir une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et qu'ils ont invité le Secrétaire général de poursuivre ses efforts et ses consultations à cet égard. Nous partageons sa confiance, à savoir qu'avec le plein appui du Conseil de sécurité, et en particulier la coopération des principales puissances, des progrès peuvent être réalisés vers une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Comme je l'ai dit à New York le 25 novembre dernier, ne laissons pas passer l'occasion exceptionnelle qui s'offre de trouver une solution juste et globale à la question de Palestine, qui est au coeur du conflit au Moyen-Orient. Ne laissons pas dérailler le processus de paix qui a été amorcé sous l'égide des Nations Unies. Il ne faut pas non plus dénigrer le rôle central des Nations Unies dans le règlement de la situation au Moyen-Orient.

C'est à Genève, en 1983, que la communauté internationale a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine et le Programme d'action pour la réalisation des droits palestiniens. C'est à Genève, il y a un an, que s'est instauré un remarquable esprit de coopération entre les deux superpuissances. Cela a entraîné des changements remarquables et bénéfiques qui ont permis le règlement de plusieurs importants conflits dans le monde. Au nom des Nations Unies et au nom des trois grandes religions monothéistes du monde, héritage spirituel de la Palestine, rallions la bonne volonté de tous les pays pour apporter enfin paix et joie dans cette terre sainte.

M. MAHMUD (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Année après année, l'Assemblée générale des Nations Unies examine la question de Palestine. Elle s'est attaquée à la tâche de restaurer la paix dans une terre troublée. Si elle n'a pas réussi dans son entreprise, cela est dû à l'intransigeance d'une seule entité, Israël, qui défie l'opinion publique mondiale et tourne en dérision la voix de la raison.

Il n'est donc guère surprenant que les courageux Palestiniens aient assumé sans violence la responsabilité de jeter à bas le joug de l'oppression et de libérer leur peuple.

Nous regrettons profondément de n'avoir pu entendre le Président Arafat à New York.

M. Mahmud (Bangladesh)

Divers facteurs ont contribué à donner une importance particulière à ces réunions de Genève. Premièrement, la présidence du Président Arafat. Par lui, nous avons pu entendre la voix de la Palestine. Son appel à la paix a été très touchant. Les arguments qu'il a invoqués en faveur d'une solution durable ont été convaincants.

Deuxièmement, ces séances suivent la déclaration historique de l'indépendance de la Palestine. Les réactions qu'elle a suscitées attestent amplement que le monde approuve cette décision qui, incontestablement, devrait contribuer au processus de paix.

Troisièmement, alors que nous délibérons à Genève, l'intifada continue de faire rage. Elle est l'exemple éclatant de la volonté et du courage d'une nation qui veut façonner son propre destin. Ce soulèvement, dont les étincelles ont allumé le flambeau de la liberté dans la Terre sainte, a inspiré les peuples qui partout chérissent la liberté et abhorrent la tyrannie. Pour ceux qui sont morts, leur martyr est la manifestation la plus courageuse de la dignité de l'homme.

Israël a commis des actes d'une telle sauvagerie dans les territoires occupés que sa nature horrible laissera à jamais un sentiment d'effroi et de mépris. Il a tué sans discrimination hommes, femmes et enfants et a expulsé des innocents qui ont perdu ce qui avait toujours été leurs foyers. Il a détenu illégalement de nombreux autres Palestiniens. Il a terrorisé ses voisins et commis impunément des actes d'agression contre eux.

La tragédie de la Palestine est sans précédent par son ampleur et par sa durée. Il est inexplicable qu'Israël puisse traiter autrui aussi brutalement que son propre peuple l'a été par le fascisme il y a à peine un demi-siècle. Il est pénible de voir que nous restons impuissants face à un comportement si odieux.

Nous sommes réunis une fois encore pour nous concentrer sur cette question cruciale, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient.

Il y a une issue à cette impasse. Ses éléments essentiels ont été identifiés. Israël doit se retirer totalement de tous les territoires arabes occupés. Le peuple palestinien doit recouvrer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination. Il doit pouvoir tracer la voie de son avenir et avoir un Etat indépendant dans sa patrie avec pour capitale la ville d'Al Qods Al Sharif.

M. Mahmud (Bangladesh)

Dans cette réalisation, les Nations Unies ont un rôle à jouer dans le cadre de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient dont la convocation a été proposée dans la résolution 38/58 C et confirmée par la suite. Nous sommes encouragés de noter un consensus parmi les membres du Conseil de sécurité non pas seulement sur la désirabilité de cette conférence mais sur sa nécessité.

Il est triste néanmoins de voir qu'il existe encore des différences d'opinion sur les détails. Dans son rapport A/43/867, le Secrétaire général a fait observer à juste titre que dans les circonstances actuelles il ne suffit pas de se concentrer sur les questions de procédure mais qu'il faut aussi s'occuper des questions fondamentales. Nous sommes fermement convaincus que l'heure est venue de mettre en place un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité pour prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Les membres permanents du Conseil ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Le monde attend d'eux qu'ils prennent l'initiative en la matière. Si le foyer en Palestine continue de couvrir, le monde sera menacé d'un incendie d'une ampleur incommensurable.

La Proclamation du 15 novembre 1988 par le Conseil national palestinien est un événement important. Au Bangladesh, nous avons salué cette déclaration historique d'indépendance. Nous sommes convaincus qu'elle constitue un pas en avant dans la réalisation des aspirations des Palestiniens. Notre prompt reconnaissance de l'Etat de Palestine témoigne de notre solidarité avec cette cause glorieuse. Nous pensons qu'elle a apporté un élan nouveau vers la paix qu'il ne faut pas perdre.

J'ajouterai que la position du Bangladesh sur cette question est claire et dénuée de toute ambiguïté. A maintes reprises nous avons souligné la nécessité de trouver un règlement durable et global fondé sur la justice et l'honneur. Nous sommes un membre actif du Comité non aligné des Neuf sur la Palestine et du Comité Al Qods Al Sharif de l'Organisation de la Conférence islamique, et à ce titre nous réaffirmons notre détermination de rechercher des objectifs d'une solution durable.

M. Mahmud (Bangladesh)

Le Bangladesh rend hommage au Secrétaire général, qui ne ménage aucun effort dans sa recherche de la paix. Nous continuerons à l'appuyer pleinement dans son action. A Genève, dans cette ville dont le nom est synonyme de paix, prenons l'engagement de tout faire pour mettre fin aux souffrances de la Palestine. Cela peut et doit être fait. Dernièrement, l'Organisation a réussi à mettre fin à nombre de conflits irréductibles et un vent d'optimisme souffle aujourd'hui sur la communauté internationale. Partageons cet optimisme avec les Palestiniens. Faisons en sorte qu'ils réalisent leurs vœux et leurs aspirations et que leur juste cause triomphe. Que la terre d'où est venu le message d'amour et de paix retrouve la tranquillité divine. Que Dieu soit avec nous et bénisse nos efforts!

M. KOVACS (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : L'année écoulée a permis d'enregistrer des progrès tangibles vers la solution de la plupart des conflits régionaux, à l'exception du conflit arabo-israélien, qui continue de menacer la paix et la sécurité internationales.

Chacun sait depuis longtemps que le problème au coeur de ce conflit, c'est la question de Palestine, qui ne saurait être réglée tant qu'Israël ne se sera pas retiré des territoires occupés depuis 1967 et tant que les droits des Palestiniens - leur droit à l'autodétermination, notamment - n'auront pas été reconnus et exercés.

La nécessité de progresser dans ces domaines a été soulignée de façon dramatique par l'intifada, la lutte sans armes du peuple palestinien vivant sous l'occupation israélienne. Ce soulèvement populaire, qui se poursuit depuis un an, est la preuve - s'il en était besoin - que le peuple palestinien n'a pas accepté et qu'il n'acceptera jamais l'occupation de son territoire par Israël, qu'il est prêt aux plus grands sacrifices, y compris celui de leur vie, pour obtenir ses droits inaliénables. La lutte courageuse et sans armes que mène le peuple palestinien suscite le plus grand respect et la plus grande admiration partout dans le monde. Mais elle a aussi inspiré aux occupants israéliens les mesures de répression les plus dures qui se puissent imaginer.

Ma déclaration serait trop longue si je donnais une liste, même partielle, des atrocités commises par l'armée d'occupation à l'encontre d'une population sans armes : civils sans défense tués ou blessés; maisons démolies, arrestations arbitraires, déportation, châtements collectifs, etc. L'annexe au rapport du

M. Kovacs (Hongrie)

Secrétaire général (A/43/806) contient la longue liste de ces événements tragiques. Ces mesures ont été à juste titre condamnées par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/21, adoptée le 3 novembre 1988.

La violence exercée contre la population arabe palestinienne ne saurait produire les résultats escomptés par Israël. En tout cas, elle n'amènera pas la paix dans les territoires occupés. Au contraire, il est probable que la haine et la résistance de la population arabe s'en trouveront renforcées. Pour être réaliste et durable, la solution doit être politique. Elle passe nécessairement par la reconnaissance et des droits politiques légitimes du peuple arabe de Palestine et du droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La session du Conseil national palestinien (PNC) tenue récemment à Alger a été un événement d'une très grande importance, car elle a développé et clarifié la position palestinienne à l'égard du règlement politique du conflit. Le PNC a proclamé la création de l'Etat de Palestine, Etat que la République populaire hongroise a reconnu. Il a réaffirmé la volonté de l'OLP de parvenir à un règlement politique global du conflit arabo-israélien dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation.

Parlant de la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, le communiqué politique a souligné que cette conférence devrait être convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité - position réaliste et constructive à l'impact considérable qui, avec le rejet du terrorisme sous toutes ses formes, a été favorablement accueillie par la communauté internationale qui les appuie.

La République populaire hongroise estime que les décisions de la session du Conseil national palestinien constituent une étape très importante, aussi bien en ce qui concerne l'exercice des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine que dans la recherche d'une solution globale et juste du conflit au Moyen-Orient. La Hongrie reste solidaire de la lutte juste du peuple palestinien pour l'exercice de son droit à l'autodétermination.

Nous estimons, comme le Secrétaire général de l'Organisation, que :

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, et ... qu'elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(A/43/867, par. 37)

M. Kovacs (Hongrie)

Mais pour saisir cette occasion, il nous faut ouvrir des portes et non les fermer. Nous devons entamer un dialogue pour connaître et pour comprendre la position et les intérêts les uns des autres, pour surmonter la méfiance et créer un climat de confiance permettant de nouer des relations. La Hongrie fait tout son possible, dans le cadre de ses relations bilatérales comme dans les instances internationales, pour promouvoir un dialogue constructif entre toutes les parties en cause. Nous les exhortons à saisir cette occasion et à laisser la diplomatie faire son oeuvre.

Le véhicule de règlement semblant jouir du plus large appui est la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La délégation hongroise se félicite des initiatives de paix lancées hier par M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; elle les appuie sans réserve.

Nous sommes convaincus que dans un climat international meilleur, grâce à la coopération et à l'appui des grandes puissances et du Conseil de sécurité, nous pourrions trouver une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. FORTUNE (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : C'est à la session extraordinaire de 1982 que remonte la dernière intervention de la Nouvelle-Zélande sur la question de Palestine. La situation a beaucoup évolué depuis, mais les parties à ce différend, et ceux qui ont un rôle direct dans le règlement de ce problème en semblent encore très éloignés, si l'on considère leurs positions respectives.

Nous regrettons les mesures qui ont amené l'Assemblée générale à transférer le débat sur cette question importante à Genève. La paix au Moyen-Orient exige l'intervention de tous ceux qui peuvent contribuer au règlement du problème. Cela signifie que des concessions devront être faites et qu'il faut laisser de côté pour le moment des interprétations trop légalistes des différents problèmes.

Il y a quatre semaines, nous avons constaté qu'une des parties était prête à progresser. Lors de sa réunion d'Alger, le Conseil national palestinien a posé un geste important en ce qui concerne le droit à l'existence d'Israël. La Nouvelle-Zélande a accueilli favorablement cette nouvelle.

La Nouvelle-Zélande estime depuis longtemps que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est une base appropriée pour un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient. L'approbation de cette résolution par le Conseil national palestinien et l'appui accordé à une conférence internationale de paix est une fondation sur laquelle nous pouvons édifier un règlement négocié. Les représentants ici présents sont parfaitement au courant du contenu de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui affirme que chaque Etat a le droit d'exister en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces et des actes d'agression. La semaine dernière, à Stockholm, M. Arafat a déclaré que le Conseil national palestinien acceptait explicitement l'existence d'Israël. Voilà une déclaration courageuse, et la Nouvelle-Zélande s'en est particulièrement félicitée.

Cette année, le peuple palestinien a montré par des soulèvements spontanés qu'il rejette 21 ans d'occupation par Israël de la Rive occidentale et de la bande de Gaza - territoires sur lesquels Israël n'a aucun droit au titre du droit international. Nous avons vu qu'il s'agissait là de la transformation des espoirs et des souhaits des Palestiniens en une action politique qui possède la souplesse et l'esprit de compromis nécessaires si l'on veut respecter les droits de toutes les parties. Les autres parties doivent maintenant tenir compte de l'évolution de

M. Fortune (Nouvelle-Zélande)

la situation et ne pas essayer de contourner les mesures positives qui ont vu le jour. Le progrès dépend autant de la création d'un climat de confiance que de la recherche de formules appropriées.

A la lumière des initiatives du Conseil national palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), il est important qu'Israël reconnaisse maintenant que le peuple palestinien a droit à une patrie. C'est un élément fondamental du droit à l'autodétermination. Comment s'exprime ce droit - c'est une question qui doit être réglée par les Palestiniens eux-mêmes. La déclaration d'Alger prévoyait la proclamation d'un Etat palestinien indépendant dont la capitale serait Jérusalem. Il n'y a rien qui montre plus clairement que les Palestiniens rejettent les politiques et les pratiques israéliennes dans les territoires occupés. La Nouvelle-Zélande estime depuis longtemps que les Palestiniens ont le droit de créer leur propre Etat s'ils le souhaitent. Le statut final de ces territoires comme celui de Jérusalem devront cependant être déterminés dans le contexte d'un règlement de paix général.

Depuis leur fondation, les Nations Unies ont été saisies de nombreux problèmes qui semblaient insolubles. La question de Palestine est l'un des problèmes les plus anciens de tous, un problème dans lequel les Nations Unies jouent depuis longtemps un rôle historique. Cette année, le rôle bénéfique des Nations Unies a été clairement démontré, notamment du point de vue de sa contribution au règlement de ce problème.

Il semble que la seule possibilité d'un règlement négocié soit la convocation d'une conférence de paix sous les auspices des Nations Unies. Nous appuyons la participation de toutes les parties directement intéressées et de tous ceux qui peuvent contribuer à l'issue fructueuse des négociations. Aucun règlement ne sera acceptable sans la participation de représentants du peuple palestinien. Il appartient aux Palestiniens eux-mêmes et non pas aux autres parties au différend de déterminer qui doivent être ces représentants. Israël, par son intervention dans les territoires occupés, a tenté d'empêcher l'émergence de leaders palestiniens dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale. Malgré cela, un organe a fini par représenter les aspirations et l'opinion des Palestiniens. Cela doit être accepté et reconnu par tous. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a reconnu à Israël le droit d'exister.

M. Fortune (Nouvelle-Zélande)

Il appartient maintenant à Israël de trouver une réponse empreinte d'imagination. Israël pourrait, pour commencer, accepter de négocier directement avec le peuple palestinien. Pour ce faire, il faudra négocier avec l'OLP. Qu'Israël ne puisse trouver de leaders palestiniens qui lui soient acceptables constitue un problème de son propre cru.

Les droits d'Israël sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza sont uniquement les droits d'une puissance occupante. Au titre du droit international, Israël est obligé d'agir selon les dispositions de la Convention de Genève. La réponse d'Israël à l'intifada n'a pas permis de considérer les causes politiques de ces soulèvements et ne peut que renforcer la haine et la méfiance. Nous espérons qu'Israël saisira cette occasion et répondra positivement à l'initiative du Conseil national palestinien et fera preuve de la volonté de parvenir à la paix au Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande lance un appel à toutes les parties pour qu'elles agissent dans un esprit qui permettra de rechercher une solution juste et durable au problème dont les Palestiniens ont souffert depuis déjà trop longtemps.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : C'est la première fois que Singapour participe au débat sur la question de Palestine. Nous le faisons non seulement pour exprimer notre déception face à la violation par le pays hôte de l'accord de siège, signé avec les Nations Unies à New York, mais aussi parce qu'il se présente maintenant une rare possibilité de paix au Moyen-Orient. Comme l'a dit Shakespeare :

"Les affaires humaines ont leurs marées qui, saisies au moment du flux, conduisent à la fortune; l'occasion manquée, tout le voyage de la vie se poursuit au milieu des bas-fonds et des misères." (Jules César, acte IV, scène III)

Au Moyen-Orient, c'est le moment du flux.

Deux nouvelles tendances se sont manifestées dans le cadre de la question cruciale du Moyen-Orient, en l'occurrence la question de Palestine. Tout d'abord, il y a une tendance globale au règlement des conflits régionaux. Deuxièmement, il y a eu des déclarations remarquables faites par le Conseil national palestinien et par M. Yasser Arafat. Ce serait une tragédie que de perdre l'occasion qui se présente. C'est pourquoi le débat de cette année sur la question de Palestine a une importance toute particulière.

M. Mahbubani (Singapour)

Un obstacle d'importance sur la voie de la paix au Moyen-Orient réside dans le refus par Israël d'accepter un Etat palestinien pleinement indépendant et souverain. D'autre part, l'absence évidente d'une acceptation claire et sans équivoque de l'existence d'Israël présente elle aussi un obstacle. Cependant, des décisions prises récemment par le Conseil national palestinien laissent espérer que ce dernier obstacle pourra bientôt être surmonté.

Diverses propositions sur l'autonomie ou l'autodétermination limitée des Palestiniens ont été présentées mais aucune ne donnera de résultats valables. Il est inévitable qu'un Etat palestinien soit créé. Plus vite Israël acceptera l'inévitable, mieux cela vaudra à long terme.

Nous prenons ici la parole aujourd'hui en qualité d'ami des peuples israélien et palestinien. Notre coeur vibre pour les Palestiniens à cette heure où ils souffrent et nous accueillons les déclarations courageuses et fermes de M. Yasser Arafat et du Conseil national palestinien. Aujourd'hui, cependant, nous voudrions nous adresser au peuple d'Israël et suggérer la création d'un Etat palestinien dans l'intérêt même d'Israël.

M. Mahbubani (Singapour)

Tout d'abord, le peuple palestinien existe. Il a clairement affirmé son désir de former une nation distincte. Israël ne peut faire disparaître cette réalité fondamentale comme elle le souhaite. Malgré les dénis actuels, des dirigeants israéliens plus sages ont par le passé accepté ce fait essentiel. David Ben-Gourion, un des fondateurs de l'Israël moderne, a reconnu que les Arabes de Palestine constituaient une nation distincte des autres Arabes et ne faisaient pas simplement partie du grand peuple arabe et il a ajouté qu'ils :

"doivent jouir de tous les droits réservés aux citoyens et de tous les droits politiques, non seulement en tant qu'individus mais en tant que communauté nationale, tout comme les Juifs".

Récemment, l'un des anciens assistants de M. Menachem Begin, qui est aussi ancien chef des renseignements militaires, M. Yehoshafat Harkabi, a publié un livre intitulé "L'heure décisive d'Israël" expliquant pourquoi Israël doit commencer des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour créer un Etat palestinien indépendant.

Deuxièmement, annexer les territoires occupés n'est pas dans l'intérêt à long terme d'Israël. Bien que les démographes ne soient pas d'accord sur les détails, les grandes tendances sont claires. D'ici l'an 2015, la population totale arabe et juive en Israël et dans les territoires occupés sera quasiment égale. Ensuite, la population juive deviendra minoritaire si Israël décide d'annexer les territoires. La population juive se trouvera alors dans un dilemme très pénible : conserver la démocratie et accepter un statut minoritaire au sein du gouvernement, ou rejeter la démocratie et créer une forme nouvelle de société où la ségrégation est appliquée. Même sans annexion, Israël a déjà payé un lourd tribut politique pour avoir refusé aux Palestiniens le droit d'avoir un Etat. Les efforts brutaux pour étouffer l'intifada - un mot qui fait partie du vocabulaire quotidien, comme la perestroïka et le glasnot - ont jeté déception et consternation chez les amis d'Israël. Combien de temps encore ces massacres et ces brutalités vont-ils encore durer avant que la fibre morale de la nation israélienne soit rongée?

Troisièmement, le principal argument de sécurité justifiant le maintien des territoires n'est plus valable aujourd'hui. Les zones tampons n'ont plus de raison d'être à l'ère de l'artillerie et des missiles de longue portée. Ces zones ne servent certainement pas à grand-chose si elles sont habitées par les citoyens de son propre pays. Pas plus tard que le 30 mai 1988 le journal hébreu Ma'ariv a

M. Mahbubani (Singapour)

mentionné que le major général Ifrayem Sneh, ancien commandant chargé de la Rive occidentale occupée, a dit lors d'une conférence de presse à Tel-Aviv que la majorité des généraux israéliens voulaient le retrait de la Rive occidentale de sorte que la sécurité d'Israël ne soit pas sapée. Comme l'a dit

M. Mikhaïl Gorbatchev aux Nations Unies la semaine dernière,

"De plus, en s'appuyant unilatéralement sur la puissance militaire, on affaiblit en fin de compte les autres éléments de la sécurité nationale."

(A/43/PV.72, p. 11)

Quatrièmement, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucun homme, aucune nation ne peut rester isolé. Il n'est pas dans l'intérêt d'Israël d'accroître son isolement. Lorsque plus des quatre cinquièmes des Etats Membres des Nations Unies commencent à voter régulièrement ensemble sur les résolutions actuelles sur la Palestine et le Moyen-Orient, Israël devrait tenir compte de leurs points de vue. Après tout, l'histoire nous a appris les dangers qu'il y a pour tout petit Etat à compter sur une seule grande puissance pour assurer sa sécurité. Le pendule de l'histoire oscille impitoyablement. L'appui absolu d'aujourd'hui peut disparaître demain, surtout lorsque les intérêts d'un petit Etat et d'une grande puissance commencent à être divergents, comme cela sera certainement le cas un jour.

Cinquièmement, on a également suggéré qu'un Etat palestinien créé dans les territoires occupés est par nature instable ou non viable parce que cela serait un Etat à population dense mais dont les ressources naturelles sont faibles. Et là, nous espérons que l'expérience de Singapour peut être utile. Si un Etat palestinien est créé aujourd'hui sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, sa surface terrestre serait presque 10 fois plus grande que celle de Singapour, mais sa population serait bien inférieure à celle de Singapour. Même la bande de Gaza à elle seule a une population égale à la moitié de la population de Singapour. Et cependant, le commerce extérieur de Singapour est le premier du monde en développement. S'il y a une leçon que nous avons tirée en Asie orientale, c'est que lorsque les Etats s'engagent sur la voie du développement économique et de la croissance, ils ont un intérêt profondément enraciné dans la paix et dans la stabilité. Si un Etat palestinien indépendant devient un peu comme le Singapour au Moyen-Orient, il aura un intérêt plus grand encore que celui d'Israël à la paix et à la stabilité.

M. Mahbubani (Singapour)

Je sais que le problème du Moyen-Orient et que sa question fondamentale, la question de la Palestine, sont extrêmement complexes. Les arguments que j'ai suggérés ici peuvent sembler un peu trop simplistes pour ceux qui connaissent bien la question. Mais, comme l'a dit récemment le Premier Ministre de mon pays dans les remarques qu'il a faites à la Journée de ralliement national :

"J'ai entendu tous les arguments. J'ai lu de longs articles à ce propos. Il y a des ouvrages écrits sur cette question. Le problème est tellement difficile, il remonte à si longtemps ... un jour, quelque part, il faut que quelqu'un dise : 'Eh bien, tout cela est inutile. Prenons le risque, optons pour la paix. Parce qu'autrement nous risquons d'avoir une autre guerre'."

Nous croyons que le Conseil national palestinien a clairement fait connaître son désir de paix. Nous avons été fortement impressionnés par le Communiqué politique du Conseil palestinien en date du 15 novembre 1988 publié à Alger, et mon gouvernement a ainsi répondu à cette déclaration officielle :

"Le Gouvernement de Singapour affirme qu'il appuie les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui doivent constituer le cadre pour l'établissement d'une paix juste et durable, grâce auquel tous les Etats de la région, y compris Israël, pourront vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'appui du Conseil national palestinien en faveur d'une conférence internationale conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le rejet explicite du terrorisme sont des progrès importants sur la voie menant au règlement durable du problème palestinien.

Le Gouvernement de Singapour appuie le droit du peuple palestinien à un foyer qui lui soit propre. A cet égard, il se félicite de la proclamation d'un Etat palestinien indépendant et pense qu'il s'agit là du premier pas important vers la voie menant à la réalisation des aspirations du peuple palestinien et à la paix au Moyen-Orient."

M. Mahbubani (Singapour)

Nous sommes heureux de constater qu'il y a eu au moins quelques réactions positives de certains membres de la communauté juive américaine qui ont rencontré M. Yasser Arafat à Stockholm les 6 et 7 décembre. Mme Rita Hausser, l'une des participantes, a déclaré après la réunion :

"Nous espérons profondément que le Gouvernement des Etats-Unis amorcera un dialogue avec l'OLP. L'OLP a déclaré ce que les Etats-Unis demandaient depuis 1975."

Chaque année, dans notre explication de vote avant le vote sur les résolutions annuelles de l'Assemblée relatives à la question de Palestine, nous avons toujours réclamé le dialogue entre l'OLP et Israël. Etant donné que cet appel reste pertinent, nous voudrions le répéter une fois encore cette année.

"Ma délégation est d'avis qu'une solution juste et durable de la question de Palestine doit reconnaître les droits de l'Etat d'Israël. A cet égard, nous proposons qu'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) se reconnaissent mutuellement. Afin d'encourager Israël et l'OLP à s'engager dans cette voie, la communauté internationale devrait les inviter à faire mutuellement preuve de conciliation et d'accommodement. Ceux qui persistent à conseiller à Israël de ne pas engager de dialogue avec l'OLP ne contribuent certainement pas au processus de conciliation. D'un autre côté, les Etats qui continuent à nier le droit d'Israël à l'existence n'oeuvrent pas non plus à la cause de la paix. C'est pourquoi ma délégation en appelle à la fois à Israël et à l'Organisation de libération de la Palestine pour qu'ils reconnaissent leurs droits légitimes respectifs." (A/42/PV.89, p. 37)

Nous demandons à chaque partie de reconnaître les droits légitimes de l'autre d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et d'accepter la prompte convocation d'une conférence internationale en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

M. DJERMAKOYE (Niger) : Des circonstances exceptionnelles font que cette année c'est ici, à Genève, dans ce Palais des nations, autre haut lieu de rendez-vous et de dialogue de la communauté internationale, que nous examinons ce point de l'ordre du jour de notre assemblée.

Depuis la dernière session, une évolution notable s'est produite et qui mérite d'être suivie avec la plus grande attention et le plus vif intérêt. En effet, le peuple palestinien, tout en prenant la décision historique de se doter d'un Etat,

M. Djermakoye (Niger)

a, dans un esprit de responsabilité qui caractérise les grands peuples, décidé de s'engager dans la voie du dialogue constructif, en acceptant les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. C'est un pas important qui a été ainsi franchi et qui mérite selon nous d'être salué. Mais face à cela que constatons-nous?

Israël, en violation des règles et principes les plus élémentaires du droit international et au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, continue sa politique d'agression, d'occupation illégale et de spoliation en Palestine et au Moyen-Orient.

Pendant qu'un vent nouveau de paix souffle sur les différents théâtres de conflit, la tragédie du peuple palestinien reste entière. L'héroïsme et la dignité avec lesquels ce peuple résiste et se soulève dans les territoires occupés, témoignent de ce que le fait palestinien est et demeure une réalité de plus en plus vivante; que la force brutale n'a pas eu raison de la détermination de ce peuple qui n'a pas abdiqué ses droits nationaux ni sa revendication d'un Etat sur la terre de ses ancêtres.

N'est-il pas émouvant et saisissant, à la fois, de constater aujourd'hui que la prise de conscience est en train de gagner les couches les plus jeunes de la population des territoires occupés? Ce soulèvement des enfants dans l'intifada, qui n'ont pour seules armes que leurs pierres et la foi de leur jeunesse, ne doit-il pas constituer, pour Israël, un avertissement qui devrait l'amener à accepter d'ouvrir des négociations directes avec le représentant légitime de ce peuple, c'est-à-dire l'OLP?

Ce soulèvement et la lutte que mène, depuis 40 ans, le peuple de Palestine posent, dans toute leur clarté, le problème et les conditions de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, car il ne faut nullement se tromper : la question palestinienne constitue l'élément central du conflit du Moyen-Orient; la tragédie du peuple palestinien reste la tragédie de ce siècle; aucune paix crédible et durable ne saurait s'instaurer au Moyen-Orient sans le peuple palestinien et son représentant légitime, l'OLP; aucune solution sérieuse ne saurait se concevoir, dans cette région, en dehors du peuple palestinien et de l'OLP. Encore moins, contre eux.

Nous connaissons, pour en avoir été plusieurs décennies durant les témoins attentifs, les initiatives méritoires prises par l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution juste et durable à ce douloureux conflit.

M. Djermakoye (Niger)

Nous connaissons et appuyons les efforts louables déployés avec ténacité et esprit de responsabilité par le Conseil de sécurité.

Nous connaissons et soutenons l'action personnelle du Secrétaire général pour faire évoluer cet épineux dossier, créer les conditions d'un règlement de cette tragédie et mettre un terme à la souffrance et à l'errance du vaillant peuple palestinien.

Mais l'arrogance qui caractérise l'attitude d'Israël vis-à-vis de toute la communauté internationale a jusqu'ici empêché tout progrès notable sur cette question. C'est précisément cette attitude qui, il y a de cela quelques jours à New York, dans le cadre de l'examen par la plénière du projet de résolution décidant du renvoi à Genève du débat sur le point 37, avait amené le représentant d'Israël, dans l'exercice de ce qu'il prétendait être son droit de réponse, à dire :

"... Voilà, une fois encore, que les Palestiniens, comme ils en ont pris l'habitude, veulent détourner toutes les délégations, l'ensemble de nos Etats, pour les forcer à aller siéger à Genève."

A cette attitude de mépris et de défi à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, la seule réponse qui vaille est celle de la fermeté et de l'unanimité, qui fait d'ailleurs que nous nous retrouvons ici à Genève.

L'heure n'est plus, pensons-nous, aux seuls discours et aux condamnations. Israël en a suffisamment entendu et, de plus, la question de Palestine est si ancienne et ses contours sont si bien connus de tous qu'il n'est plus besoin de s'attarder en récriminations et en invectives. Il faut des actes accompagnant les discours.

Chaque Etat Membre des Nations Unies doit, en toute responsabilité, se poser la seule question qui compte, à nos yeux, et qui est de savoir ce qu'il a fait jusqu'ici et ce qu'il peut faire pour apporter sa contribution à la solution du problème palestinien et pour aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits.

Chaque Etat Membre doit se convaincre de ce que le règlement global et définitif du problème palestinien, sur la base et dans le cadre prévu dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, constitue une contribution essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

M. Djermakoye (Niger)

Chaque Etat, et particulièrement Israël et tout ami d'Israël, doit oeuvrer pour la convocation et la tenue effective, le plus tôt possible, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, conférence à laquelle devront siéger, à côté des autres parties au conflit, les représentants du peuple palestinien, pour tout dire l'OLP.

Faut-il ici préciser que cette conférence tant souhaitée n'est pas un tribunal qui condamnerait l'une quelconque des parties concernées, mais bien un cadre de dialogue et de négociations globales. Accepter son principe constitue un choix, une démarche positive et une volonté de recherche de la paix. Il faut cependant éviter de ne pas bâcler une telle conférence.

Chaque Etat, dis-je, doit admettre que les droits du peuple palestinien sont légitimes et inaliénables, comme les siens propres, et que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes doit être perçu de la même manière, sous tous les cieux,

Chaque Etat ici présent doit réaliser que le déni de ce droit constitue en fait, au regard de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, une injustice grave. Israël et ses amis, de ce point de vue, devraient jeter un regard en arrière et se rappeler le contexte de sa propre naissance, il y a une quarantaine d'années. Israël a tout oublié, mais l'histoire, elle, ne peut s'effacer et chaque peuple a sa terre sacrée sur laquelle il rêve de retourner un jour.

Etant parmi les premiers pays à avoir reconnu l'Etat palestinien, proclamé par le Conseil national palestinien, le 23 novembre dernier, le Niger et son président, le général Ali Saibou, saluent l'avènement de ce jeune Etat, félicitent ses dirigeants, renouvellent leur solidarité active et leur soutien indéfectible à la lutte héroïque du peuple palestinien.

Mais le Niger n'entend pas en rester là. Dans le cadre de la coopération fraternelle arabo-africaine, dans le cadre de l'OUA, de la Conférence islamique et du Mouvement des non-alignés ainsi que dans le contexte de ses relations bilatérales, le Gouvernement du Niger oeuvrera sans relâche pour la consolidation et la reconnaissance de jure de ce jeune Etat pour qu'il recouvre tous ses droits. Ce faisant, il entend oeuvrer pour la fin du cauchemar palestinien, condition incontournable pour le maintien de la paix mondiale.

La communauté internationale dans son ensemble doit assumer toutes ses responsabilités en Palestine. Il y va, nous le croyons, de sa crédibilité, de l'avenir de la paix dans le monde. Jamais d'ailleurs la solution du problème

M. Djermakoye (Niger)

palestinien n'a été aussi proche. Aussi, ne faut-il pas craindre que, par l'intransigeance habituelle d'Israël, nous soyons encore à la veille, disons-le, d'un conflit dont seul il prendra l'entière responsabilité?

En effet, comment peut-on comprendre, alors qu'hier seulement le monde entier accueillait avec soulagement et espérance l'appel pathétique de Yasser Arafat pour la paix et la concorde, que ce matin encore Israël rejette toutes les propositions de recherche de solution, notamment la reconnaissance réciproque des deux parties en conflit, prétendant détenir seul face au monde entier la clef de la vérité d'une question aussi complexe et qui implique toutes les populations de la région. Comment donc Israël peut-il vouloir gagner un match qu'il se refuse à livrer. Pour l'instant, la balle demeure dans son camp.

M. MOUMIM (Comores) : La présente année est marquée par l'apparition d'un courant d'apaisement et de conciliation tendant à la diminution des crises et conflits dans différentes régions du monde. Le Gouvernement et le peuple comoriens ne peuvent que se réjouir de ces développements positifs, prometteurs d'un meilleur avenir pour l'humanité tout entière.

Malheureusement, le peuple palestinien n'a pas bénéficié de cette tendance qui, dans certaines régions, a permis un espoir raisonnable de retrouver la paix ou d'atténuer les différends. Il est d'autant plus douloureux de constater que le Moyen-Orient demeure toujours une source de grand danger et d'instabilité pour toute la planète.

Les événements récents et actuels en Palestine occupée nourrissent plus encore la préoccupation de tous les peuples et gouvernements épris de paix, de justice et de droit. La communauté internationale doit oeuvrer vigoureusement à la résolution d'un conflit dont la persistance n'est ni acceptable ni tolérable.

L'intifada palestinienne interpelle la conscience universelle, et lui rappelle que la tragédie du peuple palestinien ne peut être indéfiniment perpétuée dans l'indifférence.

L'élan formidable de l'intifada ne peut pas être considéré comme une simple éruption momentanée. En effet, pour la population palestinienne des territoires occupés, il se nourrit du refus des humiliations, du refus des exactions et du refus de la négation de ses droits par les autorités israéliennes de l'occupation.

A la panoplie répressive, bien rodée, des internements administratifs, des expulsions, des destructions de maisons s'ajoutent de manière systématique une politique de passage à tabac et d'usage de balles en caoutchouc qui souvent se sont

M. Moumin (Comores)

révélées mortelles contre les manifestants, sans considération d'âge ou de sexe. Nous connaissons tous le nombre important de tués et de blessés graves qui en a résulté. En effet, le déroulement du soulèvement palestinien a été marqué, au fur et à mesure que celui-ci démontrait son ampleur et son enracinement, par une volonté israélienne de le briser par tous les moyens. "Par tous les moyens" signifie l'utilisation de méthodes et pratiques rappelant des comportements que nous croyions révolus.

M. Moumin (Comores)

La condamnation générale de ces actes n'a pas entraîné pour autant l'atténuation ou la disparition desdites méthodes. Les forces israéliennes continuent sans vergogne dans cette voie abominable. A cet égard, certaines déclarations récentes de responsables politiques israéliens sont particulièrement inquiétantes quand on connaît le passé de ceux qui les ont prononcées.

La brutalité et l'escalade dans la répression ne régleront pas les vrais problèmes qui ont conduit à ce soulèvement. Il s'agit d'un mouvement de dignité et de juste revendication pour le peuple palestinien. Les matraques, les grenades lacrymogènes, les fusils, les mauvais traitements érigés en doctrines ne sauraient oblitérer cette réalité. Les méthodes de "pacification" de ce genre ont toujours fini par échouer.

En effet, la vraie question et la bonne réponse, ce n'est pas la pacification au sens policier ou militaire du terme, illusoire et instable, mais la recherche et l'accomplissement d'un processus adéquat, pour une paix juste et durable pour tous les peuples de la région.

Le Gouvernement et le peuple comoriens soutiennent la juste lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits légitimes à l'autodétermination et à un destin national souverain. Dans cet esprit, la République fédérale islamique des Comores a reconnu l'Etat palestinien comme proclamé à Alger, le 15 novembre 1988, par le Conseil national palestinien sous la direction de l'OLP.

L'OLP est le seul et légitime représentant du peuple palestinien. Le processus de paix au Moyen-Orient ne pourra se faire sans la participation de l'OLP, partie directement intéressée et dûment représentative.

La délégation comorienne est consciente de la complexité du problème du Moyen-Orient. Toutefois, nous ne pouvons pas accepter une politique israélienne fondée sur l'immobilisme et le maintien du statu quo. Un tel statu quo favorise la souffrance et la misère de tout un peuple.

Les décisions prises par l'OLP à Alger et le discours prononcé ici hier par M. Arafat, clarifiant plusieurs points des décisions d'Alger, démontrent la volonté d'obtenir la paix sur la base des résolutions pertinentes de notre organisation, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur la base de la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

M. Moumin (Comores)

Voilà une évolution remarquable de l'OLP dans le sens du réalisme, pour enfin permettre d'entamer la recherche d'un processus de paix viable. Mais force est de constater que les dirigeants israéliens préfèrent suivre une politique de répression plutôt que de tenter d'infléchir leurs schémas intellectuels commodes, pour enfin envisager les modalités pratiques, en vue de l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

L'intifada démontre la force de la cohésion nationale des Palestiniens et la réaffirmation de leur attachement à l'Organisation de libération de la Palestine. Il faut donc que toutes les parties concernées en prennent acte.

L'histoire de l'humanité nous montre qu'il n'y a pas de fatalité pour la guerre ou la haine entre les peuples. L'engagement en faveur de la conciliation et de la réconciliation entre les peuples du Moyen-Orient est plus nécessaire que jamais, car la violence engendre la violence, et une situation d'injustice et de domination appelle à la révolte.

La non-résolution de la question palestinienne menace la paix et la stabilité du monde, condamne une région à consacrer une part très importante de ses ressources aux dépenses militaires, ressources ainsi détournées de la contribution au développement socio-économique et au bien-être de ses peuples. Personne ne peut s'en accommoder en conscience.

Il faut du courage pour faire la paix. Mais on ne discute pas de la paix avec des amis, mais avec ses adversaires. Le refus et la persistance de la partie israélienne à vouloir choisir un interlocuteur à sa convenance sont une façon commode de ne pas vouloir affronter la question de la paix réellement et concrètement. Personne ne peut être dupe de cette attitude. Le réalisme et la volonté de compromis de l'OLP doivent rencontrer une réciprocité de l'autre partie.

Le Gouvernement et le peuple comoriens appuient vigoureusement toutes les initiatives oeuvrant pour une paix juste et durable, telle que la conçoivent les résolutions pertinentes de notre organisation, assurant le respect des droits inaliénables du peuple palestinien et la sécurité de tous les peuples et Etats de la région.

Le Gouvernement comorien regrette la décision américaine de ne pas accorder un visa à S. E. M. Arafat pour se rendre à New York et participer au débat sur la Palestine, contrairement aux stipulations de l'Accord de Siège entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique. Par ailleurs, la décision

M. Moumin (Comores)

américaine porte en elle-même un précédent dangereux pour l'universalité des travaux de l'Assemblée générale, et ne facilite pas la recherche d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient. Priver une cause juste d'une tribune pour exprimer ses positions ne favorise pas une évolution pacifique du problème.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : La première session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1947, a été consacrée au problème de la Palestine. Rien ne saurait mieux refléter la pertinence et l'importance que l'Organisation a toujours attachées à la question - qu'elle examine pratiquement depuis sa création puisqu'elle est inscrite depuis le début à son ordre du jour. Cela montre aussi l'attachement et la responsabilité particulière ressentis par l'Organisation à l'égard de ce problème.

Malheureusement, plus de 40 années se sont écoulées et la situation du peuple palestinien n'a fait qu'empirer au fur et à mesure que s'aggravait le conflit. La région du Moyen-Orient ne peut continuer d'être un foyer de tensions constantes car ce qui se passe dans cette région affecte inévitablement la paix et la sécurité internationales.

M. Delpéch (Argentine)

L'histoire nous a montré plusieurs fois qu'il n'y a pas de droit plus sacré pour un peuple que celui de pouvoir disposer librement de lui-même. Ce droit, consacré dans la Charte des Nations Unies, ne peut continuer d'être dénié au peuple palestinien, sauf si nous voulons perpétuer la situation d'instabilité qui prévaut dans cette région.

Le Gouvernement argentin reconnaît pleinement la nécessité de régler pacifiquement tous les conflits. Ce principe, qui semble aujourd'hui trouver de nombreuses voies d'application, doit inmanquablement valoir aussi pour la question dont nous sommes saisis. Il est inacceptable que, dans ces dernières années du XXe siècle, la communauté internationale n'ait pas su trouver de formule viable permettant de régler ce problème qui, par son amplitude politique et morale, a transcendé depuis longtemps les frontières géographiques.

Le Gouvernement argentin a toujours dit qu'il fallait trouver une solution permanente à la question de Palestine, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces résolutions qui, par ailleurs, ont été adoptées à l'unanimité lors de deux sessions au cours desquelles la République argentine était membre non permanent du Conseil de sécurité, contiennent les éléments fondamentaux d'une paix juste et définitive. En fait, dans la résolution 242 (1967), le Conseil de sécurité a reconnu sans équivoque possible le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Ce principe doit donc se traduire dans la pratique le plus tôt possible, afin qu'il soit mis fin une fois pour toutes au cycle actuel de violence qui ne fait qu'accroître la souffrance et la douleur de tous les peuples de la région.

A cet égard, le Gouvernement argentin est extrêmement préoccupé par les événements qui se produisent dans les territoires occupés depuis quelque 12 mois. Le soulèvement du peuple palestinien représente dans une grande mesure la réaction d'un peuple qui ne peut ni ne veut continuer de vivre sous occupation étrangère. Ce nouvel élément de tension, qui date de plus d'un an, rend encore plus urgente la recherche d'une solution pacifique à la question de Palestine.

La déclaration d'indépendance de l'Etat palestinien faite par le Conseil national palestinien à Alger le 15 novembre dernier représente un pas dans la direction de la paix régionale et internationale. La décision prise par le peuple

M. Delpech (Argentine)

palestinien par le biais de ses organisations représentées à Alger introduit un élément positif dans l'équation du problème palestinien qu'il convient de garder à l'esprit.

Dans le même ordre d'idées, le discours de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), est un autre élément très positif dont il faut tenir compte. Ma délégation se félicite de ce que M. Arafat ait pu présenter à cette assemblée générale le message du Conseil national palestinien.

Plus que jamais, il faut trouver une solution juste et définitive à la question de Palestine. Dans ce sens, la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties directement intéressées, constitue, de l'avis de ma délégation, une option viable et efficace.

Les Nations Unies ont brillamment prouvé dans la pratique qu'elles étaient capables de faciliter la recherche d'une solution aux conflits internationaux. Il est intéressant de noter que l'année qui s'achève a été particulièrement riche du point de vue des solutions négociées. Les Nations Unies ont été au centre même de la solution de conflits aussi critiques que ceux de l'Afghanistan et de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. En outre, notre organisation participe notamment à d'importantes initiatives de paix à Chypre, en Namibie et au Sahara occidental.

C'est pourquoi il est encore plus difficile de comprendre que la question de Palestine ait pu, à ce jour, échapper à cette vague de paix. La communauté internationale a la responsabilité particulière de trouver des voies pacifiques pour venir à bout une fois pour toutes de ces rivalités amères. Pour ce faire, elle dispose de tous les mécanismes des Nations Unies voués à la noble cause de la paix, avec tant d'efficacité, sous la direction avisée de notre secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Le Gouvernement argentin s'engage à nouveau à oeuvrer inlassablement à la recherche d'une solution juste et durable qui permettrait à tous les peuples de la région de vivre en paix.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : "L'homme est né libre et partout il est dans les fers". Voilà des paroles que Jean-Jacques Rousseau, l'illustre philosophe de Genève, prononçait il y a quelque 200 ans. Aujourd'hui, bien sûr, la condition humaine s'est grandement améliorée. La plupart

M. Insanally (Guyana)

des gens, libérés du colonialisme, ont gagné leur liberté et leur indépendance. Pourtant, il y a une triste exception, et c'est le cas des Palestiniens, toujours privés de leurs droits de l'homme fondamentaux et condamnés à vivre dans un désert politique.

Si Rousseau vivait aujourd'hui, il embrasserait certainement la cause du peuple palestinien. Il avait horreur de l'oppression et préconisait l'adoption d'un contrat social qui, fondé sur la volonté générale, mettrait tous les hommes à l'abri de l'injustice. Aux Nations Unies, nous avons maintenant ce contrat. C'est la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous avons célébré le quarantième anniversaire il y a à peine quelques jours.

Comme chacun sait, ce document a été conçu comme une déclaration internationale fondamentale des droits inaliénables et inviolables de tous les membres de la famille humaine. Il devait être la norme générale pour tous les peuples et toutes les nations, dans un effort pour parvenir à la reconnaissance universelle et réelle et au respect des droits et des libertés proclamés dans cette déclaration. En fait, cela a été la balise qui a permis à beaucoup de rechercher et de trouver leurs droits de l'homme fondamentaux.

Cependant, pour le peuple palestinien, la Déclaration n'est que lettre morte, une déclaration pieuse qu'il reste encore à concrétiser. Heureusement, la lutte palestinienne semble maintenant se rapprocher de la victoire. L'intifada, qui a commencé il y a un peu plus d'un an, a servi non seulement à inspirer une campagne contre l'injustice mais à faire comprendre à la communauté internationale les aspirations profondes du peuple palestinien à une patrie et à une identité propres. Cette passion populaire est reflétée très certainement dans la récente proclamation à Alger de l'Etat indépendant de Palestine et dans la recherche incessante d'une nation palestinienne.

M. Insanally (Guyana)

Ces événements significatifs nous forcent à accorder plus d'attention aux problèmes du Moyen-Orient et à la nécessité de trouver une solution politique urgente. La question de la Palestine est la raison essentielle de l'instabilité dans la région et, par conséquent, représente un obstacle majeur à un règlement pacifique définitif. A moins que le problème ne soit rapidement réglé, le conflit actuel risque de connaître une nouvelle escalade. Par conséquent, il est impératif que les grandes puissances et que toutes les parties intéressées de la région - et, de fait, toute la communauté internationale - déploient des efforts nouveaux pour mettre un terme à l'hostilité actuelle. Nous ne pouvons laisser s'enraciner la haine et la méfiance qui divisent les parties.

Au cours des dernières années, dans le cadre de l'examen de la situation au Moyen-Orient, l'Assemblée générale a condamné l'occupation continue de territoires arabes, a souligné la nécessité de résoudre la question centrale de la Palestine et a lancé un appel à tous les Etats, leur demandant de s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'aggraver la situation. Des résolutions concrètes ont réaffirmé le droit des Palestiniens à l'autodétermination et ont demandé qu'une assistance internationale soit apportée à leur cause. Toutefois, la situation est devenue plus critique et exige par conséquent que des efforts concertés soient faits pour la maîtriser. Nous devons donc essayer de trouver les voies et les moyens qui s'imposent pour donner suite aux résolutions pertinentes qui ont été adoptées pour résoudre ce problème.

Le processus de paix, qui a été, au mieux, sporadique et hésitant, doit être ravivé et stimulé pour parvenir à une conclusion rapide. Le peuple palestinien, par l'entremise de son conseil national et son organisation de libération, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a fait preuve de sa volonté de parvenir à un règlement politique. Ces assurances, qui ont été réitérées hier par M. Yasser Arafat, ne peuvent être considérées que comme un désir authentique de rechercher la paix et doivent par conséquent être accueillies comme une base pour des négociations sérieuses. Les ridiculiser ou les rejeter serait de la mauvaise diplomatie et aurait pour résultat de laisser passer une occasion unique de faire des progrès susceptibles de nous rapprocher de la paix.

L'intifada a montré, par sa ferveur, que l'occupation et le contrôle étrangers ne peuvent être tolérés comme un mode de vie pour un peuple qui veut la liberté. Les Nations Unies doivent donc protester contre les politiques et les pratiques

M. Insanally (Guyana)

qui, par leur inéquité et par leur illégalité, imposent au peuple palestinien des souffrances insupportables. Il faut mettre un terme au programme de colonies de peuplement dans les territoires occupés; il faut mettre un terme à la destruction systématique des maisons palestiniennes, à la déportation et à l'expulsion des Palestiniens. Tant que ces mesures n'auront pas été prises, il ne saurait y avoir d'espoir de paix.

Il faut également accepter a priori que tous les peuples de la région ont le droit à l'indépendance et à la survie. Ce principe exige que la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat soient respectées et que les droits inaliénables du peuple palestinien soient reconnus, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination et le droit de retourner dans leur pays pour créer leur propre Etat indépendant en Palestine.

Reconnaissant ces principes et la nécessité d'un règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient, l'Assemblée générale a lancé un appel demandant la convocation d'une conférence internationale sur la paix, conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale et a prié le Secrétaire général, de poursuivre ses efforts en consultation avec le Conseil de sécurité afin de convoquer cette conférence aussitôt que possible. Le Guyana réitère son appui à une telle conférence et, à cet égard, nous notons qu'il existe quasiment un consensus pour estimer que toutes les parties au conflit doivent participer à cette conférence, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité, en plus des membres permanents du Conseil de sécurité. Nous ne devons donc pas retarder inutilement la tenue d'une telle conférence car, ce faisant, nous retarderions une excellente occasion de résoudre la question palestinienne grâce à un dialogue pacifique à des négociations.

Dans l'intervalle, nous devons porter le problème palestinien à la connaissance de l'opinion publique mondiale. L'arme la plus puissante des palestiniens est la justice de leur cause et l'appui de l'opinion publique internationale. Par conséquent, il est important que le monde connaisse leur sort tragique et, à cette fin, les Nations Unies doivent élargir leur rôle dans la dissémination d'informations globales et précises sur le problème palestinien. Il est évident qu'il est nécessaire de donner une meilleure image des Palestiniens et de les mieux faire comprendre. Bien trop souvent ils sont présentés comme des terroristes alors que c'est eux qu'on terrorise.

M. Insanally (Guyana)

L'intifada a lancé le mouvement palestinien sur une voie sans retour. Elle a créé un élan qui doit être maintenu et accéléré et qui peut faire progresser la cause palestinienne vers l'objectif fixé. L'Assemblée doit être prête à appuyer leurs aspirations.

Nous avons été obligés par les circonstances de nous réunir à Genève au lieu de nous réunir, comme nous le faisons d'habitude, à New York. Il faut espérer que ce changement d'ambiance nous inspirera, comme l'a dit l'écrivain français Voltaire, qui est d'ailleurs aussi venu à Genève pour rechercher "le meilleur des mondes possibles" dans lequel toutes les nations, y compris les palestiniens, seraient autorisées à cultiver leur jardin.

M. PERERA (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Il est parfois plus difficile de lutter pour la paix que de faire la guerre et, plus difficile, d'édifier sur des avancées positives que de nier des progrès prometteurs. Nous nous réunissons dans des circonstances historiques au moment où la promesse de la paix semble plus proche.

Il y a un peu plus d'un an que l'intifada, qui s'est développée au cours des années dans l'angoisse et le sacrifice de tout un peuple, a commencé à se cristalliser en un mouvement national irrésistible inexorable et qui a rassemblé tout le peuple palestinien dans la résolution commune de reprendre en main son droit naturel en tant que nation. A la quarante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, il y a 10 mois, qui a été marquée par une déclaration du Président Arafat, à un moment où l'élan de l'intifada s'accélérait, Sri Lanka a déclaré que la lourde charge de la puissance militaire ne devait pas être préconisée ni jugée dans les relations internationales. La force militaire déployée contre les justes causes n'a pas duré. Les simples pierres jetées par de jeunes mains ont fait tomber d'importants Goliath et ont triomphé. En un certain sens, la disparité physique des forces en conflit révélée dans le Premier livre de Samuel marquait la limite de la puissance militaire. L'histoire se répète dans la Palestine moderne de façon curieusement paradoxale apprenant à ceux qui sont prêts à apprendre la même leçon inéluctable.

Nous nous retrouvons aujourd'hui un mois après la clôture de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien (CNP), session que l'on appelle, à juste titre, la session de l'intifada. Sa plus grande réalisation, la proclamation par le CNP de l'Etat de Palestine, le 15 novembre, fait maintenant partie de l'histoire.

M. Perera (Sri Lanka)

Une déclaration adoptée par le CNP par 253 voix contre 46, avec 10 abstentions, décrit de façon assez détaillée un règlement politique global du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine dans le cadre de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et des résolutions des Nations Unies. Un élément central est la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient sur la base, notamment, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Les conditions préalables d'une paix juste et durable au Moyen-Orient clairement incluent le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe, l'annulation de toutes les mesures illégales prises par Israël dans les territoires occupés, le démantèlement des colonies de peuplement établies dans ces territoires, le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à établir un Etat indépendant en Palestine sans pressions extérieures et des arrangements destinés à garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, y compris l'Etat palestinien et Israël. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, doit être représentée en tant que partenaire égal dans toutes négociations ou conférences sur la question de Palestine. Ces conditions sont évidentes et constituent depuis longtemps la base de la position des Etats non alignés, dont Sri Lanka.

Dans l'expression pratique de l'acceptation par le Sri Lanka de ces principes et de son attachement à ces principes, le Gouvernement de Sri Lanka a officiellement, en 1982, accordé une reconnaissance diplomatique à l'OLP et une ambassade de l'OLP a été créée à Colombo. Après la proclamation de l'Etat de Palestine le 15 novembre 1988, Sri Lanka a reconnu le nouvel Etat de Palestine.

Je crois que plus de 60 pays ont maintenant reconnu officiellement la proclamation de l'Etat de Palestine tandis que de nombreux autres envisagent très sérieusement de le faire.

L'élan de la paix s'est vraiment accéléré depuis le mois dernier. Ici, à Genève, et à Stockholm, le Président Arafat a apporté des précisions supplémentaires qui ont permis de créer un climat politique propice aux progrès vers la paix.

Dans la proclamation du 15 novembre 1988, l'Etat de Palestine exhorte les Nations Unies à assumer une responsabilité particulière à l'égard du peuple palestinien et à mettre fin à la tragédie que connaît ce peuple en lui garantissant

M. Perera (Sri Lanka)

la sécurité et en essayant de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens. En un sens, l'exhortation du peuple palestinien est une exhortation qui, par une réaction positive, instaurerait la paix au-delà de la Palestine. Le problème de la Palestine se trouve au coeur même de l'instabilité qui afflige depuis si longtemps la région du Moyen-Orient.

Envisager clairement la paix peut intimider ceux qui souhaitent inverser l'élan de l'évolution positive et faire obstacle à l'issue inévitable. Les principes arbitraires présentés par le passé ne doivent pas empêcher l'espoir naissant d'une percée véritable au Moyen-Orient, espoir largement salué partout dans le monde. Laisser échapper cette occasion reviendrait à permettre la perpétuation du cycle tragique de répression, de résistance et de violence au Moyen-Orient.

M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours considéré que la région du Moyen-Orient était le berceau de la civilisation et grâce à la Bible, nous avons également appris que la Palestine était la Terre sainte où Jésus-Christ était né. Pour beaucoup d'entre nous, le Christ est un symbole d'amour et de paix sur la terre et en Palestine et au Moyen-Orient, et pourtant, depuis des décennies, cette Terre sainte est une terre de souffrances et de conflits graves. L'Assemblée générale, une nouvelle fois, considère la question de Palestine et elle le fait forte de la Déclaration d'Alger, déclaration d'indépendance de la Palestine proclamée le 15 novembre 1988 par le Conseil national palestinien.

En tant qu'observateur lointain de la question de Palestine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a suivi avec un vif intérêt l'évolution de la situation dans les territoires occupés qui ont abouti à la déclaration d'indépendance proclamée à Alger.

La déclaration de l'indépendance de la Palestine par son Conseil national a été faite dans le sillage du soulèvement palestinien, l'intifada, qui dure depuis 11 mois sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, où plus de 300 personnes, des Arabes et des Israéliens, ont perdu la vie.

Le soulèvement n'est rien d'autre que la manifestation de l'humiliation et de l'indignation des Palestiniens devant la domination israélienne.

L'initiative du Conseil national palestinien est intervenue trois mois et demi après que la Jordanie a renoncé à tous liens administratifs avec les territoires palestiniens occupés par Israël. Cela a peut-être été le point tournant dans

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

l'histoire du peuple palestinien. Cela a été l'occasion pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de déterminer en son nom l'avenir politique de son peuple.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée exhorte Israël et ses partisans à libérer le peuple palestinien de toutes les formes de domination et d'oppression.

Nous nous félicitons de l'appui du Conseil national palestinien à la résolution cruciale 242 (1967) du Conseil de sécurité. La Papouasie-Nouvelle-Guinée pense que cette résolution est à la base de la paix au Moyen-Orient.

La disposition la plus importante de la résolution 242 (1967) prévoit la "Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force."

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement convaincue que la clef à la paix au Moyen-Orient est un changement d'attitude de la part de toutes les parties au conflit.

Israël doit reconnaître le rôle de l'OLP et doit accepter l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Toute tentative de faire obstacle aux relations entre l'OLP et les Palestiniens sur la Rive occidentale ou la bande de Gaza est vouée à l'échec.

M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

En outre, présenter l'OLP comme une organisation terroriste ne tient pas compte de la cause de sa juste lutte. Il est faux de criminaliser le peuple palestinien, qui considère l'OLP comme son seul représentant et leader. La Papouasie-Nouvelle-Guinée considère cette attitude comme politiquement et moralement erronée.

Bien que notre appel s'adresse à Israël et à ses alliés, les Israéliens ne doivent pas être seuls à faire des concessions. Les Arabes, eux aussi, doivent en faire parce que nous sommes convaincus que la paix au Moyen-Orient est tout aussi importante pour les Arabes que pour les Juifs. Les intentions pacifiques des Arabes se mesureront à leur volonté d'accepter le droit d'Israël à l'existence.

La Déclaration d'Alger, qui demande des arrangements pour deux Etats, est un geste sincère des Palestiniens qui, en tant que peuple, veulent une patrie et vivre dans la paix et l'harmonie avec Israël. La Papouasie-Nouvelle-Guinée voit là une première étape significative et importante. La solution politique du conflit touchant à des territoires qui sont habités par des Palestiniens, tout règlement politique doit inclure les Palestiniens.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie les observations qui figurent dans les rapports du Secrétaire général - S/19443, du 21 janvier 1988, et A/43/691 du 30 septembre 1988. Nous sommes prêts à appuyer tous les efforts faits par les Nations Unies pour réunir toutes les parties directement intéressées, afin de négocier un règlement global, juste et durable de ce conflit de longue date.

Je rends hommage aux chefs de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), notamment au Président Arafat. Il convient non seulement de les féliciter de cette initiative opportune, qu'ils ont prise en tirant avantage des changements du climat international, mais de leur dire notre admiration pour avoir su présenter une proposition acceptable pour toutes les importantes factions de l'OLP. Compte tenu de son expérience coloniale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée partage l'esprit nationaliste et ce sentiment très fort d'identité des Palestiniens. Nous espérons sincèrement que le peuple palestinien sera traité sur un pied d'égalité par ceux qui les entourent et par le monde entier et que leurs aspirations à une patrie seront réalisées.

Cet orchestre international a la possibilité de jouer à l'unisson, et nous devons chanter en harmonie.

M. Lohia (Papouasie Nouvelle-Guinée)

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant que pays en développement, regrette le fâcheux incident qui a forcé l'Assemblée générale à se déplacer à Genève cette semaine pour examiner la question de Palestine. Nous espérons qu'un tel incident ne se renouvellera pas dans l'avenir et qu'il ne constituera pas un précédent.

Enfin, le Gouvernement et le peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée expriment leur profonde sympathie au Gouvernement et au peuple de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour la perte tragique et attristante de vies et de biens à la suite du récent tremblement de terre en Arménie. Nous souhaitons à tous ceux qui ont été affectés plein succès dans une prompte reconstruction. Puisse Dieu bénir les milliers de personnes qui ont perdu la vie ou qui survivent à des membres de leurs familles.

M. FORTIER (Canada) : Depuis un an, la question de Palestine, telle qu'elle nous est présentée, se pose avec une gravité et une urgence nouvelles. L'affrontement entre Israéliens et Palestiniens s'est intensifié, alimentant de la sorte la spirale de la violence.

Mon gouvernement a insisté pour que, à tout le moins, les droits des Palestiniens soient respectés et que la quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires occupés. Le Canada s'est prononcé avec conviction à ce sujet, et il continuera, avec la communauté internationale, à demander instamment que les droits des populations vivant en Cisjordanie et à Gaza soient respectés.

Des préoccupations similaires, il y a maintenant plus d'une génération, ont conduit le Canada à appuyer activement les travaux de l'UNRWA. Nous avons intensifié cet appui et nous avons étendu nos efforts d'aide aux Palestiniens grâce à la mise en oeuvre de programmes de développement dans les territoires occupés et un peu partout au Proche-Orient. Les Canadiens ont tenu à ces efforts, non seulement pour aider des gens dans le besoin mais aussi comme moyen d'affirmer leur dignité personnelle et collective. Il est illusoire d'envisager la paix si, de part et d'autre, chacune des parties n'est pas convaincue de la dignité de l'autre et refuse de manifester le respect qui lui est dû.

Toute aide, si essentielle soit-elle, reste un pis-aller en l'absence d'un règlement. La nécessité de progresser se fait de plus en plus pressante. La conjoncture internationale s'est sans aucun doute améliorée, et elle a par le fait même réduit les possibilités d'une catastrophe mondiale qui aurait son foyer au Proche-Orient. Mais les coûts en termes humains, moraux et matériels dans la région elle-même sont devenus insoutenables.

M. Fortier (Canada)

Le Canada s'est gardé de prescrire aux parties directement concernées les modalités d'un règlement éventuel. Mon gouvernement estime que des tiers peuvent parfois contribuer utilement à rapprocher les parties ou mettre en place des arrangements susceptibles de faciliter une entente. Le Canada a participé à toutes les forces de maintien de la paix dans la région immédiate, et son expérience le confirme dans sa conviction de l'utilité de mesures externes destinées à renforcer la confiance. De même, mon gouvernement estime qu'une conférence internationale tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies constituerait le cadre approprié à des négociations entre les parties, tout comme elle apporterait la preuve d'un soutien international en faveur d'un règlement pacifique.

Par la force des choses, un règlement durable exige le genre d'engagement qui ne peut qu'émaner de la conviction de chacune des parties que ce règlement rejoint tous ses intérêts. Le contenu de l'accord doit être laissé aux négociations entre les parties directement concernées. Le Canada ne veut d'aucune façon préjuger de l'issue de ces négociations.

Le Canada maintient de longue date que les Palestiniens sont au nombre des parties en droit de participer pleinement aux négociations qui influenceront sur leur avenir. Ces négociations serviront de cadre approprié aux parties pour leur permettre de s'entendre sur les conditions de paix, y compris le statut futur de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

D'une certaine façon, toutefois, le Canada s'est effectivement joint au reste de la communauté internationale pour fixer les conditions d'un règlement. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est l'un des exemples les plus éloquents de la sagesse politique dont notre organisation est capable. Les seules bases communes à une entente demeurent celles que l'on retrouve dans cette résolution : le retrait par Israël des territoires occupés en 1967 et le droit de tous les Etats dans la région à des frontières sûres et reconnues ou, en d'autres termes, le droit de tous les Etats, y compris Israël, de vivre en paix. Cette résolution a été la pierre angulaire sur laquelle a reposé la conception que le Canada se fait d'un règlement global.

M. Fortier (Canada)

Voilà pourquoi le Canada constate avec satisfaction que le Conseil national palestinien, réuni à Alger, a accepté cette résolution ainsi que la résolution 338 (1973) comme bases d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Pendant longtemps, le Canada a recherché une manifestation de la volonté des Palestiniens d'accepter le principe sous-tendant ces résolutions. La concrétisation de la patrie palestinienne, quel que soit le statut dont on convienne dans les négociations auxquelles Israël et les Palestiniens eux-mêmes participeront, ne peut être dissociée d'un règlement qui garantira également la sécurité et le bien-être d'Israël, du Liban, de la Syrie et de la Jordanie. La reconnaissance d'un tel lien offre la promesse d'un déblocage, possiblement important, du genre que nous avons tous tellement cherché à encourager. Et la réunion d'Alger du Conseil national palestinien peut avoir pratiqué quelques brèches dans l'embâcle qui a paralysé jusqu'ici les chances de paix.

C'est pourquoi le Gouvernement canadien s'est prononcé ouvertement en faveur de la venue à New York du Président de l'OLP et c'est pourquoi il a appuyé une motion de l'Assemblée générale de lui donner droit de parole ici-même à Genève. Dans ses propos de Stockholm et dans les déclarations qu'il a faites ici hier, il a élargi les perspectives de progrès vers une solution pacifique. De la sorte, M. Arafat traite d'éléments critiques dont le Canada se préoccupe au Moyen-Orient. Ces exposés de la position de l'OLP nous donnent de nouvelles raisons d'espérer dans une situation qui, ces derniers temps, avait laissé si peu de place à de tels espoirs.

L'espoir est un préalable fondamental dans la situation qui règne à l'heure actuelle au Proche-Orient. Nous avons besoin d'un point de convergence constructif pour stimuler et canaliser ce désir profond de paix qui anime toute la région. Mon gouvernement tient à assurer le Secrétaire général de son plein appui au Conseil de sécurité, pour pouvoir progresser vers un règlement juste et durable. Nous devons être prêts à explorer tous les sentiers qui mènent à la paix. En outre, nous partageons sans réserve l'opinion du Secrétaire général quant à l'importance de soutenir chaque geste dans cette direction si nous voulons venir à bout de la profonde méfiance qui habite les deux camps.

La ferme détermination à encourager le processus de négociation, alliée à une sensibilité aux intérêts complexes et fondamentaux des Israéliens et des Arabes, est nécessaire à ce stade. Cette détermination patiente procède de la conviction

M. Fortier (Canada)

selon laquelle il n'a jamais été aussi clair que le statu quo menace ce à quoi chacune des parties attache le plus de prix et que la situation actuelle exige de chacune des parties qu'elle détermine avec le plus de précision possible ses intérêts propres.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Pour des raisons que nous connaissons tous, ce débat historique sur la question de Palestine a pour cadre Genève au lieu de New York, au Siège des Nations Unies, où il aurait dû normalement se dérouler. Ce déplacement coûteux et perturbateur à Genève pour nous permettre d'entendre le Président Arafat plaider la cause de sa nation colonisée et de sa terre occupée est à lui seul extrêmement symbolique de la détermination des Nations Unies de libérer le peuple de Palestine et sa terre. Par ailleurs, notre présence ici ajoute encore au caractère poignant de cette énorme tragédie des Palestiniens privés d'une patrie : le fait que leur chef - un homme en lequel ils placent toutes leurs aspirations et tous leurs espoirs - se voit refuser un visa pour parler de ces aspirations et de ces espoirs en paix. Il semble qu'il n'y ait pas de limite à l'inhumanité de l'homme pour l'homme.

Vu sous l'angle européen ou sous l'angle américain, on peut dire que le monde a beaucoup changé depuis notre débat de l'année dernière sur la Palestine à l'Assemblée générale. La guerre idéologique des nerfs entre l'Est et l'Ouest a cédé le pas à ce qui semble être une coopération soutenue, un esprit de rapprochement. J'en veux pour preuve la facilité avec laquelle les superpuissances, notamment, se rencontrent et parlent de paix.

En Afrique, en Asie et ailleurs, apparaissent les signes de changements rapides dans le monde, un monde las de ses folies, un monde prêt à donner un sens nouveau à des principes anciens et éprouvés de coexistence pacifique.

Et pourtant, restent dans la famille des nations deux éléphants solitaires, inébranlables, ossifiés, gelés dans l'immobilité, deux points noirs sur notre terre pourtant si belle. Pour Israël et l'Afrique du Sud, le monde reste le même, inchangé. Rien ne semble pouvoir leur faire abandonner leur attitude et leurs pratiques inhumaines. Les injustices commises sur les terres palestiniennes de la Rive occidentale et de Gaza, les Palestiniens innocents qui manifestent sans armes pour leur liberté et à qui l'on brise bras et jambes, la destruction au bulldozer de leurs maisons, les expulsions et autres actes de brutalité auxquels Israël se livre contre Israël, ne correspondent pas à notre époque.

M. Legwaila (Botswana)

En Afrique du Sud de l'apartheid, l'insensibilité, l'indifférence et la brutalité restent les mêmes. L'apartheid ne semble pas vouloir changer lui non plus.

La tragédie de la Palestine nous brise le coeur. Outre qu'il est en butte à l'oppression, à l'occupation, aux balles et à l'assassinat sur son propre territoire sur la Rive occidentale et à Gaza, le peuple palestinien ne peut même pas trouver le réconfort et la paix dans les camps de réfugiés, et plus particulièrement dans ceux du Liban torturé où Israël n'hésite pas à le poursuivre et à l'exterminer. Et il semble que nous soyions impuissants face à pareils actes inhumains.

Le Conseil national palestinien (PAC) a parlé; il a parlé avec conviction et sincérité, pensons-nous. La récente déclaration d'Alger n'est pas aussi ambiguë que semblent le penser ses détracteurs puisqu'elle préconise un règlement négocié du problème palestinien. Nous ne pouvons prendre à la légère le fait que l'Organisation de libération de la Palestine ait accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, avec tout ce que cela implique. Il aura fallu beaucoup de courage, de sagesse et de sens politique à la direction de l'OLP pour arriver à la décision historique prise à Alger de faire confiance à l'avenir et de se lancer dans cette grande aventure. La semaine dernière, à Stockholm, le Président Arafat a répété que son mouvement reconnaissait l'existence d'Israël et qu'il était prêt à

"entreprendre des négociations de paix dans le cadre d'une conférence internationale réunie sous les auspices des Nations Unies".

Le Président Arafat a répété qu'il rejetait et qu'il condamnait le terrorisme "sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État".

M. Legwaila (Botswana)

Hier, nous avons écouté le Président Arafat parler de cette tribune. Qui peut dire que le discours du Président n'était pas une réaffirmation énergique de la Déclaration historique d'Alger? Sur quelle base peut-on dire que l'OLP n'a fait aucune concession? Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déclaré l'autre jour que les Etats-Unis avaient depuis longtemps énoncé certaines conditions auxquelles devait répondre l'OLP si l'on voulait que les Etats-Unis amorcent un dialogue avec l'OLP. Ces conditions, d'après le Secrétaire d'Etat sont : premièrement, l'acceptation par l'OLP des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) comme base pour des négociations d'une paix au Moyen-Orient; deuxièmement, la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence; troisièmement, la renonciation au terrorisme sous toutes ses formes.

L'OLP a certainement répondu à toutes ces conditions, et hier nous avons entendu réaffirmer l'acceptation de toutes ces conditions. L'OLP a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et il est prêt à négocier une paix avec Israël. Il a reconnu le droit de l'Etat d'Israël d'exister côte à côte avec un Etat palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza, et il a renoncé au terrorisme sous toutes ses formes et l'a dénoncé.

Et pourtant, on dit toujours que l'OLP n'a pas été assez loin, qu'elle n'a pas encore mérité les qualifications nécessaires pour participer aux négociations de paix au Moyen-Orient. La question que nous sommes obligés de nous poser est celle de savoir si les intentions de ceux qui insistent sur des concessions supplémentaires de la part de l'OLP, en plus de celles, considérables, déjà acceptées par elle, sont d'exiger une capitulation totale des Palestiniens en tant que prix à payer pour faire accepter l'OLP en tant que partenaire à une négociation? Est-ce là leur intention? Veut-on dire que le peuple palestinien devrait, en tant qu'exigence minimale incontournable, abandonner et oublier ses aspirations et son droit à la liberté et à l'indépendance dans son propre Etat? A l'aune de quelle norme morale mesurons-nous le droit à la liberté et à l'indépendance? Quelle est la logique qui permet moralement au peuple juif d'Israël d'avoir un pays qui lui soit propre, où ses aspirations nationales peuvent être exprimées librement dans la sécurité et la paix, alors que ce même droit est nié à la nation palestinienne? Cette logique tordue nous échappe.

M. Legwaila (Botswana)

Le peuple palestinien a droit à tous égards à un foyer national, non pas en tant qu'appendice d'un autre pays; il a droit à un véritable pays ou à un foyer qui lui soit propre, où il pourrait bénéficier pleinement des mêmes libertés que celles dont bénéficie le peuple juif en Israël. Toute approche de la question palestinienne qui partirait de l'hypothèse que le peuple palestinien peut être poussé à accepter moins, à accepter quelque chose qui ne correspondrait pas à ce que lui et la communauté internationale savent être un droit inaliénable qui revient aux Palestiniens en tant qu'êtres humains, serait une illusion dangereuse et ne mènerait à rien.

Mon pays reste convaincu que la paix au Moyen-Orient est un synonyme inaltérable de réconciliation des aspirations du peuple juif et du peuple palestinien, qui ont été réunis par le sort et par l'histoire pour partager, qu'ils le veulent ou non, l'espace d'une terre ancestrale commune.

Mon pays n'a jamais douté de la légitimité du droit à l'existence d'Israël. A plusieurs reprises nous avons voté aux Nations Unies pour une motion d'ordre tendant à différer toute mesure sur une proposition en un amendement qui rejetterait les pouvoirs d'Israël. Nous l'avons fait parce que nous sommes convaincus que le peuple d'Israël a parfaitement le droit, comme tout peuple dans le monde, d'avoir son propre foyer. C'est dans ce contexte que notre appui à la lutte du peuple palestinien pour la liberté et l'indépendance dans un Etat palestinien sur la rive droite et à Gaza doit être compris. Nous continuerons inlassablement à refuser d'accepter l'avis pervers de ceux qui estiment que seul le peuple juif a droit à la liberté nationale et à l'indépendance en Palestine. Nous n'accepterons jamais ce genre de logique.

Le salut pour Israël et pour les Palestiniens réside dans un règlement négocié de leur conflit. L'Etat d'Israël ne connaîtra jamais la paix ou la sécurité s'il est entouré par des millions de Palestiniens qui connaissent depuis des décennies une immense amertume. En fait, plus le peuple juif d'Israël résiste à la négociation, plus cet Etat sandwich sera assailli et plus sa survie sera menacée. A long terme, le peuple d'Israël devra payer chèrement sa méconnaissance des leçons de l'histoire.

Et quel est l'effet du carnage quotidien sur la Rive occidentale et à Gaza sur le bien-être du peuple juif? N'a-t-il jamais réalisé le préjudice qu'il porte à la mémoire de sa propre histoire tragique? Ne devrait-on pas espérer de lui plus de

M. Legwaila (Botswana)

compassion et plus de tolérance que de quiconque? Ayant vécu sous Hitler et subi le traumatisme de l'holocauste, le peuple juif devrait savoir ce que signifie la souffrance et l'agonie, la douleur d'être sans foyer et sans pays et de vivre dans l'insécurité et dans la diaspora.

Il est temps d'abandonner les considérations religieuses et idéologiques et de surmonter les problèmes du Moyen-Orient. La majorité écrasante des pays arabes ont approuvé la Déclaration d'Alger. Il se sont félicités et ont reconnu l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité par l'OLP. Ils ont accepté et se sont félicités de la volonté de l'OLP de négocier la paix avec Israël. Dans le monde, plus de 80 pays ont reconnu l'Etat palestinien. Cela est un fait sans précédent dans des délais aussi courts et la communauté internationale serait condamnée si elle ne saisissait pas cette occasion, si elle n'insistait pas pour que soit négocié le règlement du conflit du Moyen-Orient.

Israël ne doit avoir aucun doute sur l'attitude de la communauté internationale en ce qui concerne les nouvelles concessions de l'OLP. Le défi qui se pose au Moyen-Orient n'est plus de persuader le monde arabe d'accepter la réalité permanente et inextinguible qu'est l'Etat d'Israël, mais de persuader et de convaincre Israël d'abandonner cette attitude irréaliste et négative qui maintient le peuple palestinien sans patrie et sans foyer, en tant que prix à payer pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Le prix de la paix au Moyen-Orient ne sera jamais la confirmation d'un statu quo intolérable. Le statu quo n'est bon ni pour Israël, ni pour les Palestiniens.

Les Palestiniens ont fait des concessions, nous insistons là-dessus. C'est maintenant à Israël d'en faire. Les deux parties doivent marcher la main dans la main pour se retrouver et négocier sur un terrain commun. On ne doit demander à aucune des deux parties d'abandonner plus que sa part, et Israël et ses amis ne peuvent pas espérer des Palestiniens qu'ils abandonnent plus que leur part, tout comme on ne peut pas demander aux Israéliens de faire plus de concessions qu'ils ne doivent. Chaque partie est invitée à rechercher un compromis en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Les partisans des deux parties sont invités à conseiller la modération et le réalisme et non pas le refus et l'intransigeance. Encourager Israël à considérer uniquement la mauvaise foi et la chicane dans les affirmations positives du Président de l'OLP revient à conseiller l'intransigeance et le refus à Israël.

M. Legwaila (Botswana)

Enfin, qu'il me soit permis de répéter ce qui suit de la part de mon pays. Nous ne nourrissons aucune mauvaise intention envers le peuple juif ou l'Etat d'Israël. Nous n'avons à leur égard que des sentiments favorables, mais nous ne permettrons pas que notre bonne volonté à l'égard de l'Etat d'Israël soit mal interprétée et qu'on en abuse. Le Botswana est un pays épris de liberté, de paix et de justice, et nous ne pouvons pas, si nous voulons vivre en paix avec notre conscience, appuyer les pratiques et les politiques israéliennes dans les territoires occupés, laisser Israël briser les membres de Palestiniens ou tuer par balle les enfants qui ne sont armés que de pierres, comme le fait l'Afrique du Sud - parce qu'elle brise bras et jambes l'Afrique du Sud est-elle considérée comme un ange?

L'occasion exceptionnelle qui nous est offerte de nous engager vers la voie de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient est à la portée d'Israël. Que ceux qui pensent que l'OLP est en train de bluffer la prennent au mot? Pourquoi ne pas donner une chance à la paix si Israël veut véritablement la paix? Pourquoi cette intransigeance.

M. CUADRA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Depuis 40 ans, la question de Palestine occupe une place importante sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous abordons aujourd'hui de nouveau ce sujet à un moment particulièrement important en raison de la Déclaration d'indépendance de l'Etat palestinien proclamé par le Conseil national palestinien le 15 novembre dernier.

Par ailleurs, les circonstances dans lesquelles l'Assemblée générale a été amenée à traiter de ce sujet crucial pour la paix au Moyen-Orient et dans le monde sont également exceptionnelles. La regrettable décision du Gouvernement américain nous a amenés à Genève pour trois jours afin de traiter de la question. Cependant, même si nous apprécions comme il se doit l'hospitalité du peuple et du Gouvernement suisse, leur objectivité et leur neutralité de nature à créer le climat approprié à un débat approfondi et serein sur ce sujet, nous ne pouvons passer sous silence la préoccupation que suscite la décision du Gouvernement américain.

En effet, ces décisions violent les droits des pays affectés, affectent le fonctionnement de l'Organisation et l'empêchent de s'acquitter de ses fonctions dans les conditions normales habituelles.

En raison de mesures tout aussi injustes, affectant la composition de la délégation du Nicaragua, le Président de mon pays a dû par deux fois annuler sa participation à la présente session de l'Assemblée générale.

M. Cuadra (Nicaragua)

Au nom du peuple et du Gouvernement nicaraguayens, l'un des premiers pays à avoir reconnu officiellement le nouvel Etat palestinien, nous confirmons du haut de cette tribune la joie que nous procure cet événement historique et une fois encore nous exprimons notre solidarité militante avec le peuple héroïque de Palestine, son avant-garde, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et son président, Yasser Arafat.

La question de Palestine a été largement décrite par la communauté internationale comme étant la cause fondamentale du problème au Moyen-Orient. Les résolutions de l'Assemblée générale ont toujours souligné fermement que la paix juste et durable dans la région ne saurait être possible tant que le peuple palestinien sera privé de la pleine jouissance de ses droits inaliénables et qu'Israël ne se retirera pas entièrement et inconditionnellement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés. En fait, par sa résolution 3236 (XXIX), l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté et le droit des Palestiniens de retourner dans leurs foyers et de recouvrer leurs biens.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis qu'Israël occupe par la force les territoires palestiniens. Depuis lors le peuple palestinien qui a beaucoup souffert n'a pas été en mesure de jouir de ses droits fondamentaux, lesquels sont reconnus par les divers instruments internationaux, plus particulièrement par la Convention de Genève de 1949 relative aux territoires occupés. Chacun connaît l'attitude négative adoptée systématiquement par Israël pour appliquer ces instruments aux territoires palestiniens occupés. Cela est simplement dû au fait que ce pays n'a pas l'intention de se retirer de ces territoires. Au contraire, il cherche à consolider son occupation par l'établissement de nouvelles colonies de peuplement, l'expropriation de terres, le transfert de colonies israéliennes de peuplement dans les territoires occupés et par d'autres types de pression destinés à forcer la population palestinienne à abandonner sa terre.

La répression et la souffrance sont une constante dans la vie du peuple palestinien. La destruction de leurs maisons, les arrestations massives, l'expulsion de dirigeants, la déportation, la fermeture d'universités et d'écoles, les attaques contre les camps de réfugiés, les villes, les agglomérations et même

les centres religieux sont autant de pratiques quotidiennes de la puissance d'occupation, attitude qui viole les normes du droit international et tous les principes de la Charte des Nations Unies, à laquelle Israël doit son existence.

Ayant décidé de mettre fin une fois pour toute à l'occupation d'Israël et aux séquelles de souffrances et d'injustice qu'elle entraîne, le peuple palestinien a entamé il y a un an un grand soulèvement populaire destiné à rejeter l'occupation et à lutter contre la défaite et la suppression.

Se référant à cette insurrection populaire historique, le Secrétaire général, dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient a dit :

"Issue des sentiments de frustration et de désespoir d'une population qui vit sous un régime d'occupation depuis plus de 20 ans, l'intifada est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Le peuple palestinien a enduré de grandes souffrances; la persévérance de l'intifada témoigne de sa détermination à exercer ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination." (A/43/867, par. 32)

Les justes aspirations du peuple palestinien à son indépendance et à l'autodétermination se sont exprimées concrètement dans la Déclaration historique de l'indépendance du 15 novembre dernier. La déclaration par le Conseil national palestinien à propos de la nécessité de convoquer une Conférence internationale sur le problème du Moyen-Orient, et particulièrement la question de Palestine, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit dans la région, y compris, évidemment l'OLP, est la voie la plus appropriée pour trouver des accords définitifs qui permettent d'instaurer une paix stable et durable dans la région. La base de la conférence doit être les résolutions 342 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la garantie des droits nationaux du peuple palestinien, en particulier du droit à l'autodétermination.

M. Cuadra (Nicaragua)

Nous avons là une occasion historique que nous ne devons ni ne pouvons laisser passer. C'est pourquoi nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts et ses consultations pour la convocation de la conférence internationale. Il est temps que le régime israélien comprenne qu'il ne peut aller contre le courant de l'histoire et reconnaisse que le peuple palestinien a le droit à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son territoire. Hier, Yasser Arafat, dans une déclaration historique, a lancé un appel à Israël :

"... venez, faisons la paix, la paix des braves, loin de l'arrogance de la force et des armes de la destruction, loin de l'occupation, de la tyrannie, de l'humiliation, de la tuerie et de la torture." (A/43/PV.78, p. 37/40)

Malheureusement, la réponse a été négative et a jeté un nuage sombre sur l'horizon brillant hier créé par les paroles du leader de l'OLP.

Mais devant la conviction, l'héroïsme et la justice manifestés par la lutte du peuple palestinien, nous sommes sûrs que ce rêve et cet idéal deviendront réalité et que, comme l'a dit Arafat, "l'aube, inéluctablement, vient, et la victoire, elle aussi, est déjà en chemin". (Ibid.)

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : L'année 1988 marque le commencement d'une nouvelle et encourageante tendance vers la paix et l'esprit de compromis dans les relations internationales. Nous avons constaté l'apparition d'une tendance générale vers ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a appelé un nouvel ordre mondial de la paix et de la justice.

Les perspectives d'un règlement pacifique des conflits régionaux dans le monde sont, cette année, devenues chose réelle. Tout à coup, les lumières ont commencé à luire à la fin de certains des plus longs tunnels. Pourtant, parallèlement à ce nouveau sentiment d'optimisme, sont apparus certains défis qu'il nous faut relever et surmonter. Un nouvel ordre mondial de paix et de justice semble à notre portée, mais nous ne le touchons pas encore.

Personne ne saurait nier que l'année 1988 a ouvert de remarquables perspectives. Mais ces perspectives à elles seules ne peuvent garantir la paix. Ces perspectives, aussi remarquables soient-elles, ne signifient rien si nous ne les exploitons pas. Nous devons assurer que les grandes perspectives ouvertes cette année n'apparaissent pas aux yeux des historiens futurs comme autant d'occasions perdues d'où ils puissent tirer les leçons de nos erreurs.

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

Dans notre monde interdépendant, les conflits régionaux nous affectent tous. Les conflits régionaux ne disparaîtront que s'il existe une volonté politique de la part de tous d'oeuvrer ensemble à un avenir pacifique, dans un esprit de compromis et dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Comme beaucoup d'autres conflits régionaux, nous sommes saisis depuis bien trop longtemps de la question de Palestine. La poursuite du conflit au Moyen-Orient n'est bénéfique à personne. Il ne peut qu'apporter peines et souffrances infinies à tous ceux qui y sont parties. L'intifada, dans les territoires occupés, pendant l'année écoulée, nous rappelle tristement cette réalité.

La question de Palestine menace la paix et la sécurité régionales et internationales. Depuis plus de 40 ans, elle est au coeur du conflit arabo-israélien.

La Thaïlande continue de s'opposer fermement aux mesures contraires aux buts et principes de la Charte et du droit international. Aussi ma délégation tient-elle à réaffirmer son appui continu à la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits légitimes, y compris son droit inaliénable à l'autodétermination. L'acquisition de territoires par la force est illégale et inacceptable. Par conséquent, la souveraineté arabe sur les territoires arabes occupés doit être rétablie. Les soucis légitimes de sécurité de tous les Etats de la région doivent être satisfaits.

La Thaïlande appuie pleinement le consensus international croissant en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui serait tenue sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. Nous sommes convaincus qu'un règlement pacifique, global et juste du conflit du Moyen-Orient doit se fonder sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le 15 novembre 1988, à Alger, le Conseil national palestinien a proclamé un Etat de Palestine indépendant. Le Conseil national palestinien a également fait part de sa décision d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil

M. Pibulsonggram (Thaïlande)

de sécurité. De fait, le Premier Ministre de mon pays, le général Chatichai Choonhavan, a déclaré que cette décision représente un effort important et constructif vers la paix au Moyen-Orient, depuis si longtemps souhaitée. Cette décision est conforme à l'élan qui doit nous entraîner vers un nouvel ordre mondial de paix et de justice.

Selon nous, le strict respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international est au coeur de ce nouvel ordre mondial. L'acceptation inconditionnelle des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité représente un pas essentiel dans ce sens. Dans le même esprit, nous saluons la récente clarification apportée récemment par l'OLP à Stockholm, à savoir qu'à Alger, le Conseil national palestinien a accepté l'existence d'Israël en tant qu'Etat de la région et a déclaré qu'il rejette et condamne le terrorisme sous toutes ses formes.

Ma délégation a écouté très attentivement l'importante déclaration faite hier devant cette assemblée par le Président Yasser Arafat. Nous espérons que les propositions qu'il a faites seront examinées d'urgence par les parties intéressées et qu'elles donneront un nouvel élan au processus d'entente et de compromis afin qu'un règlement juste et durable de la question de Palestine puisse enfin avoir lieu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais suspendre la séance pour au moins une demi-heure. Les négociations qui avaient été rendues nécessaires par les amendements aux projets de résolution qui devront être présentés à l'Assemblée demain sont terminées, mais les traductions, elles, ne le sont pas. Si nous voulons procéder aux votes demain dans le respect des règlements, des décisions devront être prises aujourd'hui.

La séance, suspendue à 21 h 40, est reprise à 22 h 30.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici, à Genève, et c'est avec des sentiments mêlés que ma délégation participe à la discussion du point 37 de l'ordre du jour intitulé "Question de Palestine". D'un côté, il est toujours agréable de visiter une ville aussi belle et plaisante que Genève, qui représente un jalon tout à la fois charmant et historique dans l'histoire de la diplomatie multilatérale; de l'autre, cette discussion, cette question, de fait, toutes ces réunions de l'Assemblée générale, c'est à New York, au Siège des Nations Unies, qu'elles devraient avoir lieu. Malheureusement, le pays hôte des Nations Unies a pris une décision tout à fait regrettable dont la conséquence a été que nous ne pouvions tenir cette discussion à New York si nous décidions d'entendre la voix authentique du peuple palestinien.

Ce n'est pas les Nations Unies qui ont choisi Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, comme porte-parole du peuple palestinien. Ce n'est pas non plus un membre donné des Nations Unies ni même un groupe d'Etats Membres qui ont pris cette décision.

Il faut qu'il soit bien clair pour tous que la voix et les dirigeants d'un peuple en lutte naissent au sein de ce peuple. Certains peuvent trouver là matière à objection, mais ils ne seront jamais à même de déterminer ou de définir la voix des Palestiniens. Seuls les Palestiniens ont ce droit.

Les Nations Unies et la plupart des membres de la communauté internationale qui ont le sens de la réalité reconnaissent la stature reconnue à l'OLP par le peuple palestinien lui-même. C'est cette stature, et cette stature seulement, qui fait de M. Arafat la voix légitime d'un peuple qui s'est vu depuis trop longtemps nier son droit naturel. C'est cette stature, et la nécessité pour la communauté internationale d'être informée directement des récents développements, qui nous amènent à Genève.

Certains, malheureusement, ne semblent pas vouloir entendre les paroles du Président Arafat. Chose encore plus regrettable, ils voudraient nous empêcher également de les entendre. Certains semblent incapables de croire ce que les autres entendent. Certains semblent craindre jusqu'à l'espoir apporté par ce message.

Pour commencer, les Palestiniens se sont vu nier leur terre. Ensuite, ils se sont vu nier leur identité. Puis des tentatives cruelles ont été faites pour leur nier jusqu'à l'existence. Mais grâce à leurs efforts, et à leurs efforts

M. Van Lierop (Vanuatu)

seulement, il est devenu impossible, sauf pour les observateurs les plus myopes, de leur nier cette existence. Il est maintenant devenu impossible également de leur nier leur identité. Pourtant, certains semblent entretenir encore l'illusion que si l'on peut nier leur voix aux Palestiniens en lutte, on pourra continuer de nier leur terre et leurs aspirations légitimes.

Heureusement pour ceux qui vénèrent la justice et la légalité, rien n'est plus éloigné de la vérité. Heureusement pour ceux qui reconnaissent que la valeur d'un être humain et les droits d'un citoyen ne sauraient être déterminés par la couleur de la peau, la religion professée, le sexe à la naissance ou la fortune de la famille, la voix du peuple palestinien ne sera pas niée; elle ne sera pas niée aujourd'hui, ni demain, ni jamais.

Ceux qui essaient de nier la voix du peuple palestinien ont à peu près autant de chances d'y parvenir que ceux qui voudraient retenir de leurs mains nues les eaux d'un puissant océan. Autant vouloir faire taire le tonnerre de la tempête qui s'approche; autant essayer d'attraper un éclair et, de colère et de frustration, vouloir le relancer vers le ciel.

Non, on ne niera pas sa voix au peuple palestinien. Non, on ne niera pas sa terre; on ne lui niera pas sa dignité et on ne nous niera pas la possibilité d'entendre son message.

Depuis plus de 40 années, les Nations Unies traitent de la question de Palestine. Quand celle-ci a été portée pour la première fois à l'attention de l'Organisation mondiale, tout le monde ne pouvait pas s'imaginer qu'aujourd'hui encore nous serions si loin d'une solution juste et durable. Tout le monde ne pouvait pas imaginer l'ampleur de la peine, de la souffrance et de l'amertume engendrées des deux côtés par ce long conflit. Tout le monde ne pouvait pas imaginer l'intérêt qui se manifesterait aux quatre coins du monde pour les complexités et les nuances de ce drame politique joué dans l'antique terre de Palestine. Il y a 40 ans, tout le monde ne pouvait pas imaginer avec quelle intensité le reste du monde prierait aujourd'hui pour qu'apparaissent des êtres assez sages, assez compassionnés et assez forts pour mettre au point une solution efficace du problème.

Il y a 40 ans, naturellement, la plupart des Etats représentés ici aujourd'hui étaient, sous une forme ou une autre, des territoires non autonomes. Ceux qui prenaient les décisions qui affectaient la plus grande partie de la population du

M. Van Lierop (Vanuatu)

monde ne consultaient que rarement la plus grande partie de la population du monde. Il n'est pas douteux que l'histoire de la Palestine après la deuxième guerre mondiale serait différente si la préface et les premiers chapitres avaient été écrits par les Nations Unies d'aujourd'hui. Mais enfin, nous savons que le passage du temps ne peut être effacé et qu'on ne peut réécrire l'histoire. Mais ce que nous ne pouvons permettre, c'est qu'un, ou deux ou même trois membres de la communauté internationale prennent sur eux de créer l'histoire de demain en présentant au monde des "faits" qu'ils sont seuls à déterminer.

Les paroles du Président Arafat, que nous avons eu le privilège d'entendre au cours du présent débat, montrent avec clarté et sans équivoque que le peuple de Palestine et l'organisation qu'il représente, l'OLP, comprennent également qu'on ne peut refaire l'histoire. Par leur sérieux diplomatique les remarques faites par M. Arafat offrent au monde l'occasion attendue depuis si longtemps d'entreprendre sérieusement et sincèrement de résoudre l'un des problèmes les plus opiniâtres de la communauté internationale. Tout ce qui manque, c'est l'expression de la volonté de l'autre partie d'engager un processus de dialogue dans la recherche de la justice et de la paix.

Ceux d'entre nous qui appuient le peuple palestinien dans ce que nous pensons être sa juste cause se sont souvent entendus dire qu'ils étaient peu réalistes et qu'ils vivaient dans le passé. Mais nous posons la question : en refusant de prendre en compte l'évolution des vues de l'OLP, qui se montre peu réaliste? En refusant obstinément d'engager le dialogue avec l'OLP, qui vit dans le passé? Pourquoi ne devrait-il pas y avoir une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties au conflit et ceux qui sont à même d'apporter des garanties efficaces pour le bien-être futur des parties?

M. Van Lierop (Vanuatu)

Vanuatu est bien loin de la Palestine et des conflits du Moyen-Orient. Pourtant, comme tous les membres de la famille internationale des Nations Unies, nous avons le plus grand intérêt dans le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

Voilà de trop longues années que le peuple de Palestine se voit nier non seulement son droit naturel mais aussi le droit de chercher effectivement à réparer les torts subis. Par nécessité, il a été forcé de se tourner vers la seule voie qui lui était ouverte dans son effort de recouvrer ce qui lui revient de droit.

Tout le monde a droit à son identité propre. Tout le monde a droit à ses propres rêves. Tout le monde a le droit, a le devoir, de lutter pour la liberté et les principes démocratiques. Il y a plus de 40 ans, nous avons codifié ces convictions. Aujourd'hui, nous luttons encore pour donner vie dans la réalité à ces mots qui sonnent si joliment et auxquels nous avons tous souscrit.

En cet instant, en Palestine, nous avons une chance de le faire. L'OLP nous en a donné l'occasion. Le courage de ceux qui participent à l'intifada nous en donne l'occasion.

Ne laissons pas passer cette occasion. Encourageons ceux qui veillent à l'avenir de la Palestine. Contribuons à faire le prochain pas sur le long chemin qui mènera le peuple de Palestine et tous les peuples de la région à la justice et à la paix. Contribuons aujourd'hui à faire l'histoire, une histoire que les générations futures seront fières de rappeler. Proclamons aujourd'hui qu'en esprit, nous sommes tous Palestiniens.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : A notre pays hôte, la Confédération helvétique, à son gouvernement et à son peuple, nous rendons aujourd'hui un hommage bien mérité pour abriter ces très importantes réunions de la session de 1988 de l'Assemblée générale. Une fois de plus, le peuple aimable et chaleureux de la Confédération helvétique a montré à la communauté internationale que, toutes les fois que le sujet de la paix est au centre des préoccupations humaines, aucun obstacle d'aucune sorte ne saurait être créé ou toléré. Nous le saluons comme le champion véritable et avéré de la liberté de parole et de la liberté.

Il est très regrettable que, contrairement à l'esprit qui est à l'origine de l'Organisation, des dépenses supplémentaires imprévues aient dû être engagées par les Nations Unies et leurs membres à la présente session sans qu'il y ait eu

M. Phoofolo (Lesotho)

décision délibérée et planifiée de la faire de la part de ses membres, à l'exception des Etats-Unis, le pays hôte. Cela est particulièrement regrettable en cette période difficile de la vie des Nations Unies.

L'Accord de Sièges de 1947 entre les Nations Unies et les Etats-Unis relatif aux obligations légales du pays hôte a été violé, en dépit de toutes les formalités que le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, a accomplies pour pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Contrairement aux sections pertinentes de l'Accord - sections 11, 12 et 13 - M. Arafat, leader d'une organisation reconnue par les Nations Unies et dotée du statut d'observateur, s'est vu refuser l'entrée aux Etats-Unis, pour des raisons très peu convaincantes qui impliquent un mépris des obligations légales des Etats-Unis. Contrairement aux dispositions de la section 13, il a été empiété sur tous les privilèges garantis prévus à la section 11 de l'Accord.

Le monde entier a été ébranlé par cette initiative bien conçue et calculée, qui ignorait délibérément l'un des principes fondamentaux des Nations Unies. Il ne peut le croire et demande : où vont les Nations Unies, avec leur siège à New York? Quel est le prochain? La liberté de parole et la liberté de mouvement sont-elles encore les éléments constitutifs fondamentaux de ce que l'on nous dit doctement et constamment être la pierre angulaire de la démocratie occidentale?

Au Président Yasser Arafat, nous disons : "Ne soyez pas découragé; votre bras et votre voix, celle de la paix et de la réconciliation régionales, ont été renforcés. Ils ont été notre source principale d'inspiration, comme en témoigne notre réponse enthousiaste qui se manifeste dans notre venue ici pour écouter votre message de paix dans cette citadelle éprouvée de la paix, où la liberté de mouvement et la liberté de parole sont respectées et inviolées".

L'admirable discours du Président Arafat, prononcé avec tant de compétence et de conviction devant l'Assemblée, restera toujours dans nos esprits comme un message bienvenu et opportun de paix et de fraternité humaine. Lui-même et tous ses courageux partisans de l'OLP ont su se montrer à la hauteur des circonstances pour atteindre la paix et résoudre le problème du Moyen-Orient.

Récemment encore, à la dernière Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui a eu lieu à Chypre, à Nicosie, en septembre dernier, les ministres ont souligné qu'une solution globale, juste et durable du

M. Phoofolo (Lesotho)

problème du Moyen-Orient passe nécessairement par le retrait total et inconditionnel des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Les ministres ont également souligné qu'il n'y a de solution possible que si les Palestiniens recouvrent et exercent leurs droits légitimes et inaliénables, y compris le droit de retourner chez eux, le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure et le droit à l'indépendance ainsi que le droit d'établir un Etat indépendant souverain en Palestine, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

La dernière déclaration du Conseil national palestinien - à Alger le 15 novembre - était une réaffirmation des nobles principes soulignés par les ministres des affaires étrangères. On notera que ces nobles principes ont été entérinés une fois de plus par l'Assemblée générale lorsque les résolutions sur la question du Moyen-Orient ont été adoptées la semaine dernière.

La politique étrangère du Royaume du Lesotho est fondée sur la paix. Conformément à cette politique, nous avons toujours été en faveur des contacts et du dialogue dans le règlement des différends régionaux et internationaux. Aussi le Royaume du Lesotho appuie-t-il l'appel en faveur d'une conférence internationale de la paix sur la tragédie qui se prolonge au Moyen-Orient. Les participants à cette conférence doivent compter parmi eux toutes les parties en cause, y compris l'OLP, comme l'a décidé notre organisation.

L'intifada du 9 septembre 1987 est la conséquence logique et l'expression d'une explosion palestinienne justifiable, engendrée par les grandes souffrances humaines et les pertes tragiques en vies humaines et en biens du fait de l'occupation par l'Etat d'Israël. L'intifada est l'engagement total des Palestiniens à exercer leurs droits légitimes et inaliénables, y compris l'autodétermination, qui les mèneront à une patrie palestinienne, avec la qualité d'Etat.

Nous disons à l'Etat d'Israël : "De même que nous vous reconnaissons le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres, de même le peuple palestinien a lui aussi le droit d'exister à l'intérieur de ses frontières, à l'abri de l'occupation et de l'exercice de la force brutale".

M. Phoofolo (Lesotho)

Dans son rapport à l'Assemblée générale, en date du 28 novembre 1988, au titre du point 40 de l'ordre du jour, "La situation au Moyen-Orient", le Secrétaire général fait observer ceci :

"Je sais parfaitement que toute initiative concernant le conflit arabo-israélien - qu'il s'agisse des questions de procédure ou des questions de fond - se heurtera forcément à des difficultés ... Je suis convaincu qu'avec le plein appui du Conseil de sécurité, et en particulier la coopération des grandes puissances, des progrès pourront être accomplis en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. On a assisté, ces derniers mois, à des progrès tangibles en ce qui concerne le règlement de plusieurs conflits régionaux; vu le caractère prolongé et explosif du conflit arabo-israélien, il est plus urgent que jamais que nous concentrons maintenant nos efforts sur cette région." (A/43/867, par. 36)

M. Phoofofo (Lesotho)

Le Royaume du Lesotho se joint aux autres pays épris de paix pour demander aux grandes puissances d'accorder leur appui, qui est essentiel, au Secrétaire général. Si ceux qui sont à même de le faire n'accordent pas cet appui, qu'ils sachent qu'au jour du jugement ils devront rendre compte du sang innocent des Palestiniens.

Le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, a tracé avec éloquence et compétence la voie de la paix et du compromis, comme cela est reflété dans la Déclaration d'Alger du 15 novembre du Conseil national palestinien. Une ère nouvelle a été ouverte pour tous ceux qui aspirent à un règlement durable du problème du Moyen-Orient.

Le Royaume du Lesotho estime que continuer d'envisager ou d'utiliser constamment l'option militaire en tant que seul moyen de parvenir à la paix souhaitée serait chose tragique et ne ferait qu'exacerber le problème de la région du Moyen-Orient. Une telle option est diamétralement opposée à l'esprit et aux objectifs de la Charte et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la coexistence pacifique entre les Arabes palestiniens et les Israéliens.

Cinq Juifs américains, attachés à la paix au Moyen-Orient, ont rencontré le Président Arafat et une délégation de l'OLP à Stockholm le 7 décembre 1988, et l'OLP leur a dit qu'elle acceptait l'existence d'Israël en tant qu'Etat dans la région et rejetait et condamnait le terrorisme sous toutes ses formes.

La Déclaration d'Alger du 15 novembre 1988 du Conseil national palestinien, applaudie sur la scène internationale, a offert une recette complète pour la paix au Moyen-Orient. Par sa forme et par le fond, cette déclaration est sans équivoque, explicite et parfaitement claire.

Un repas composé selon la recette indispensable pour une paix durable au Moyen-Orient est maintenant servi et il revient à ceux qui sont épris de paix de le partager. Ceux qui ont choisi sur le menu du processus de paix ne peuvent souffrir les contradictions de tout nouvel obstacle à un dialogue et des négociations directes entre l'OLP et les autres parties en cause de part et d'autre de l'axe arabe-Palestine et Israël sur la coexistence pacifique et le respect mutuel.

A l'OLP, et particulièrement au Président Arafat, nous disons que l'étendard de la paix qu'ils portent avec eux est bien reçu et apprécié par toutes les forces de progrès, de paix et de fraternité humaine. La route de la liberté et du bonheur

M. Phoofolo (Lesotho)

de l'humanité est toujours jonchée d'obstacles, surtout quand on s'approche des dernières marches qui doivent nous mener au noble but de l'indépendance et de la souveraineté.

Le Royaume du Lesotho espère en un règlement rapide du problème palestinien.

Nous remercions Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, de l'explication historique qu'il a donnée de la Déclaration d'Alger du Conseil national palestinien.

Une fois encore, nous exprimons notre gratitude au peuple et au gouvernement généreux et épris de paix de la Confédération helvétique qui, avec la grâce propre à l'hospitalité suisse, ont facilité la tenue des présentes réunions dans la belle ville de Genève.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la résolution 3369 (XXX) du 10 octobre 1975, je donna la parole au Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. PIRZADA (Organisation de la Conférence islamique) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un privilège tout particulier que de prendre la parole devant l'Assemblée générale réunie à Genève pour examiner la question de Palestine en un moment où une occasion unique de paix au Moyen-Orient a été offerte grâce aux décisions récentes des dirigeants palestiniens. Si cette occasion est saisie, les événements si importants de ces dernières semaines pourraient bien marquer un tournant dans les efforts en vue de résoudre ce problème, lequel continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité, non seulement dans la région mais dans le monde entier.

Après l'adoption de l'importante Déclaration d'Alger du Conseil national palestinien, la communauté internationale était impatiente d'entendre le discours du Président Yasser Arafat devant l'Assemblée générale. Le refus des Etats-Unis d'accorder un visa à M. Arafat nous a déçus et attristés. Cette décision contrevenait aux obligations des Etats-Unis au titre de l'Accord, qu'ils ont signé en tant que pays hôte du Siège des Nations Unies. Nous ne pouvons que déplorer le refus du pays hôte d'honorer ses obligations légales, et son mépris flagrant des vœux de la communauté internationale, exprimés dans la résolution 43/48 du 30 novembre 1988. L'Assemblée générale a donc été obligée de prendre la mesure extraordinaire d'examiner la question de Palestine à Genève.

M. Pirzada

Nous exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies et au Gouvernement suisse, qui ont répondu de façon remarquable à l'appel de la communauté internationale en organisant les présentes réunions à l'Office des Nations Unies à Genève. Nous apprécions à toute leur valeur les dispositions prises pour le succès des délibérations de l'Assemblée générale sur cette importante question.

Les Nations Unies ont une responsabilité particulière envers le peuple de Palestine. L'éviction des Palestiniens de leurs foyers et de leur terre, leurs souffrances et épreuves immenses, ont toutes leur origine dans les décisions prises par l'Assemblée générale il y a une quarantaine d'années. Il convient également de rappeler que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947, l'une des toutes premières sur la question, envisageait la création d'un Etat palestinien.

Pourtant, pendant des décennies, la communauté internationale a méconnu l'identité du peuple palestinien, traitant leur tragédie nationale comme une question de réfugiés. L'occupation illégale par Israël de territoires palestiniens et arabes, son incessante persécution du peuple palestinien et son déni grossier et flagrant de leurs droits inaliénables n'ont pas engendré une réponse internationale proportionnelle à la gravité des crimes perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien.

Vingt ans après l'occupation par Israël de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, une nouvelle génération de Palestiniens, qui n'ait connu autre chose que l'orgueil démesuré des forces d'occupation israéliennes et des colons sionistes, est devenue majeure. Aucune terreur, aucune intimidation n'est assez forte pour éteindre la flamme de la liberté vers laquelle tendent leurs jeunes esprits. C'est ainsi que, le 8 décembre 1987, la jeunesse palestinienne a jeté la première pierre contre la puissance armée des forces d'occupation israéliennes. Cela a annoncé la glorieuse intifada, qui, enfin, a secoué la conscience de la communauté internationale. Les images de la jeunesse palestinienne défendant leur dignité et leur honneur, la main nue contre les armes et les véhicules blindés des forces d'occupation, ont été répercutées sur tous les écrans de télévision du monde et ont fait naître un sentiment profond de sympathie de la part de tous les peuples qui chérissent la liberté et l'humanité. L'intifada symbolise l'affirmation de l'identité nationale palestinienne.

M. Pirzada

Nous saluons le courage intact manifesté par ce peuple courageux en faveur de la liberté. Nous admirons sa valeur et sa détermination et rendons hommage à son héroïque esprit de sacrifice.

A Alger, le 15 novembre 1988, le Conseil national palestinien a pris la décision historique de proclamer l'indépendance d'un Etat palestinien. La Déclaration et les résolutions adoptées par le Conseil national palestinien sont un jalon sur la voie d'une solution pacifique du problème du Moyen-Orient et rendent hommage à la sagacité, à l'intelligence et à la sagesse politiques des dirigeants palestiniens.

Nous avons écouté avec la plus grande attention la déclaration riche d'enseignements du Président Yasser Arafat sur les importantes initiatives, politiques et diplomatiques, prises par l'OLP pour parvenir à un règlement juste et équitable de la question palestinienne. Au nom des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, je félicite le Président Yasser Arafat pour son discours si éloquent et l'assure à nouveau du soutien constant de l'Organisation de la conférence islamique à la juste lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et la création d'un Etat palestinien.

Les décisions prises par les dirigeants palestiniens à Alger ont dissipé tous les doutes qui pouvaient subsister quant aux objectifs de l'OLP. Elles ont permis de cristalliser la situation politique et de traduire par une politique déclarée la volonté de l'OLP d'établir la paix sur une base juste et équitable et, chose plus importante encore, de façonner pour le peuple palestinien un destin glorieux fondé sur la pleine restitution de leurs droits nationaux inaliénables.

L'attitude adoptée par l'OLP, comme le montre le communiqué d'Alger, est réaliste et pragmatique. L'affirmation catégorique de l'OLP selon laquelle elle accepte toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, conjointement avec l'exigence ferme et non équivoque du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, au premier rang desquels est son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui lui soit propre dans sa patrie, répond pleinement aux exigences de ceux qui usaient de subterfuges pour ne pas adopter une position honorable sur la question palestinienne.

M. Pirzada

L'OLP a également réaffirmé en termes catégoriques son désir ardent de parvenir à un règlement politique complet du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Les dirigeants palestiniens ont demandé la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties directement concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité. La conférence devrait garantir au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Al-Qods Al-Sharif.

L'OLP a précisé sa position sur tous les aspects importants du problème du Moyen-Orient, ce qui devrait provoquer une réaction positive de la part de tous les intéressés. Elle s'est déclarée sans ambiguïté pour la paix, une paix juste et durable pour tous les Etats et peuples de la région. Il appartient maintenant aux autres parties concernées de réagir à leur tour de bonne foi à la noble initiative de l'OLP.

La communauté internationale a salué la Déclaration d'indépendance et un grand nombre d'Etats ont déjà reconnu l'Etat palestinien. Il est encourageant de noter qu'un nombre d'Etats toujours plus grand sont maintenant convaincus de la légitimité de la lutte de l'OLP pour la paix et la justice.

La réaction officielle des pays de la Communauté économique européenne à la Déclaration d'Alger est encourageante. La solidarité et l'appui général à l'OLP exprimés par l'opinion publique de ces pays sont également un sujet de satisfaction. Même l'opinion publique israélienne se rend compte des dangers inhérents à la politique immorale, sectaire et dénuée de principes poursuivie par la clique dirigeante sioniste.

La cause du peuple palestinien et la libération d'Al-Qods Al-Sharif sont les objectifs premiers de l'Organisation de la conférence islamique. La Ummah islamique est fermement attachée à la réalisation de ces objectifs. La dix-septième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue cette année à Amman, a fièrement salué le soulèvement héroïque du peuple arabe de Palestine contre les forces odieuses d'occupation israélienne dans la défense de sa patrie et de ses droits nationaux inaliénables. Elle a réaffirmé

M. Pirzada

l'inflexible résolution des Etats islamiques d'appuyer le peuple palestinien dans sa présente lutte jusqu'au retrait total des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens occupés.

La Conférence a également réaffirmé qu'elle rejette toute solution partielle ou individuelle qui ne tienne pas compte des droits inaliénables du peuple palestinien ou méconnaisse l'Organisation de libération de la Palestine. La Conférence a condamné la politique expansionniste d'Israël et l'occupation continue des terres arabes et a dénoncé ses mesures de coercition qui violent les droits de l'homme.

Les présentes réunions de l'Assemblée générale sur la question de la Palestine, ici, à Genève, sont un autre jalon parmi les efforts collectifs déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. La lutte incessante du peuple palestinien et son aspiration à la liberté se sont manifestées clairement dans la déclaration d'indépendance qui a établi un Etat palestinien et dans sa stratégie pour la paix. La communauté internationale doit l'appuyer de toutes ses forces et agir avant qu'il ne soit trop tard.

La séance est levée à 23 h 10.

